Résumés des thèses présentées au prix de thèse 2020 de la SFHU

Table des matières

Résumés des thèses présentées au prix de thèse 2020 de la SFHU 1

Géraldine BAGLIN *Le dispositif des secteurs sauvegardés : entre valorisation et modernisation du patrimoine urbain Étude du cœur historique de la ville de Vitré* 2

Louis BALDASSERONI *Du macadam au patrimoine : modernisation de la voirie et conflits d'usages, Lyon, fin XIX^e^-fin XX^e^ siècles* 6

Aurore BENAD *« Pour le salut des âmes du peuple de ladite ville ». Municipalité et vie religieuse à Nancy, fin XVIe s.-fin XVIIIe s.* 10

Baptiste BONNEFOY *Enchevêtrement des appartenances et constructions impériales. Miliciens de couleur dans les villes espagnoles, françaises et britanniques de la Caraïbe (XVIIe-XVIIIe siècles)* 15

Nora GUELIANE *Les nouveaux* ksour *de la vallée du M'Zab (1995-2016)* 19

Lucie GUYARD *Itinérance féminine et institutions : le vagabondage féminin dans la généralité de Rouen.* 24

Yasmin KANHOUSH *L'habitat urbain de Syrie au Bronze moyen. Analyse technique, fonctionnelle et sociologique* 28

Gautier MINGOUS *« Selon les nouvelles que vous nous ferez savoir ». Information et pouvoir à Lyon au tournant des guerres de Religion (vers 1552 – vers 1576)* 34

Adrien PITOR *L'espace du Palais. Étude d'un enclos judiciaire parisien de 1670 à 1790.* 38

Thomas ROY *Rémunérations, travail et niveaux de vie à Dijon à la fin du Moyen Âge,* 47

Jan SYNOWIECKI *Paris en vert. Jardins, nature et culture urbaines au XVIII^e^ siècle* 52

Delphine VOMSCHEID *L'héritage spatial des guerriers de la ville de Kanazawa. Histoire architecturale, urbaine et paysagère d'une ville-sous-château japonaise (XVIIe – XXIe siècles)* 56

Chong XU *Construction d'une administration de la sécurité : défense et maintien de l'ordre public dans la Concession française de Shanghai, 1849-1919* 61

Géraldine BAGLIN *LE DISPOSITIF DES SECTEURS SAUVEGARDÉS : ENTRE VALORISATION ET MODERNISATION DU PATRIMOINE URBAIN. ÉTUDE DU CŒUR HISTORIQUE DE LA VILLE DE VITRÉ*

Thèse soutenue le 25 janvier 2019 à l'Université Rennes 2, sous la direction de Bruno Boerner et Maogan Chaigneau-Normand.
Membres du jury de soutenance : Jean Nayrolles (UT2J), Thomas Flum (Univ. de Franche-Comté) et Isabelle Backouche (EHESS).

L'étude est présentée en cinq volumes associant la synthèse (Vol. I, 460 p.), les cartes, plans, tableaux et documents iconographiques (Vol. II, 203 p.), ainsi que les notices d'étude de l'habitat urbain du secteur sauvegardé de Vitré (Vol. III à V, 504 p. ; 528 p. ; 548 p.).

Au début des années 1950, pour enrayer la crise du logement, l'État français initie une ambitieuse politique de rattrapage encourageant la production en série de logements et d'équipements. Si l'effort de construction se concentre d'abord sur la périphérie des villes, il apparaît rapidement nécessaire de remettre en état les quartiers urbains vétustes et insalubres en réalisant des opérations de rénovation urbaine. Cette politique se traduit dès la fin de la décennie par la démolition de quartiers entiers issus de la période préindustrielle. Largement inspirée de la pensée du Mouvement moderne, qui promeut une architecture et un urbanisme fonctionnels, cette politique de la table rase condamne la ville traditionnelle. Dans ce contexte, les Ministères de la Construction et des Affaires culturelles élaborent conjointement un projet de loi visant à la fois à sauvegarder les ensembles architecturaux les plus remarquables et à favoriser leur réhabilitation. La loi promulguée le 4 août 1962, portant création des secteurs sauvegardés, constitue un tournant dans la gestion du patrimoine architectural français en affirmant la nécessité de redonner à cet héritage une place active au sein de la ville contemporaine et en établissant les jalons d'une nouvelle modalité de l'action patrimoniale : la conservation intégrée.

La littérature et les documents relatifs au dispositif des secteurs sauvegardés et plus largement aux quartiers anciens (articles, rapports, actes de colloques et de séminaires) portent principalement sur des considérations quantitatives relatives à des questions économiques et sociales. Les travaux universitaires traitant spécifiquement des secteurs sauvegardés s'attachent à retracer la genèse de la loi Malraux sous le prisme de l'histoire des politiques patrimoniales, ou à rendre compte des effets socio-économiques du dispositif et des mutations foncières qu'il a générées[1]. Les auteurs s'appuient sur des exemples de secteurs dits de première génération, c'est-à-dire initiés avant la réforme du droit de l'urbanisme mise en œuvre au milieu des années 1970. Les secteurs plus récents, créés dans un contexte où l'État a légitimé et affirmé le rôle des centres anciens dans la résorption de la crise du logement, sont absents de ces études.

La thèse propose une nouvelle approche du dispositif des secteurs sauvegardés en interrogeant la manière dont il a influencé l'évolution du patrimoine urbain. Elle présente la difficile dialectique qui permet de concilier la sauvegarde de la ville ancienne et sa nécessaire adaptation aux modes de vie contemporains.
Dès l'origine de ce projet de recherche, l'ambition était de traiter de manière directe le problème de la transformation physique du tissu urbain et des édifices privés dans le cadre du dispositif des secteurs sauvegardés, notamment pour montrer si cet instrument a vraiment été à même d'assurer la pérennité

[1] VERSACI (A.), *L'origine des secteurs sauvegardés. Intentions et difficultés dans la mise en place des premières opérations*, thèse de Doctorat en Architecture, sous la direction de Pierre Pinon, Université de Paris VIII, 2005, 877 p. ; REZAEI (K.), *Réhabilitation, restauration et mise en valeur du secteur sauvegardé de la ville de Lille. Étude de géographie urbaine*, thèse de Doctorat en Géographie et en Aménagement, sous la direction de Pierre Bruyelle, Université des Sciences et Technologies de Lille, 1999, 722 p.

du patrimoine urbain. Pour ce faire, la thèse a été réalisée dans le cadre d'une Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), contractée avec la Ville de Vitré (Ille-et-Vilaine), pendant laquelle ont été réalisées les notices analytiques et descriptives de l'ensemble bâti compris dans le secteur sauvegardé de Vitré. Cette matière est mobilisée tout au long de la démonstration pour nourrir la réflexion théorique.

Le choix d'une approche locale du dispositif offre la possibilité d'étudier l'évolution d'un secteur sauvegardé sur la moyenne durée, et d'analyser les interactions entre modifications de la législation, attentes des pouvoirs locaux et postures ministérielles.
L'exemple du secteur sauvegardé de Vitré, créé en 1976, s'inscrit en marge des cas étudiés au sein des recherches existantes sur le dispositif : le périmètre n'y a pas été initié pour « sauver » la ville ancienne des méfaits de l'urbanisme moderne, mais pour conforter une politique de conservation et de mise en valeur déjà existante. Il offre l'intérêt d'exemplifier l'approche de la conservation de ce patrimoine au moment où l'État réoriente son action en faveur de la réhabilitation des centres anciens et de l'habitat existant, et permet d'appréhender l'influence de ce revirement sur l'application du dispositif. Cette étude de cas éclaire ainsi une autre facette de la politique des secteurs sauvegardés, celle d'un outil de valorisation et de revitalisation des ensembles architecturaux issus de la période préindustrielle.
Le cas de Vitré s'offre aussi pour sa singularité puisqu'il possède une histoire économique, politique et sociale singulière. L'étude du secteur sauvegardé de Dinan (Côtes-d'Armor) par exemple, présentant pourtant à bien des égards des similitudes avec celui de Vitré, n'aurait pas abouti aux mêmes résultats. La patrimonialisation du cœur historique de Dinan a en effet été portée très tôt par l'autorité locale et les maires successifs se sont investis politiquement dans la sauvegarde du patrimoine urbain, à l'image de René Benoît (maire de 1983 à 2014) impliqué dans l'Union des villes d'art et d'histoire dès sa création en 1984. Contrairement à ce secteur, celui de Vitré s'inscrit dans un contexte local nettement moins tourné vers ses richesses patrimoniales et moins dépendant économiquement de l'activité touristique. Cette particularité influence donc le processus de patrimonialisation sur ce territoire. En outre, le poids politique du maire de Vitré a pesé de façon importante à des moments clés de la procédure de création du secteur sauvegardé[2]. Pierre Méhaignerie a été élu maire en 1977, c'est-à-dire au moment où a débuté la procédure, et a conservé cette fonction jusqu'en février 2020. Il n'y a donc pas eu localement de rupture politique depuis la création du secteur sauvegardé, ce qui aurait pu biaiser l'analyse de l'évolution des rapports qu'entretient l'autorité locale avec les services de l'État en charge du dispositif.
Le cas du secteur sauvegardé de Vitré s'offre ainsi autant pour ses spécificités que pour les tendances générales qu'il permet de dégager.

Cette recherche s'appuie sur une démarche pluridisciplinaire mobilisant des connaissances relevant de l'histoire de l'art, de l'archéologie du bâti, de l'urbanisme, de l'histoire locale, et de l'histoire institutionnelle, juridique et politique.
En plus des sources manuscrites et tapuscrites relatives à la gestion des édifices protégés au titre des Monuments historiques, des Sites et du secteur sauvegardé, émanant du service Urbanisme de la Ville, des services déconcentrés de l'État et des deux ministères concernés, de nombreux documents iconographiques (plans cadastraux et d'alignements, plans d'architectes, cartes postales, photographies anciennes) ont été mobilisés pour appréhender finement les interventions dont a fait l'objet le patrimoine urbain. Les sources imprimées, qu'il s'agisse des articles de journaux et de périodiques ou des ouvrages anciens, ont également été utilisées en complément. L'ensemble de ces documents a servi à approfondir les observations effectuées *in situ*. Afin de contextualiser le cas vitréen et plus largement la politique des secteurs sauvegardés, la démonstration s'appuie sur les sources

[2] Pierre Méhaignerie, maire de Vitré entre 1977 et 2020 et plusieurs fois député d'Ille-et-Vilaine entre 1973 et 2012, a été successivement ministre de l'Agriculture, ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, et ministre d'État garde des Sceaux.

bibliographiques disponibles et sur l'analyse de multiples sources télématiques. Ces dernières comprennent les textes des lois, décrets, circulaires et débats parlementaires parus depuis le début du XX^{e} siècle et relatifs aux domaines de l'urbanisme et du patrimoine, mais aussi les différentes chartes, conventions et recommandations internationales qui ont influencé les politiques nationales.

La synthèse est organisée en quatre parties, de manière à la fois chronologique et thématique. Le récit associe considérations nationales, voire internationales, et particularités vitréennes.
La première partie porte sur **la formation et le développement de la ville ancienne depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle**. Elle montre comment cet ensemble urbain a émergé et s'est progressivement construit, puis la manière dont il a évolué dans l'espace et dans le temps au gré des périodes de prospérité et de déclin qui ont marqué l'histoire économique, sociale et culturelle de Vitré. Cette étude du tissu urbain et de l'architecture du noyau historique de la ville met en lumière la persistance du parcellaire médiéval et de l'habitat traditionnel des XV^{e} et XVI^{e} siècles, en dépit des destructions révolutionnaires et des bouleversements urbanistiques initiés à partir de la Monarchie de Juillet (alignement des façades, redressement des voies, tracé du chemin de fer, etc.).
La deuxième partie traite de **la patrimonialisation du centre historique au cours de la première moitié du XX^{e} siècle** et interroge l'origine de l'idée de « secteurs sauvegardés ». L'analyse de l'application locale de la « Loi Cornudet » de 1919 puis de la Loi d'urbanisme de 1943 d'une part, et l'étude de la mise en œuvre des mesures de protection (inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, Loi de 1930 sur les Sites et Loi sur la protection des abords) d'autre part, traduisent la manière dont l'Administration des Monuments historiques s'est saisie dès le début des années 1920 de la question de la conservation de la ville ancienne. L'exemple vitréen rend compte de l'omniprésence de cette administration dans les décisions liées à son évolution, et témoigne du rapport de force existant avec le Ministère chargé de l'Urbanisme. Cette deuxième partie offre ainsi une nouvelle lecture de la période de l'après Seconde Guerre mondiale, souvent abordée sous le prisme de la reconstruction des villes détruites et de l'urbanisme de la table rase.
La troisième partie de la thèse est consacrée à **la création du secteur sauvegardé de Vitré**. Elle est l'occasion d'étudier l'évolution des politiques urbaines et son impact sur le dispositif des secteurs sauvegardés. Le cadre juridique qui lui est associé, ses évolutions et les contraintes de sa mise en œuvre sont ici finement examinés. La procédure de création du périmètre vitréen met en évidence les enjeux contradictoires entre l'exigence patrimoniale et la logique de l'aménagement du territoire, dépendant de deux administrations ministérielles aux cultures et aux priorités divergentes.
Enfin, la quatrième partie aborde la manière dont l'outil patrimonial et urbanistique qu'est **le plan de sauvegarde et de mise en valeur** est **mis en œuvre**. Elle commence au début des années 1980 et s'achève au début des années 2010. L'analyse questionne la nouvelle répartition des prérogatives entre les différents acteurs, l'évolution du rôle de l'État dans la gestion du patrimoine architectural et la notion d'intérêt public. Elle montre le glissement progressif vers « l'urbanisme patrimonial » et l'instrumentalisation économique de la ville ancienne.

Cette étude du cœur historique de Vitré sur la longue durée offre un éclairage nouveau sur les mécanismes de la politique des secteurs sauvegardés et ses effets sur l'évolution du patrimoine urbain. La procédure de création du périmètre vitréen met en évidence le fossé idéologique qui sépare les différents acteurs de l'Administration centrale. Les arbitrages des représentants du Ministère en charge de l'Aménagement montrent la difficulté de cette administration à renouveler son approche de la ville. En dépit du basculement des politiques urbaines, elle demeure l'héritière de la pensée du Mouvement moderne. La décentralisation des compétences d'urbanisme initiée au début des années 1980 a progressivement déplacé ce clivage au niveau local, et l'a durablement ancré dans les rapports entre les représentants du Ministère de la Culture et les municipalités, ce qui a eu pour effet d'accroitre la marginalisation du dispositif des secteurs sauvegardés.

Le point d'équilibre qu'avait établi la réforme de 1977, en impliquant pleinement les municipalités dans le processus de planification du plan de sauvegarde d'une part, et en affirmant le rôle de la Commission nationale des secteurs sauvegardés d'autre part, a été définitivement mis à mal lors des ajustements réalisés en 2005-2007. La première modification du secteur de Vitré indique en effet que les nouvelles modalités de mise en œuvre de la procédure de modification donnent désormais la capacité à l'autorité locale de remettre en cause l'économie générale du plan de sauvegarde et de mise en valeur, et donc de décider de manière pratiquement unilatérale de ce qu'il convient ou non de conserver. Si le cas de Vitré permet seulement d'esquisser les méfaits de cette réforme sur la pérennité des objectifs de sauvegarde, les opérations menées au sein du secteur sauvegardé de Perpignan au début des années 2010 montrent qu'elle a progressivement abouti au retour de la pratique de la démolition/reconstruction, alors même que les modalités d'application du dispositif en matière de traitement urbain et architectural sont arrivées à maturation.

L'analyse des modalités de l'amélioration de l'habitat montre que la modernisation du patrimoine architectural dans le cadre des secteurs sauvegardés a été conçue indépendamment des considérations liées à la conservation, cette pratique s'étant inscrite dans la logique hygiéniste. Les enjeux liés à la résorption de la crise du logement ont ainsi pris le pas sur ceux inhérents à la conservation de ce patrimoine. Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, qui se sont substituées aux îlots opérationnels après la réforme de l'urbanisme de 1977, ont été mises en œuvre au sein des secteurs sauvegardés avec les mêmes modalités que dans les autres quartiers anciens, sans prise en compte de l'intérêt patrimonial du bâti et sans véritable concertation avec les architectes de la direction de l'Architecture. Ces opérations se sont traduites au sein des secteurs sauvegardés, comme au sein des quartiers anciens dépourvus de cette protection, par une politique quantitative de l'amélioration de l'habitat au détriment de la qualité des réalisations. Le problème de l'habitabilité des logements et celui de la conservation du patrimoine ont ainsi constitué jusqu'au tout début du XXI^{e} siècle deux pans distincts de la politique des secteurs sauvegardés. Cette pratique a perpétué l'idée selon laquelle l'architecture traditionnelle était inadaptée aux besoins de la société moderne. En cela, ces opérations se sont finalement inscrites dans la continuité des idées promues par les Congrès internationaux d'architecture moderne. Les modalités d'application du dispositif n'ont donc pas permis de concilier la sauvegarde de ce patrimoine et son adaptation aux normes d'habitabilité moderne, la modernisation ayant été réalisée au détriment de l'intégrité des édifices protégés. Ce type de pratique a d'ailleurs conduit à l'émergence de pathologies graves mettant en péril la durabilité de ce patrimoine. Si ces méfaits n'apparaissent que de façon marginale à Vitré, le secteur sauvegardé de Rennes offre de nombreux exemples d'immeubles dont les pathologies structurelles résultent de la pratique du doublage. Néanmoins, au travers du cas de Vitré se dessine à partir du milieu des années 2000 une nouvelle approche cherchant à prendre en compte le bâti dans toute son épaisseur et à valoriser ses qualités intrinsèques. Finalement, à la faveur des mesures prises dans le cadre de la politique de l'urbanisme pour répondre aux exigences du « développement durable », les gestionnaires des secteurs sauvegardés ont pu introduire dans les documents réglementaires des mesures favorisant l'amélioration qualitative des interventions intérieures dans les édifices protégés.

La culture des architectes de la direction de l'Architecture, qu'il s'agisse des architectes en chef des Monuments historiques ou des architectes des Bâtiments de France, était encore jusqu'à une période récente largement centrée sur la conservation de l'enveloppe extérieure des bâtiments, c'est-à-dire sur une « conservation superficielle ». Cette conception de la restauration s'est inscrite dans le prolongement de celle mise en œuvre dans la première moitié du XX^{e} siècle, dans le cadre de la protection au titre des abords et de l'inscription partielle à l'inventaire supplémentaire. L'histoire architecturale du secteur sauvegardé de Vitré montre que les centres historiques sont composés d'une accumulation d'architecture témoignant de la richesse de l'histoire locale. Pourtant une majorité des projets de restauration est fondée sur le retour à un état d'origine hypothétique. Cette interprétation univoque du patrimoine architectural conduit inévitablement à une réduction du sens de ces édifices et à un appauvrissement progressif de la valeur historique et artistique de ces ensembles urbains

protégés. Cette pratique de la restauration engendre un processus de falsification de l'héritage bâti, aboutissant, au fil des chantiers, à une homogénéisation des secteurs sauvegardés dont découle une perte des témoins de l'histoire urbaine locale. Ces dérives ne sont pas propres aux secteurs sauvegardés, elles touchent plus largement le patrimoine architectural protégé et montrent que les praticiens demeurent les héritiers d'une conception « viollet-le-ducienne » de la restauration, en dépit de l'adhésion de la France à la Charte de Venise. Les architectes-restaurateurs ne sont toutefois pas les seuls responsables de ces dérives, dans la mesure où leur pratique de la restauration exprime le regard porté par notre société sur son héritage bâti. Ces édifices sont devenus des éléments du décor urbain que les acteurs locaux mettent en scène pour développer l'attractivité de leur territoire. L'essence de la ville héritée s'efface ainsi progressivement devant les intérêts économiques, en dépit du caractère protecteur du dispositif.
En définitive, cette analyse offre à voir le secteur sauvegardé comme un processus en constante transformation, dont la philosophie et les interventions qu'il favorise reflètent avec force les évolutions sociétales.

Louis BALDASSERONI ***Du macadam au patrimoine : modernisation de la voirie et conflits d'usages, Lyon, fin XIX^{e}-fin XX^{e} siècles***

Thèse de doctorat d'Histoire contemporaine
Université Paris-Est Marne-la-Vallée
Dirigée par le Pr. Loïc VADELORGE
Soutenue le 22 novembre 2019

Avec ma thèse de doctorat, j'ai entrepris d'écrire **une histoire de la rue dans sa matérialité, centrée sur les infrastructures de transport.** La rue est ainsi envisagée comme un environnement urbain, à la fois territoire du quotidien pour les populations qui l'habitent ou y travaillent et espace du déplacement pour ceux qui la parcourent. Six rues de Lyon ont été choisies pour représenter la diversité des rues et en étudier les archives des services publics de voirie et de circulation. L'approche croise l'histoire des mobilités avec celle de l'aménagement urbain, ce qui conduit à réfléchir à l'influence des modes de transport nouveaux que sont le tramway, l'automobile ou encore la bicyclette, sur le paysage urbain ordinaire qui est celui des rues de la ville ancienne. Ces problématiques historiques relèvent d'une approche de longue durée, des années 1880 aux années 1990, qui fait écho à des questionnements toujours en cours dans l'aménagement urbain : coordination transport/urbanisme, gouvernance locale et planification urbaine, partage de la rue et aménagement des espaces publics, standardisation du paysage urbain…

La rue, infrastructure de circulations : une histoire d'immobilités ?

Cette thèse aborde l'histoire de la rue du point de vue de ses aménagements matériels, des processus de prise de décision jusqu'à leur inscription effective dans le paysage urbain. Ce travail contribue à ouvrir de nouvelles perspectives en histoire urbaine, sur un terrain, la ville de Lyon, déjà bien étudié par les historiens du contemporain. Il s'agit de se pencher sur les rues ordinaires de la ville ancienne, c'est-à-dire les territoires du quotidien, loin des grandes infrastructures de transport et opérations de renouvellement urbain. Cette partie de la ville est assez peu présente dans l'historiographie urbaine, en particulier au XX^{e} siècle où les études ont privilégié le développement des banlieues.

Cette histoire de la ville ancienne par ses rues est loin d'être celle d'un immobilisme des aménagements et des pratiques : entre la fin du XIX^{e} et la fin du XX^{e} siècles, la rue est à la fois un espace du mouvement, par la présence croissante des moyens de transport modernes de masse, et un

espace en mouvement par les divers travaux de « modernisation de la voirie ». L'aménagement des rues tient de plus en plus compte des questions de circulation, mais s'y adapte de manière sélective et avec des décalages par rapport à l'évolution des mobilités. Ces derniers sont le plus souvent dus à des conflits d'usages, pour lesquels les infrastructures de voirie constituent des points de cristallisation, quelle que soit leur importance matérielle, financière ou symbolique. L'approche par les rues permet d'expliquer les échecs et les décalages dans les réalisations : ceux-ci s'expliquent autant par le contexte économique du moment que par les jeux d'acteurs micro-locaux (des riverains qui réclament du pavage, des administrations qui s'opposent sur le financement des travaux). La rue apparaît ainsi comme un révélateur des dynamiques de la ville, pour qui veut étudier son histoire.

L'utilité de l'approche par la rue est de pouvoir combiner plusieurs points de vue disciplinaires et de s'interroger sur l'enchevêtrement de multiples temporalités. Notre étude a permis de montrer que les évolutions de la rue sont aussi celles de ses objets techniques, déterminées par leurs concepteurs et décideurs : si un revêtement de chaussées en pavés d'échantillon est prévu pour durer une vingtaine d'années avant réfection, un panneau de signalisation peut perdurer plus d'un siècle, même après avoir perdu son utilité fonctionnelle, alors que certains abribus peuvent être renouvelés en l'espace d'une décennie. La réflexion sur la rue dans son épaisseur temporelle doit donc aussi faire appel à des jeux d'échelles pour en saisir précisément les acteurs et les enjeux territoriaux, qui font de la rue un objet géographique autant qu'historique. Elle conduit aussi à aller à l'encontre des évidences qui feraient de l'histoire de la rue et de ses aménagements un enchaînement de processus techniques se déployant de manière linéaire en fonction de l'évolution des technologies disponibles. Tous les dispositifs d'aménagement de voirie, des revêtements de chaussées au mobilier urbain en passant par les infrastructures dédiées à un mode de transport, sont des objets socio-techniques, sujets à des choix politiques et parfois à des conflits d'aménagement.

Cette thèse explore aussi plusieurs domaines encore peu étudiés en histoire, voire en urbanisme. En premier lieu, l'étude du mobilier urbain et des infrastructures de signalisation restent des angles morts de la recherche. Pourtant, ils constituent des objets de débat, voire de conflits, dont l'étude est riche d'enseignements sur les différentes visions de la rue. Ainsi, le désintérêt montré par les services de voirie pour ces objets jusqu'aux années 1960 permet de mettre en évidence le rôle précoce et important d'acteurs privés dans l'aménagement des rues, comme les premiers plans de signalisation mis en œuvre dans les années 1930 par la société Citroën, ou encore la domination de l'entreprise JCDecaux sur le mobilier urbain à partir des années 1960. Ce caractère sélectif des usages privilégiés permet aussi d'expliquer les inégalités de traitement entre les modes de transport dans les infrastructures de voirie, en mettant en évidence le rôle déterminant des ingénieurs et techniciens des services de voirie.

La rue par ses archives et les acteurs de son aménagement

Cette thèse permet de déconstruire les fausses évidences sur l'aménagement des rues, domaine souvent revendiqué comme technique pour en masquer les enjeux politiques. Le choix d'un dispositif matériel plutôt qu'un autre, malgré sa rationalité et son évidence souvent mises en avant par les aménageurs, est le produit de leurs intérêts du moment. L'histoire de l'aménagement des rues est donc aussi celle de l'évolution des intérêts de chaque acteur et des manières de les mobiliser. Cette étude a pour point de départ une histoire matérielle, celle de la forme des rues (tracé, largeur, relief, nature du sol …), qui peut constituer des atouts ou des contraintes pour leurs gestionnaires et aménageurs. Cette approche permet d'articuler une histoire politique, sociale et environnementale de l'urbain, en étudiant la manière dont les aménageurs remodèlent la rue pour répondre aux enjeux du moment.

Le travail repose sur l'étude de l'évolution de six rues de Lyon (rue de la République, boulevard des États-Unis, rue Bugeaud, pont de la Guillotière, rue Saint-Jean, montée de Choulans), à partir des sources archivistiques diverses qui s'y rapportent. Le choix des rues a été opéré en fonction de la diversité de leurs caractéristiques morphologiques (largeur, longueur, relief, profil), de leur situation géographique, de leur composition sociale, de leur place dans les réseaux de voies ou leur quartier, ou

encore de leurs héritages historiques (époques de construction, enjeux patrimoniaux). La représentativité a aussi été recherchée du point de vue des services gestionnaires de ces rues, puisque notre échantillon comporte deux portions de routes nationales, trois rues municipales et un chemin vicinal dans les années 1910, dont deux rues qui font l'objet par la suite de transferts d'attributions entre administrations, offrant l'opportunité d'approfondir l'étude de leurs interactions. La comparaison de plusieurs rues, étudiées « au ras du sol » permet d'enquêter sur les déterminants de l'action publique urbaine : dans un temps long, cela conduit à réévaluer les périodes de rupture et de continuité dans les aménagements urbains, d'examiner les dynamiques d'évolution des territoires et d'accommodement des populations au-delà des temporalités courtes du discours politique.

Le cœur du corpus étudié est constitué par les archives des services techniques chargés de l'aménagement, notamment le Service municipal de Voirie de Lyon, le Service vicinal du Rhône et le Service ordinaire des Ponts-et-Chaussées du Rhône. La rue constitue une entité cohérente dans les archives des services de voirie municipale et départementale, qui constituent des dossiers de travaux par rue pour les travaux de grande ampleur, ou dans les fonds du bureau municipal de la circulation, qui conserve principalement trace de travaux d'amélioration de la circulation et de plaintes d'usagers. Ces archives ne suffisent pas pour faire l'histoire de ces rues, dans la mesure où elles ne présentent que le point de vue des techniciens sur les travaux qu'ils jugent les plus importants. Ces archives techniques ont été complétées par celles des débats politiques sur ces questions (commissions de circulation, des sites et monuments historiques) et des archives d'acteurs extra-municipaux comme celles de la compagnie de transports Omnibus et Tramways de Lyon ou de comités de quartier. Tous ces aménageurs ont un objet commun (la rue et son adaptation aux nécessités du moment), mais des représentations de ce que doit être une rue qui divergent souvent, en fonction des enjeux du moment, des intérêts et du positionnement de chacun, ainsi que d'une rue à l'autre.

La rue : un observatoire du changement urbain, avec sa propre histoire

Ce travail a permis de montrer que la rue a sa propre histoire, dont la chronologie peut être différente de celle de la ville, de ses populations et des usages des espaces urbains. Cette histoire est étudiée à partir des aménagements matériels de la voirie, en considérant la rue comme un espace de circulation multimodal, à la fois support de réseaux techniques modernes, espace de circulation et espace public. Il s'agit de resituer les « transformations ordinaires » de la rue : changement de revêtement de chaussée, élargissement ou rétrécissement des trottoirs, implantation ou retrait de mobilier urbain ou d'infrastructures destinées au fonctionnement des transports. Cette histoire débute dans les années 1880, marquées par l'émergence des transports modernes à Lyon (tramway, premières automobiles individuelles), et finit dans les années 1990, au cours desquelles la politique d'aménagement des espaces publics est revendiquée comme une rupture. Cette approche de longue durée permet de revisiter la chronologie traditionnelle d'une histoire urbaine encore largement fondée sur des inflexions politiques, en montrant par exemple que les deux guerres mondiales ont davantage constitué des moments d'interruption des travaux qu'impulsé des changements dans les paradigmes d'aménagement. Ces derniers s'enchevêtrent plus qu'ils ne se succèdent, comme cette thèse a permis de le montrer à partir d'exemples concrets.

Cette thèse permet aussi de déconstruire certaines fausses évidences sur les relations entre mobilités et aménagement urbain. En premier lieu, l'association trop souvent faite entre l'âge automobile et le fonctionnalisme des infrastructures de voirie mérite d'être nuancée. Cette thèse a notamment permis de montrer que les logiques d'exclusion de certains usages de la rue et de séparation formelle des usages motorisés préexistent à l'avènement de l'automobile. Elle permet également de nuancer les discours convenus sur un « retour à la rue » mythifié (le piéton n'en a jamais été le seul usager) et les décennies 1950-1970 qui auraient été celles du tout-automobile.

La thèse est organisée en trois parties de trois chapitres, structurées selon un plan chronologique. Deux périodes d'inflexion dans l'aménagement des rues ont pu être distinguées et analysées : les années 1920, qui marquent l'entrée dans une ère de modernisation de la voirie majoritairement guidée

par l'automobile ; les années 1950, période à laquelle apparaissent les premières remises en cause de cette logique fondée sur la circulation motorisée, en même temps qu'un apogée de l'urbanisme automobile.

La première partie montre une certaine continuité des dispositifs techniques traditionnels choisis pour les rues **entre les années 1880 et 1920**. Le modèle du « boulevard haussmannien », voie large et bien équipée qui pourrait accueillir toutes les circulations tout en préservant un aspect esthétique valorisant, reste l'idéal des aménageurs et des populations qui réclament des améliorations de voirie. Pourtant, les rues lyonnaises gardent une grande diversité dans les dispositifs jusqu'aux années 1920, autant dans les revêtements de chaussées que dans le mobilier urbain ou les infrastructures de transport. Dans ce contexte, l'arrivée du tramway à Lyon au début des années 1880 ne constitue pas un bouleversement majeur dans les pratiques d'aménagement des rues, les compagnies et les pouvoirs publics faisant en sorte que ce nouveau moyen de transport soit accueilli dans des rues déjà bien équipées. L'aménagement de la voirie apparaît alors comme une question plutôt consensuelle, les acteurs extérieurs aux services de voirie (compagnies de transport, riverains, commerçants) se mobilisant pour réclamer des aménagements, sans remettre en cause les choix des dispositifs par les aménageurs. Les questions d'aménagement des voies connaissent une impulsion nouvelle à partir des années 1910, avec d'ambitieux projets de transformation et de création de voies portés par la municipalité lyonnaise dans le cadre de son Plan d'Aménagement, d'Extension et d'Embellissement, étudié à partir de 1912. L'approche par les rues permet d'analyser les décalages entre cette vision systémique nouvelle de l'aménagement des villes et des jeux d'acteurs encore bien présents au niveau de chaque rue. Elle permet aussi de relativiser l'impression d'immobilisme qui se dégage de la comparaison entre ces plans et leurs réalisations : face aux difficultés socio-économiques, la municipalité poursuit ses programmes d'aménagement définis au cours des décennies précédentes, continuant à transformer progressivement le paysage des rues.

La deuxième partie montre que **le rôle moteur des transports dans l'aménagement des rues** s'affirme dès les années 1920, lorsque la « congestion » est désignée comme un problème public prioritaire. Cela entraîne un processus de sélection des usages jugés légitimes dans l'espace de la rue, à travers le paradigme de la fluidité de la circulation, qui devient aussi celui de la vitesse. Les aménagements de voirie s'inscrivent alors dans un paradigme de plus en plus marqué par la technique routière. En parallèle apparaissent de nouvelles problématiques, comme les nuisances des transports (fumées, bruit, insécurité) ou encore les problématiques de stationnement, avec une traduction modeste en termes d'aménagements matériels jusqu'aux années 1950, mais des débats qui traduisent le fait que la rue devient un espace de plus en plus disputé entre ses différents usages et usagers. Leur inscription dans les débats et l'agenda politique s'inscrit dans le contexte d'un premier âge de la concertation, avec l'établissement de commissions extra-municipales qui visent à intégrer le point de vue des usagers dans les débats politiques sur la circulation et l'aménagement urbain. L'échec relatif des commissions s'explique en partie par le fait que leurs membres sont soigneusement sélectionnés par les administrations, qui maintiennent aussi un cloisonnement entre les différents domaines d'action publique urbaine, au profit des aménageurs de la rue.

La troisième partie montre **une transition très progressive et non linéaire de la conception routière de la rue vers son aménagement en tant qu'espace public**, entre le milieu des années 1950 et les années 1990. Du point de vue des dispositifs matériels, c'est le moment d'une diversification considérable : les dispositifs modelés pour la circulation automobile que sont les barrières pour piétons, les trémies ou les carrefours à plusieurs niveaux voisinent dès les années 1960 avec les premiers couloirs réservés pour les transports en commun, un mobilier urbain destiné au repos des passants et, au cours de la décennie suivante, les premières rues piétonnisées. Ces évolutions s'opèrent sous l'effet de collectifs locaux d'usagers plus divers et revendicatifs, comme l'association Les Droits du Piéton ou le collectif Lyon-Métro. Cela permet de revisiter l'histoire de la planification dans la seconde moitié du XX^{e} siècle, en montrant que l'intervention grandissante de l'État dans l'urbanisme en général et les grands aménagements en particulier se fait en parallèle de l'affirmation d'associations locales comme

forces de proposition en matière d'urbanisme. Cette diversification des acteurs intéressés par l'aménagement des rues s'observe aussi chez les aménageurs, avec une place de plus en plus importante donnée à des bureaux d'études et experts extérieurs aux administrations, ou encore à l'affirmation d'acteurs privés dans l'aménagement du mobilier urbain. Cela ne se fait pas sans conflits, comme en témoignent les mobilisations contre certains éléments de mobilier urbain par l'entreprise JCDecaux, jugés trop envahissants. Là encore, l'approche comparée de plusieurs rues conduit à mettre en évidence les spécificités des lieux pour expliquer les inégalités concernant ces conflits : les rues de quartiers historiques ou à comité de quartier déjà affirmé apparaissent plus sujettes à ces conflits, indépendamment de l'intensité de la circulation. Chaque rue tend donc à avoir ses propres logiques de partage (ou d'absence de partage) entre ses divers usages, dont dépendent étroitement l'aménagement de dispositifs matériels pour les adapter aux nécessités politiquement construites du moment.

Finalement, cette thèse ouvre des perspectives nouvelles sur l'histoire urbaine et l'histoire des mobilités, par l'étude des infrastructures de voirie sur une longue durée. Le croisement des histoires de ces six rues permet de mettre en évidence des similitudes en termes de solutions préconisées et réalisées, selon les nécessités du moment affirmées par les élus, les aménageurs ou encore certains usagers : les infrastructures de voirie sont le produit de leur époque. En revanche, la chronologie des implantations révèle des différences importantes selon le type de rue et l'entité gestionnaire : entre la rue de prestige censée servir de vitrine à une ville que la municipalité promeut comme moderne, une rue résidentielle d'un quartier périphérique dans laquelle la circulation est peu importante (dans la réalité comme dans l'esprit des aménageurs) et une rue utilisée comme voie de transit malgré sa morphologie peu favorable, les choix politiques de dispositifs matériels et les temporalités d'aménagement s'avèrent très différents tout au long de la période étudiée.

Les « vertus de la rue » mises en avant par Annie Fourcaut sont donc aussi visibles du point de vue de l'historien, parce qu'elle permet d'éclairer l'ordinaire de la vie urbaine et des transformations de la ville, au-delà de l'histoire de la planification et des grands projets d'aménagement qui domine la recherche urbaine. Resserrer la focale sur un territoire plus restreint permet aussi de mettre en avant des acteurs rarement visibles à l'échelle municipale ou intercommunale de la planification, tels les comités de commerçants ou les associations de quartier. Ce détour par les aspects techniques des infrastructures de voirie agit ainsi comme un miroir des dynamiques d'aménagement de la ville et de leurs reconfigurations politiques et sociales, qui montre la force de la rue comme objet d'études historiques.

Pour résumer les principaux apports de mon étude, je pense avoir montré que la rue peut avoir sa propre histoire, composée d'un enchevêtrement de paradigmes et de temporalités qui sont celles de ses infrastructures, qui peuvent être adaptées aux évolutions de la vie urbaine.

Aurore BENAD *« Pour le salut des âmes du peuple de ladite ville ». Municipalité et vie religieuse à Nancy, fin XVIe s.-fin XVIIIe s.*

Thèse d'histoire moderne, soutenue le 30 novembre 2019.
Université de Lorraine, école doctorale Humanités Nouvelles-Fernand Braudel
Jury composé de :

BONZON A., Maître de conférences HDR, Université Paris VIII, examinatrice.
BRIAN I., Professeure des Universités, Université de Lorraine, présidente.
MARTIN P., Professeur des Universités, Université Lyon II, rapporteur.
RIDEAU G., Professeur des Universités, Université d'Orléans, rapporteur.
SIMIZ S., Professeur des Universités, Université de Lorraine, directeur de thèse.

Une des particularités de Nancy, capitale du duché de Lorraine à l'époque moderne, est qu'elle ne réunit qu'une petite partie des critères habituellement retenus pour définir la ville sous l'Ancien Régime, bien que cette définition soit elle-même débattue. Pour élaborer cette dernière, on a souvent retenu l'existence de remparts, ainsi que l'accumulation de fonctions de commandement : l'Hôtel de Ville, ou même le palais du souverain, incarnant le commandement politique, la cathédrale incarnant le commandement religieux, et un palais de justice, un Parlement ou une institution similaire qui assure la fonction judiciaire… Plus que tout peut-être, mais encore plus difficile à définir, il y a le sentiment d'appartenance à une communauté.

Or la ville de Nancy, au XVI^e^ siècle, ne remplit qu'une partie de ces critères. Dans la capitale des ducs de Lorraine, la fonction politique est présente à la fois dans le palais ducal et dans les institutions gouvernementales qui l'accompagnent, mais par la suite, les alternances entre domination lorraine et française jusqu'en 1766 (date à laquelle la Lorraine devient officiellement française) rendent cette fonction instable et changeante, oscillant entre présences directes et représentations du pouvoir souverain. Il n'y a pas de cathédrale ni d'évêché sur place pour incarner le pouvoir religieux (Nancy appartient au diocèse de Toul), et l'autorité de la Primatiale de Lorraine ne s'étend guère au-delà du parvis de son église, car la Bulle papale qui l'érige en 1602 ne lui accorde aucune autorité sur les paroisses. Il n'y a pas non plus de Parlement ou un tribunal qui reste en place en permanence pour représenter le pouvoir judiciaire. Quant aux murailles, elles sont détruites et reconstruites au fil des décisions des ducs de Lorraine et des rois de France et de leurs nécessités militaires. Somme toute, Nancy à l'époque moderne donne l'impression de n'incarner que partiellement la ville d'Ancien Régime selon les critères habituellement retenus.

Pourtant, au cours de la période qui s'étend de la fin du XVI^e^ siècle à la fin du XVIII^e^ siècle, la ville de Nancy connait de grands changements qui la font passer de petite ville médiévale à capitale d'État, avant que le rattachement de ce dernier au royaume de France ne la réduise au rang de ville de province. Le premier de ces changements est la fondation de la Ville Neuve, en 1588, par le duc Charles III (1545-1608), qui veut faire de la Lorraine un État de premier plan sur la scène européenne et la doter d'une capitale à la hauteur de ses ambitions. Cette nouvelle ville s'ajoute à la Ville Vieille (la ville médiévale) et fait plus que doubler l'étendue urbaine, effaçant au passage les faubourgs et le village voisin de Saint-Dizier.

L'autre changement est la création, en 1594, du Conseil de Ville, c'est-à-dire un corps de gouvernement municipal, le premier de l'histoire nancéienne. Auparavant, l'administration de la ville était exercée par des officiers directement nommés par les ducs de Lorraine, quand ces derniers n'intervenaient pas eux-mêmes. Alors que les souverainetés lorraine et française alternent à plusieurs reprises tout au long des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, seul le Conseil de Ville, en dépit de quelques réformes mineures dans sa composition, représente une entité politique véritablement stable à Nancy.

Cette thèse s'est fixée pour buts d'une part de montrer comment et pourquoi, tout au long de ces deux siècles politiquement troublés, le Conseil de Ville de Nancy est devenu un acteur de la vie religieuse locale, et d'autre part de comprendre comment une identité et une culture municipales se construisent à Nancy, depuis la création du Conseil de Ville en 1594, jusqu'à l'érection du diocèse de Nancy en 1777, en utilisant pour cela la religion catholique, ses rites, ses cultes, son organisation. L'année 1777 a été choisie comme date de fin de préférence aux années 1766 (date du rattachement de la Lorraine à la France) ou 1789 car elle correspond à l'érection du diocèse de Nancy. Elle implique donc un changement dans la vie religieuse locale en raison de l'apparition d'un nouvel acteur, l'évêque.

La Ville de Nancy Capitalle de Lorraine pourtraicte au vif comme elle est ceste année 1611.
À gauche, la Ville Vieille, à droite la Ville Neuve.

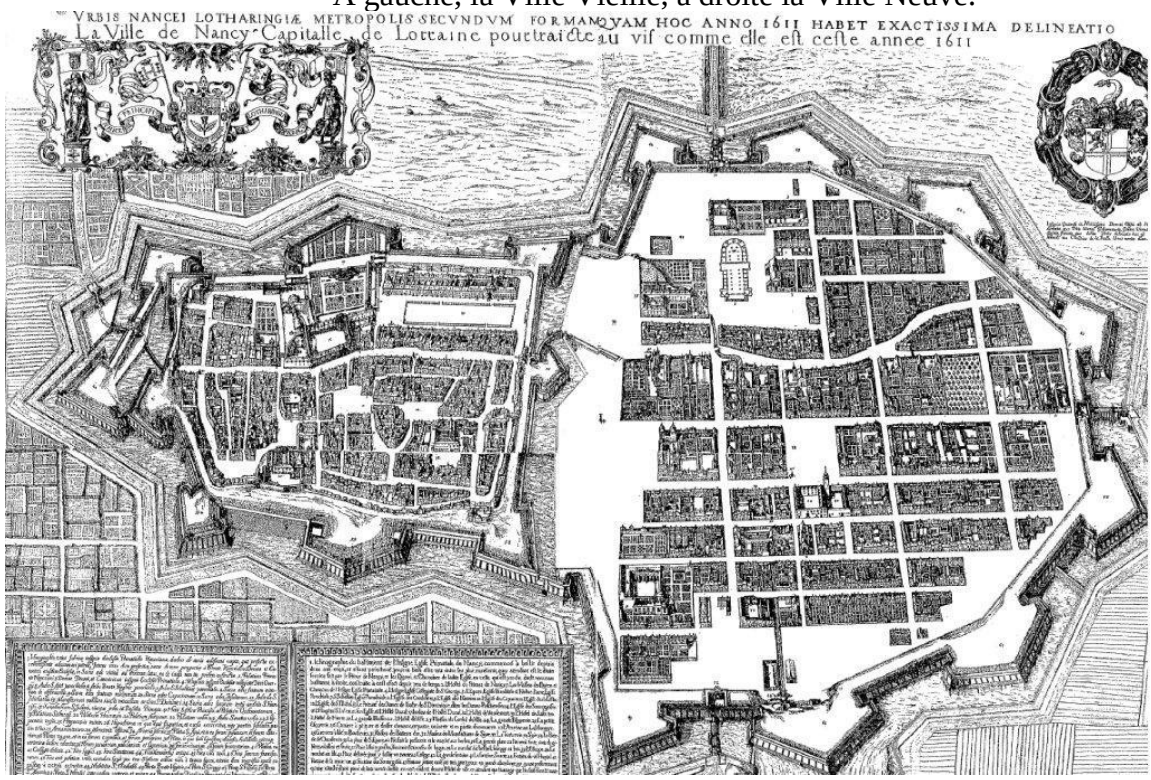

Bibliothèque municipale Nancy-Stanislas, B543956101_G_FG_ES_00010

Quand le Conseil de Ville est créé en 1594, il n'hérite ni d'une religion civique (selon les critères d'André Vauchez), ni d'une institution municipale médiévale ou d'un monument qui symboliserait l'esprit communautaire à la façon d'un beffroi. Charles III a certes défini sa composition, les modalités qui président au choix des conseillers de Ville, et l'étendue géographique de son autorité, mais il faut du temps pour que ce nouvel organisme trouve quels sont sa place et son rôle dans la capitale du duché de Lorraine, où nombre d'autres acteurs jouent déjà un rôle depuis plus longtemps… à commencer par le duc de Lorraine lui-même. Les deux grands historiens de Nancy, Henri Lepage[3] et Christian Pfister[4], ne s'y sont pas trompés au tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles, en privilégiant l'étude de la relation entre la ville et ses souverains. Or, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, cette relation est de plus en plus distendue : les ducs de Lorraine résident de moins en moins souvent dans leur capitale, soit qu'ils soient exilés en raison des guerres (Charles IV de 1633 à 1661 et de 1670 jusqu'à sa mort en 1675, Charles V, « le duc sans duché », tout au long de son règne de 1675 à 1690, Léopold I^er^ de 1690 à 1698), soit qu'ils aient choisi de résider à Lunéville plutôt qu'à Nancy comme Léopold I^er^ et Stanislas Leszczynski (1737-1766). Dans ces circonstances complexes et parfois troublées, en tant qu'institution nouvellement créée, le Conseil de Ville doit trouver quels sont son rôle et sa place dans les relations politiques et la gestion urbaine.

Dans ce cheminement, la religion occupe une place importante, et pas seulement parce qu'il s'agit d'un élément primordial dans la vie des hommes et des femmes de l'époque moderne. Nancy est une ville catholique dans un duché catholique, où les souverains se présentent en défenseurs du catholicisme et de la catholicité. En tant qu'espace urbain, elle est un lieu de construction, d'exercice et de mise en scène des pouvoirs. La Réforme catholique s'y applique, notamment à travers la

[3] LEPAGE Henri, *Nancy, ville vieille et ville neuve*. Attignat, éditions de la Taillanderie, 1838, réédition 1987. 387 pages ; et *ibid., Les archives de Nancy, ou documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville*. Nancy, éditions Wiener, 1865, 4 vol.

[4] PFISTER Christian, *Histoire de Nancy*. Nancy, éditions Berger-Levrault, 1902. 3 vol.

fondation de nombreux couvents et monastères, la création de nouvelles paroisses et de succursales, le financement de la vie paroissiale, les tentatives d'érection d'un évêché lorrain, les nombreuses cérémonies propres à la religion catholique mais aussi celles liées à la politique ducale, le développement de la prédication et de l'éducation des fidèles… Quels sont les rôles que joue le Conseil de Ville dans tous ces domaines ? S'agit-il de rôles qu'il s'attribue lui-même ? Ou, inversement, s'agit-il d'une place que d'autres détenteurs de l'autorité, comme le pouvoir souverain et ses représentants, les autorités épiscopales, ou les ordres religieux, lui attribuent ? Et surtout, comment ces rôles évoluent-ils entre la fin du XVI^{e} siècle et la fin du XVIII^{e} siècle ?

Il s'agit donc d'inverser le point de vue le plus couramment adopté dans l'histoire religieuse urbaine : au lieu de se fonder en priorité sur un corpus documentaire émanant du clergé ou de ceux qui lui sont proches (comme les confréries par exemple), le cœur de la thèse est constitué par l'exploitation de l'ensemble des sources léguées par le Conseil de Ville[5], c'est-à-dire les registres des délibérations municipales et l'ensemble des comptes (registres comptables et pièces jointes). Toutefois, le caractère officiel, et souvent très formel, de ces sources, nombreuses au demeurant, constitue leur principal défaut. Il a donc fallu les compléter par des documents, souvent d'origine privée tels que journaux, chroniques, pouillés, … ou émanant d'autres autorités politiques et religieuses qui sont intervenues dans la vie religieuse nancéienne : sources épiscopales et archiépiscopales, édits royaux, et surtout la *Correspondance politique* de la France au XVII^{e} siècle[6]. La priorité a été donnée à l'échelle locale, même si, bien entendu, on ne peut pas faire l'économie de replacer Nancy dans le contexte lorrain et européen.

Il est rapidement apparu que l'histoire des liens entre le Conseil de Ville et la vie religieuse à Nancy se divisait en trois périodes. La première, qui s'étend **de la fin du XVI^{e} siècle jusqu'au début de la décennie 1630**, est celle de **« l'apprentissage »** : le Conseil de Ville connait quelques années de rôle passif au cours desquelles il est témoin, plus souvent qu'acteur, des nombreuses fondations monastiques propres à la Réforme catholique, des vaines tentatives que les ducs mènent auprès des Papes pour obtenir un évêché nancéien, des cérémonies religieuses organisées par l'État (comme la fameuse pompe funèbre de Charles III en 1608), et de la division de la paroisse originelle en trois. Mais il trouve rapidement sa place dans la vie religieuse, tout d'abord en se substituant progressivement aux fabriques à la faveur de leurs difficultés financières, notamment dans la paroisse Saint-Sébastien, unique paroisse de la Ville Neuve. L'organisation de processions, notamment celles de la Fête-Dieu, représente une transition entre une ville-relais des décisions ducales vers une ville initiatrice de sa propre politique, en partenaire de la Primatiale. La mise en place d'une prédication municipale pour les stations d'Avent et de Carême l'est encore davantage. Elle permet au Conseil de Ville de choisir ses prédicateurs dans le vaste « vivier » que représentent les nombreux établissements religieux fondés à la même période. L'originalité nancéienne en la matière réside dans le fait que cette station est double, car le Conseil de Ville finance la prédication dans chacune des « deux villes » de Nancy, la Vieille et la Neuve, même si la seconde n'est alors pas aussi généreusement dotée que la première.

La période qui s'étend **des années 1630 jusqu'aux années 1690** est **le temps des crises**, celui qui se prête le plus aux analyses et aux évolutions. La peste et la guerre frappent Nancy, ce qui désorganise un temps le Conseil de Ville et inaugure le temps des vœux, auprès du sanctuaire local et ducal de Notre-Dame de Bonsecours (c'est un début d'appropriation de la part de la Ville), et de Notre-Dame de Lorette. Nancy et la Lorraine sont occupées par les troupes françaises ; le duc de Lorraine Charles IV est en exil avec sa Cour, sa noblesse et la plupart des organes de gouvernement lorrains. Devant tous les maux du temps, les Nancéiens et leur Conseil de Ville se rassemblent autour de gestes pieux pour obtenir le retour de leur duc et pour apaiser la colère divine.

[5] Ce choix a été partiellement conditionné par le déménagement – commencé en 2015 et toujours en cours à l'heure actuelle – des Archives Départementales de Meurthe-et Moselle, et donc de leur inaccessibilité quasi totale pour une étude intégrale de tout ce qui a trait à la vie religieuse.
[6] Archives du Ministère des Affaires Étrangères

Le Conseil de Ville, qui ne peut pas s'exiler comme son duc, devient l'interlocuteur des représentants du pouvoir royal français. Son rôle s'accroît : il doit organiser les cérémonies que les rois de France imposent à Nancy comme le Te Deum, et adapter celles qui se politisent. C'est notamment le cas des processions, où les intendants occupent la place des représentants du duc. Le Conseil de Ville doit également veiller à la neutralité politique des cérémonies funèbres, surveiller les prédicateurs car certains ordres défendent la dynastie ducale du haut de la chaire. Même conquise, Nancy reste une ville importante, un enjeu de pouvoir, et les autorités françaises s'efforcent d'y imposer leur marque en y imposant leurs propres fondations monastiques comme celle des Dominicains. L'« invasion conventuelle » continue malgré les réticences ouvertement affichées par le Conseil de Ville : plusieurs couvents fondés au-delà des remparts trouvent un abri à l'intérieur des murs de Nancy et c'est auprès du Conseil de Ville qu'elles demandent à obtenir le droit d'y rester.

La vie religieuse quotidienne à Nancy est évidemment affectée par la présence des soldats français, leurs exactions, et les exigences financières des représentants du pouvoir royal (pour leur maître ou pour leur profit personnel). Ainsi pressuré, le Conseil de Ville emprunte aux couvents comme aux banques, réduit ses dépenses religieuses, et sacrifie la prédication municipale de la Ville Neuve car c'est encore la Ville Vieille qui constitue le quartier du pouvoir. Les trois paroisses s'appauvrissent de plus en plus et font appel au budget municipal pour financer un fonctionnement minimum. Il en résulte leur mise sous tutelle à travers une fonction municipale nouvelle : celle de directeur de la paroisse, membre du Conseil de Ville. C'est également à la municipalité que revient la charge de répondre aux demandes des paroissiens, qui revendiquent un encadrement plus important dans la Ville Neuve et dans les faubourgs. En une soixantaine d'années, le Conseil de Ville acquiert donc un rôle capital dans la vie religieuse nancéienne.

Le **rétablissement de la dynastie ducale en 1698** ne modifie pas le rôle du Conseil de Ville : Léopold I^{er} (1690-1729), qui a vécu toute sa jeunesse et commencé son règne en exil, ne bouleverse pas la répartition des rôles qui s'est douloureusement construite au XVII^{e} siècle, et choisit rapidement Lunéville plutôt que Nancy comme résidence. Ses successeurs François III (1729-1737) et Stanislas Leszczynski (1737-1766) font les mêmes choix. **Le XVIII^{e} siècle** est donc essentiellement **un temps de reconstruction et de remise en ordre**. Dans ce siècle qui voit « le triomphe de la paroisse », le Conseil de Ville est au premier rang pour reconstruire les églises et les doter des biens nécessaires, adapter la géographie paroissiale à une démographie croissante. C'est lui qui impose l'application des principes de la Réforme catholique à l'intérieur des églises, en partenariat avec les curés. C'est surtout lui qui redéveloppe la prédication municipale, l'organise, la finance, fait le choix des prédicateurs ainsi que celui de dédoubler à nouveau les stations d'Avent et de Carême. La Ville Neuve, désormais traitée à égalité avec la Ville Vieille, est la principale bénéficiaire de cette évolution. Le centre géographique du pouvoir bascule définitivement de ce côté. Le Conseil de Ville, qui organise toujours les processions de la Fête-Dieu, les utilise pour mettre en valeur l'urbanisme du XVIII^{e} siècle, qui réunit les deux villes de Nancy.

L'absence du duc de Lorraine avait affaibli le lien entre le culte rendu à saint Sigisbert (considéré comme un ancêtre des ducs) et la dynastie ducale. Le départ définitif de la dynastie en 1737 rompt ces liens et permet au Conseil de Ville de se l'approprier, de développer sa propre religion civique en tant que partenaire avec la Primatiale (chacun des deux se présente comme l'initiateur des cérémonies). Quand la Lorraine devient définitivement française, la politique royale vis-à-vis des réguliers s'y applique, et le Conseil de Ville en tire profit en récupérant les bâtiments et les biens des Jésuites pour en doter les paroisses à moindre coût. En revanche, il est difficile de juger de façon exacte l'attitude du Conseil de Ville alors que Nancy devient siège d'évêché car les sources municipales se raréfient à la fin du XVIII^{e} siècle.

Parmi les points forts qui ont pu être dégagés de cette étude, il y a, bien évidemment, l'importante contribution de la municipalité à l'édification d'une cité chrétienne, dans laquelle chacun peut (et doit)

trouver le salut. Mais il y a également l'utilisation, par le Conseil de Ville, de la religion catholique pour fédérer une identité commune, en copiant largement les cultes liés à l'État lorrain, voire en se les attribuant, ou, au contraire, en les rendant politiquement neutres ou en les délaissant. Ce qui frappe, c'est l'adaptation, réalisée par la municipalité, des cérémonies religieuses en fonction du contexte politique. Ce serait une erreur de croire ces dernières immuables, ou que l'appartenance commune de la Lorraine et de la France au monde catholique rende ces cérémonies identiques. On constate enfin qu'au fil du temps, Nancy a accumulé des fonctions de commandement jusqu'à obtenir, en 1777, celle qui lui manquait : l'évêché.

Baptiste BONNEFOY ENCHEVETREMENT DES APPARTENANCES ET CONSTRUCTIONS IMPERIALES. MILICIENS DE COULEUR DANS LES VILLES ESPAGNOLES, FRANÇAISES ET BRITANNIQUES DE LA CARAÏBE (XVIIE-XVIIIE SIECLES)

Thèse dirigée par Jean-Paul Zúñiga
et soutenue le 18 décembre 2019 à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Cette thèse d'histoire sociale cherche à repenser les interactions urbaines coloniales à l'époque moderne en s'appuyant sur une approche transimpériale et multisituée des villes caribéennes. Elle se situe au croisement de trois observatoires urbains : les milices coloniales, les élites secondes et les gens de « couleur ». Les milices offrent l'avantage de constituer à la fois une représentation politique d'un ordre urbain idéalisé, un espace de sociabilité où se joue l'enchevêtrement des appartenances institutionnelles, et un espace de reclassements sociaux permanents. Outre leurs fonctions de défense et de police, qui se transforment mais se maintiennent au XVIII^{e} siècle, les milices sont avant tout étudiées dans cette thèse comme un puissant observatoire des dynamiques sociales et des mécanismes urbains de la domination.

Aux Amériques, les milices coloniales sont apparues avec la fondation des premières villes. Comme en Europe, elles reposaient à la fois sur le privilège d'autodéfense des communautés urbaines et sur l'obligation du service militaire. Le milicien, simultanément citadin et sujet de l'empire, défendait sa patrie et servait son souverain. Les milices concernaient tous les hommes libres jugés valides et en âge de combattre. Par conséquent, les affranchis et leurs descendants furent réputés miliciens et servirent dans un premier temps dans les mêmes compagnies que les autres citadins libres. Ainsi, de la même manière que le recrutement des milices bourgeoises dépassait la stricte bourgeoisie dans les villes de l'Europe moderne, celui des milices coloniales ne se limitaient jamais aux seuls tenus pour Blancs.

La première compagnie composée exclusivement d'hommes réputés être de « couleur » fut une compagnie dite « des Noirs libres », apparue à la Havane à la fin des années 1570, une soixantaine d'années après la fondation de la ville et de ses milices. À partir de cette date et jusqu'à la fin du XVIII^{e} siècle, des compagnies de ce type ont été créées dans de très nombreuses villes américaines, d'abord dans l'empire espagnol, puis dans les empires portugais, français, néerlandais, danois et enfin britannique. Comme toute compagnie de milice, les compagnies « de couleur » défendaient la ville et étaient mobilisables dans les expéditions militaires. Au quotidien, elles assumaient toute une série de missions civiques reconnues d'utilité publique, du maintien de l'ordre social aux travaux publics en passant par les devoirs du cérémonial. Progressivement au cours de l'époque moderne, la « couleur » réputée des miliciens devint ainsi le principe premier de *dénomination* des compagnies de milice.

Lorsqu'elles sont appréhendées dans le cadre d'une histoire comparative et multisituée, les milices de couleur constituent un puissant révélateur de la façon dont les interactions sociales sont déterminées par des matrices impériales, des circulations régionales et des enjeux locaux. Il s'agit en même temps d'une fenêtre suffisamment étroite pour mener la comparaison au ras du sol d'une dizaine de milieux urbains.

Trois interrogations principales traversent cette thèse. La première concerne le rôle que jouèrent les acteurs locaux, et plus spécifiquement les libres de couleur, dans la défense quotidienne des empires et des villes caribéennes. La seconde interroge les conditions locales et supra-locales qui permettent d'expliquer les processus de ségrégation à l'œuvre dans les milices américaines, et en particulier caribéennes. La troisième pose la question des spécificités locales dissimulées par un lexique de la couleur omniprésent, en mettant en évidence les mécanismes locaux de la domination et de la distinction sociale.

Défendre les empires : pratiques locales et modèles impériaux

En étudiant les expériences locales de gouvernement et de défense des espaces coloniaux, la thèse affirme au ras du sol que les gens de couleur ont constitué aux Amériques un élément central dans la perpétuation de l'ordre colonial. L'exemple de Carthagène des Indes ou de Panama au début du XVII^{e} siècle montre le rôle-clé joué par les acteurs locaux, ceux que les sources nomment « les créoles de la terre », dans la défense des territoires, la performativité des décisions de justice et de gouvernement, et surtout la police des esclaves. Les libres de couleur ont constitué aux Amériques la principale force de maintien de l'ordre social esclavagiste. Sans ignorer le rôle de la couleur dans les sociétés coloniales, cette thèse invite à relativiser l'axiome historiographique qui perçoit les esclaves et les libres de couleur comme des alliés objectifs, victimes d'un même système colonial racialisant.

Alors que la mobilité des Européens donnait aux empires leur cohésion, ce furent précisément les acteurs locaux qui garantirent leur intégrité territoriale et les conditions de cette mobilité impériale. Dans la plupart des espaces coloniaux caribéens, la majorité de ces « créoles de la terre » étaient des gens de couleur, des Indiens et d'anciens Marrons. « Élites secondes » ou « petites gens », ils furent les gardiens incontournables d'une connaissance pratique et d'une possession concrète des territoires. Cette matérialité de la possession coloniale justifia, pendant toute la période moderne, des politiques impériales de peuplement des espaces stratégiques : routes impériales, cordons sécuritaires, territoires convoités. Déplacements forcés, privilèges et avantages fiscaux permirent de rationaliser l'occupation de l'espace par les populations locales, indigènes comme dans le Bajío au XVI^{e} siècle (Nouvelle Espagne), ou gens de couleur, comme nous l'avons montré pour les îles du Vent franco-britanniques et l'île espagnole de la Trinité au XVIII^{e} siècle.

L'analyse méso- et macro-historique des correspondances politiques produites par les empires américains a permis de construire une cartographie dynamique et transimpériale de l'apparition et de la stabilité des compagnies de couleur. Elle témoigne d'une antériorité de l'expérience espagnole, dont les premières milices de couleur sont apparues dans le dernier tiers du XVI^{e} siècle, avant de se multiplier pendant la seconde moitié du XVII^{e} siècle. L'hégémonie espagnole dans le bassin caraïbe, tangible pendant toute l'époque moderne, en fit un modèle et un contre-modèle auquel les autres empires se référaient parfois obsessivement. La thèse met en évidence la diffusion croissante, aux Amériques, d'un modèle espagnol de défense des territoires, celui de la Santa Hermandad pour la police des esclaves, celui des milices de couleur pour la sauvegarde des villes et des routes impériales.

Les milices de couleur, étudiées à la fois dans leurs configurations locales précises, et dans un ensemble de matrices impériales et de circulations régionales, se révèlent ainsi un outil efficace de déchiffrement du fonctionnement des empires américains. Les milices de couleur ont joué un rôle décisif dans la défense de leur intégrité territoriale, s'interposant en quelque sorte entre les minorités libres et les majorités asservies.

Les conditions sociales de la ségrégation

Le rôle-clé joué par les libres de couleur dans la défense des empires et la perpétuation de l'ordre social colonial a favorisé l'émergence d'élites urbaines de couleur dès la fin du XVI^{e} siècle. La formation de ces élites secondes fut presque toujours le résultat d'un enrichissement lié au travail.

Quatre secteurs d'activité ressortent plus fréquemment selon les structures socio-économiques et démographiques locales : l'économie du transport en lien avec la connaissance et la maîtrise du territoire (propriétaires de mules ou de barques, guides, aubergistes d'étape), la sécurité des espaces extra-urbains (administration d'*encomiendas*, de plantations, de mines, recouvrement des dettes et des tributs), les métiers de l'artisanat (surtout ceux dont les savoirs sont localement jugés rares et nécessaires) et l'agriculture, en particulier sur les fronts pionniers des sociétés d'habitations. Contrairement aux hypothèses de nombreux travaux américanistes, cette thèse démontre que la milice ne fut pas l'espace qui permit cette mobilité sociale des libres de couleur. Cependant, elle fut à la fois le reflet de cette mobilité et un instrument privilégié de reproduction des acquis et des positions pour ces élites secondes. En effet, la milice constituait le premier espace urbain de reconnaissance politique des élites de couleur.

La milice leur permettait de convertir leur prestige et leur fortune en un capital politique transmissible, puisque les capitaines de milice avaient la faculté de nommer leurs officiers qui étaient amenés à les remplacer. Ces élites de couleur luttaient entre elles pour la monopolisation des titres d'officier dans les milices. Elles les obtenaient soit en récompense de leur rôle dans la défense des territoires, soit en réponse à leur capital économique. En effet, le capitaine d'une compagnie était considéré à l'époque moderne comme un entrepreneur privé, chargé d'habiller, d'armer et de soutenir financièrement ses hommes. C'est pourquoi il devait être nommé parmi les acteurs locaux les plus fortunés, ces derniers étant parfois des libres de couleur. Le lien entre le capital économique et les commissions d'officiers pouvait être renforcé par la vénalité des offices, comme en témoigne l'analyse du système caraquègne des évergésies militaires dans la première moitié du XVIII^{e} siècle. À l'instar des corps de métier, des confréries et des fabriques paroissiales, la milice constituait l'un des principaux jalons d'une notabilité codifiée et transmissible dont les libres de couleur n'étaient pas fatalement exclus.

L'étude des lignages de maîtres-artisans de couleur à Santiago de Guatemala, Maracaibo ou Caracas permet de lire la ville coloniale comme le théâtre d'une économie des échanges symboliques, où le capital acquis au sein des milices pouvait être réinvesti dans d'autres espaces sociaux. Ainsi le titre d'officier du mulâtre guatémaltèque Juan de Fuentes était interprété comme un critère de crédit et de solvabilité témoignant de la solidité de son atelier de dorure et lui permettant de multiplier ses commandes. Puis le capital économique accumulé grâce à son atelier lui ouvrait l'accès aux fonctions honorifiques de sa confrérie, de sa paroisse et de sa corporation. En effet, la participation des élites de couleur aux espaces délibératifs des institutions urbaines, ainsi que leurs pratiques évergétiques, étaient autant de preuves d'une générosité publique qui traduisait un double idéal de reproduction des acquis et d'inclusion communautaire.

Il existe donc une tension aux Amériques entre, d'une part, ce foisonnement économique des villes, dans lesquelles les pouvoirs centraux et les élites locales devaient s'appuyer sur des libres de couleur qui étaient des acteurs essentiels du processus de conquête, garants de la maîtrise du territoire, ou acteurs économiques de premier plan, et, d'autre part, la quête perpétuelle d'un ordre social urbain marqué par une colorisation plus ou moins forte des façons de dire les hiérarchies. La ségrégation des compagnies de milice par la couleur se situait toujours au croisement de ces deux dynamiques. La ségrégation s'imposât comme l'unique moyen de récompenser les élites de couleur sans s'affranchir de certains principes hiérarchiques, dont le plus clairement énoncé et le plus unanimement partagé était celui qui opposait les « tenus pour Blancs » aux autres habitants libres.

La milice dans la cité : l'enchevêtrement des appartenances

La comparaison de villes européennes et coloniales a mis en évidence les spécificités locales des structures urbaines. Les milices dissimulaient des réalités institutionnelles différentes selon les territoires où elles s'exerçaient, sans jamais répondre parfaitement aux modèles trop souvent avancés par l'historiographie : urbaines/rurales, européennes/coloniales, urbaines/disciplinées. La milice est

profondément ancrée dans son contexte urbain, malgré l'intrusion plus ou moins forte d'un contrôle étatique. L'approche multisituée a permis de dénaturaliser les classifications sociales et « raciales » trop souvent plaquées sur les sociétés coloniales de l'époque moderne. Ces catégories incitaient à tort à essentialiser la « qualité sociale » des individus définie dans les sources. Cette qualité sociale, qui correspond à ce que les sociologues appellent la position sociale de l'individu, n'est pas une identité stable. Elle est une position négociée et déterminée à un instant *t* par les rapports de force au sein d'une scène spécifique d'appartenance. La spécificité des villes coloniales étudiées, toutes de petite ou moyenne taille (de 1.000 à 40.000 habitants), réside dans la cohésion de la communauté urbaine. Toutes les scènes d'appartenance (milices, paroisse, corps de métier, confréries) sont englobées par un même espace politique : la cité. Le contrôle collectif est extrêmement fort et les positions occupées dans chaque scène d'appartenance ont tendance à s'aligner les unes par rapport aux autres, grâce à la possibilité de réinvestir le capital d'une scène dans l'autre. Cependant, le faible éclatement spatial des scènes d'appartenance multiplie les allégeances contradictoires, autrement dit la multiplicité des rapports hiérarchiques que sous-tend une même interaction selon les scènes sociales auxquelles on se rapporte. Ces contradictions, qu'attestent les archives judiciaires, génèrent des espaces d'ambiguïté qui donnent au acteurs – dans une certaine limite – les moyens de manipuler les classifications sociales, de modifier leurs positions, et d'influer sur les définitions locales des catégories pratiques.

La thèse interroge en détail le périmètre d'action et de recrutement des milices dans les villes coloniales. La pauvreté et la relative homogénéité des nomenclatures de la couleur et du métissage au sein des milices dissimulent des processus complexes d'incorporation. L'étude des positions sociales des miliciens fait voler en éclats la cohésion supposée des compagnies que laissaient présager leur dénomination officielle : les compagnies de mulâtres, de Noirs libres, de Blancs. La couleur des hommes ne constituait pas un unique critère de différence sociale au sein des milices. Outre la couleur, de nombreux critères justifiaient l'incorporation dans les milices coloniales américaines : la visibilité phénotypique, construite *in situ*, mais surtout les réseaux interpersonnels (parentèles, clientèles, voisinage). Ainsi, un Noir libre pouvait servir dans une compagnie de mulâtres, et un mulâtre dans une compagnie de Blancs. L'exemple des listes de miliciens de la province de Carthagène montre que les individus jouissaient souvent d'une relative marge de manœuvre quant à leur incorporation. Cette marge de manœuvre répondait évidemment à des enjeux locaux.

S'il est vrai que les dénominations des compagnies de milice ne reflètent pas la diversité des qualités sociales des miliciens, elles participent toutefois de la construction sociale de ces dernières et peuvent stigmatiser socialement les individus. La communauté accorde une importance primordiale aux milices pour définir la qualité des individus. L'appartenance à une compagnie agit comme une ressource que le milicien ou ses détracteurs peuvent mobiliser pour prouver sa qualité dans d'autres scènes d'appartenance. La milice constitue ainsi un espace de classement, de reclassement et de déclassement des miliciens, étroitement interpénétré aux autres scènes sociales de la cité : l'enjeu social et politique de ces classements est de taille pour les individus. La thèse réaffirme l'importance centrale de la couleur dans le milieu colonial, mais démontre en même temps que celle-ci constituait surtout un recours discursif, faisant émerger l'importance cruciale du lieu d'énonciation et des formes locales de l'expérience coloniale.

L'approche institutionnelle est centrale pour comprendre l'enchevêtrement des appartenances institutionnelles qui se joue au sein des milices coloniales. Car de la même manière que le capital acquis dans les milices peut être réinvesti dans d'autres scènes d'appartenance, les milices forment à leur tour un espace où se croisent d'autres logiques institutionnelles. Par conséquent, l'étude des logiques d'incorporation milicienne invite à élargir l'analyse aux autres grandes divisions du corps social : les confréries, les paroisses bien sûr, mais avant tout les métiers. Cette thèse montre que la milice constituait un espace de lutte entre les différents corps de métier. Elle souligne la capacité de certains métiers, dans certains contextes, à infléchir l'organisation milicienne pour modifier en leur faveur le rapport entre les privilèges et les obligations du service. En même temps, les maîtres et les aspirants d'un même corps de métier pouvaient étendre aux milices leurs luttes pour l'accès aux

dignités urbaines et à un statut stable et protecteur. La milice est à ce titre un observatoire de la conflictualité et des recompositions des communautés de métier dans les villes coloniales.

Des vertus de l'approche multisituée pour l'étude des groupes sociaux

Cette thèse d'histoire sociale montre que la couleur des individus, construite *in situ* et sans cesse renégociée, constitue une ressource discursive discriminante, plus ou moins centrale et institutionnalisée selon les contextes. Or ces « langages d'appartenance » dissimulent des mécanismes complexes de domination sociale et politique, ainsi que des rapports de force qui s'expriment toujours avec violence et peuvent varier considérablement d'une ville à une autre, d'une scène d'appartenance à une autre. Par conséquent, les observatoires sociaux choisis pour cette recherche posent un certain nombre de limites, au sens où ils présupposent l'existence de groupes sociaux dans la ville : les libres de couleur, les élites. Dépasser ces limites aurait été difficile dans le cadre d'une monographie classique urbaine. Au lieu d'informer efficacement sur les mécanismes de l'interaction sociale, ces observatoires auraient été comme des œillères, voilant les dynamiques locales dans la formation des groupes sociaux et essentialisant les langages d'appartenance des acteurs. En effet, malgré une volonté louable de restituer la capacité d'agir – individuelle ou collective – des subalternes, de très nombreuses monographies sur les libres de couleur aux Amériques ont naturalisé la couleur des individus.

La thèse montre que l'approche multisituée et la comparaison systématique permettent de neutraliser efficacement ces écueils. Celle-ci affirme qu'il est parfois nécessaire d'évacuer les langages d'appartenance des acteurs, y compris la couleur, pourtant omniprésente dans la Caraïbe, afin de comprendre les mécanismes locaux de l'interaction sociale. Cela ne signifie pas qu'il faille évacuer la violence des rapports sociaux, ni l'impact sociologique de la visibilité phénotypique, toujours centrale en contexte colonial. Il ne s'agit donc pas de décrire une société « pacifiée ». Au contraire, cette thèse met l'accent sur les mécanismes de la domination sociale, de la distinction sociale et sur la violence des rapports sociaux.

En associant le comparatisme et le jeu d'échelle, le quantitatif et le qualitatif, l'approche multisituée permet de démêler langages et pratiques, et de décrire précisément l'action sociale, ses enjeux, et son impact sur l'évolution des structures sociales, y compris à une échelle supra-locale. Elle situe la recherche à un niveau mésohistorique, autorisant des effets de grossissement jusqu'au ras du sol sans entraver la généralisation historique. En un mot, elle apparaît comme une manière de résoudre nombre de problèmes posés par les approches microhistoriques et par les approches globales en histoire.

Nora GUELIANE *Les nouveaux* ksour *de la vallée du M'Zab (1995-2016)*

De la permanence et des mutations de la solidarité sociale dans leurs réussites et leurs échecs

Thèse en études urbaines, option architecte et paysage, soutenue sous la direction de Maurizio GRIBAUDI et Alain MAHE à l'École des hautes études en sciences sociales de Paris (EHESS)

Cette thèse a pour cadre géographique la vallée du M'Zab située dans le sud de l'Algérie et occupée initialement par les Mozabites, des Berbères relevant religieusement de l'Ibadisme[7]. La région est connue pour ses *ksour* historiques[8] ainsi que par des institutions propres, promouvant une auto-

[7] L'Ibadisme, une branche minoritaire de l'Islam appartenant au kharidjisme.
[8] *Kar* (Ksour), un village saharien souvent fortifié et/ou aggloméré.

organisation multiséculaire et une forte solidarité sociale, qui ont joué un rôle primordial dans la survie du groupe et dans la création des nouveaux *ksour*.

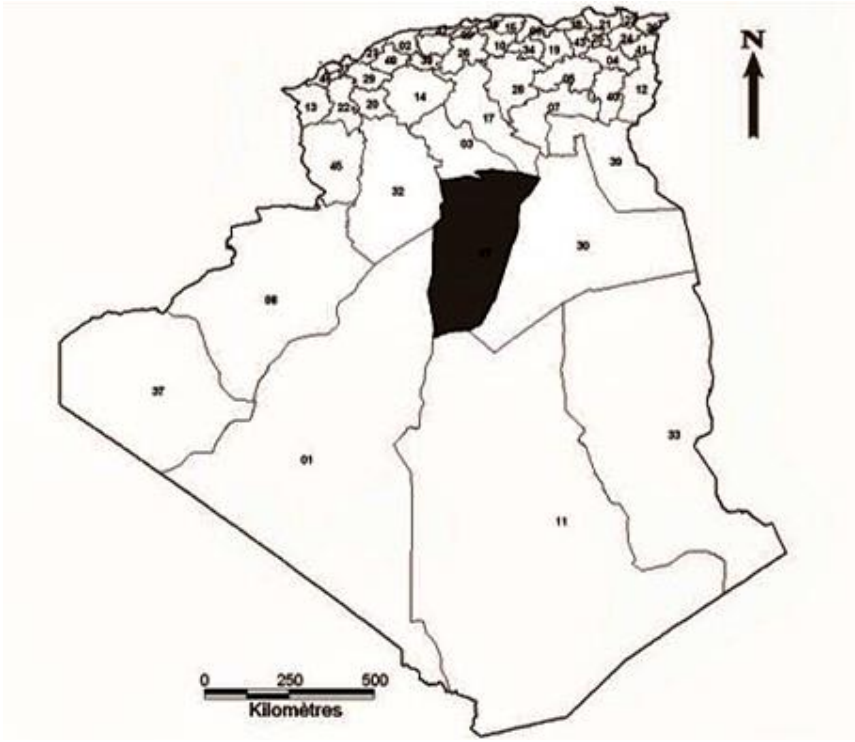

Fig.1 : Situation de la vallée du M'Zab

Les nouveaux *ksour* sont des extensions urbaines dont la construction a été entreprise à partir de 1990. Il s'agissait de trouver une solution à la crise du logement aussi bien au plan quantitatif que qualitatif. La particularité de ces projets réside dans le rôle joué par la solidarité sociale depuis la naissance de l'idée, le choix de la population, la conception des projets, la gestion du chantier, les montages financiers, jusqu'à la gestion du projet après son occupation. Ma recherche a porté sur les permanences et les mutations qui ont affecté les différentes formes de solidarité sociale qui ont conduit à la réussite des "nouveaux *ksour* ".

L'objectif de cette thèse est donc d'apprécier le rôle qu'a eu la solidarité sociale dans la création des nouveaux *ksour*. Un ensemble de questionnements s'imposent : qu'est-ce que la solidarité pour les Mozabites ? Comment s'exprime la relation entre des pratiques sociales liées à la solidarité et la construction d'un *ksar* ? Enfin, comment, concrètement, la solidarité sociale a influencé la création des nouveaux *ksour* ? C'est à travers l'étude des six nouveaux *ksour,* envisagés essentiellement de façon monographique, que j'ai tenté de répondre à ces interrogations. Ce travail repose à la fois sur une enquête technique conduite en tant qu'architecte et sur des observations anthropologiques et des entretiens réalisés avec différentes personnes : des notables, des administrateurs, des architectes, des promoteurs, des associations, ou de simples habitants, dans le cadre d'enquête de terrain qui s'est déroulée sur trois ans, entre 2014 et 2016.

Le travail a été réparti en trois parties, la première, a permis de reconstituer **une épure de l'organisation du M'Zab et de la société mozabite**. Elle constituait en quelque sorte le cadrage indispensable pour comprendre le contexte d'apparition et de réalisation des nouveaux *ksour*. Pour ce faire j'ai commencé par examiner la notion et les pratiques de la solidarité au M'Zab, en déployant les divers registres sémantiques dans lesquels elle s'exprime et en modélisant ensuite ses différentes formes pratiques. J'ai ainsi pu détailler les diverses formes d'organisation et de pratiques sociales liées à la solidarité en commençant par la solidarité interpersonnelle promue par la morale et la foi, jusqu'à

la solidarité institutionnelle encadrée par les différentes institutions de la communauté, en passant par diverses formes d'échanges tels que la *twiza* et ses variantes dans différents domaines qui procèdent indissociablement d'une coopération ou d'une interdépendance fonctionnelle et d'un registre moral proprement dit.

À travers cette étude de la solidarité, j'ai dégagé cinq grands aspects caractérisant les liens de solidarité sociale au M'Zab. Son aspect rigoureusement organisé et institué est à l'évidence ce qui frappe le plus dans les pratiques solidaires du M'Zab. Le civisme spontané des Mozabites n'est pas moins remarquable, dès lors que le maillage institutionnel traditionnel assure correctement ses fonctions. L'ampleur de l'aspect financier de cette solidarité est également à souligner et j'ai pu précisément évaluer la hauteur des contributions des nombreux mécènes anonymes sans lesquels des nécessiteux n'auraient jamais pu bénéficier d'un logement dans le cadre de ces nouveaux *ksour*. L'organisation qui a rendu possible l'autofinancement de ces projets m'a également longtemps retenue. J'ai pu ensuite mesurer l'importance du système propre aux Mozabites quant à la formation et à l'éducation de ses enfants et cela tant dans la transmission des savoirs faire traditionnels que dans l'apprentissage des techniques modernes. Il m'importe de souligner ici le rôle déterminant de ces compétences organisationnelles pour surmonter les innombrables obstacles et difficultés inhérentes à l'administration et au système politiques algérien. Cette partie consacrée à la solidarité m'a également permis de souligner la distinction que les Mozabites font entre l'entraide, *lm'awna* (charité/*caritas/agapé*) non organisée, individuelle, ponctuelle et désintéressée et la solidarité comme système stable, codifié, réciproque et très institutionnalisée.

La doctrine sociale de l'Ibadisme a également sa part dans le maintien et la vigueur des pratiques solidaires propres au M'Zab. L'Ibadisme, c'est aussi *walâya* et *barâ'a,* qui expriment directement la solidarité et la désolidarisation à l'égard d'un membre de la communauté. Mais l'Ibadisme mozabite, c'est surtout tout un ensemble d'institutions religieuses organisées à l'échelle de la ville, de la confédération et du pays. On a pu détailler le rôle fondamental de cette organisation dans l'encadrement, la mobilisation, le financement et l'éducation à la solidarité.

Je me suis ensuite attachée à la description minutieuse de cette organisation à l'échelle locale, des fractions, mais aussi à celle des notables et des *jma'as* de chaque ville du M'Zab, qui assurent la gestion politique, sociale et économique de la cité. Ce système a ceci de particulier qu'il articule étroitement l'organisation lignagère du *ksar* et les nouvelles formes d'organisations de la société : associations, comités de quartiers, comités professionnels. C'est dire que ce dispositif permet de couvrir toutes les catégories sociales et professionnelles de la ville et d'identifier ainsi tous les besoins de la société civile. De fait, ce processus de modernisation des *jma'as* s'avère indispensable pour assurer l'efficacité d'une institution qui demeure traditionnelle.

Il n'en reste pas moins que ceux que j'ai désignés comme « notables » se partagent le pouvoir collectif avec les *'azzabas,* l'institution religieuse suprême au niveau de la ville. Si ces derniers exercent le magistère spirituel et moral des Mozabites, ils assurent aussi, concurremment aux notables, un rôle social et économique grâce, essentiellement, aux dons qu'ils font, aux *waqf* (biens de mainmorte) qu'ils gèrent collectivement et aux *zakats* (aumône légale en Islam) qu'ils redistribuent aux nécessiteux. Il importe ici de souligner la particularité du système mozabite dans lequel chaque institution (notable et *'azzabas*) dispose de représentants dans les institutions confédérales. Le Conseil de 'Ammi Saïd qui regroupe les *'azzabas* des villes du M'Zab est, de fait, le porte-parole des Ibadites algériens et leur référence religieuse. Le Conseil de Ba Abdarahman el Korti qui regroupe les notabilités des villes du M'Zab se charge de la vie politique, économique et sociale des Mozabites. Ces deux institutions confédérales quoiqu'elles n'aient pas un contact direct avec les habitants, produisent le consensus communautaire, si important dans les relations vis-à-vis de l'extérieur

Chaque strate de ce système est marquée par la spécialisation, l'autonomie et la décentralisation des interventions, de façon à répondre efficacement aux problèmes soulevés sur le terrain et à des échelles

locales. Ces institutions ont l'autofinancement comme principe, la contribution de l'aide publique de l'administration algérienne n'intervenant qu'à la marge. C'est d'ailleurs la meilleure façon pour la communauté de garder la main sur ses affaires et de se prémunir de « l'irrédentisme » de l'administration algérienne. L'analyse de la nature des liens entre institutions traditionnelles et administration algérienne nous a conduit à souligner le pragmatisme des notables qui excellent dans les compromis, les transactions et les contournements. Mais les rapports entre instances locales et administration algérienne sont aussi régulés par le sens de l'intérêt bien compris, de part et d'autre. Car les hauts fonctionnaires algériens sont bien contents de ne pas avoir à résoudre ou à prendre en charge tous les problèmes de la communauté. À l'inverse, les instances locales ne dédaignent pas l'aide que peut leur procurer l'administration algérienne. À la différence des pratiques solidaires proprement dites, il s'agit ici d'un échange de bons procédés ou, parfois, d'un jeu de dupe, qui arrangent bien tout le monde. C'est ainsi, en tout cas, que les contraintes juridiques qu'implique la mise en œuvre d'un projet sont atténuées sur la base d'accords, d'ajustements dans les limites dessinées par les rapports de force.

La **seconde partie** de cette thèse est **une articulation entre la première et la dernière constituée de monographies de chaque cas de nouveau *ksar***. C'est pour cette raison que j'ai tenu à la commencer par détailler la présentation de l'ancien *ksar* mozabite ; son *'orf,* sa genèse ; les étapes de sa conception et son analyse urbaine et architecturale. Ce retour à l'ancien *ksar* était indispensable, afin de comprendre les fondements sur lesquels les acteurs des nouveaux *ksour* se sont appuyés pour justifier leurs démarches et leurs choix, mais surtout afin de bien déplier le système de représentation qui informe et accompagne les projets des nouveaux *ksour*. De cette façon, j'étais en mesure de mieux décrire la situation contemporaine dans laquelle ont émergé les projets des nouveaux *ksour* et les objectifs visés par leur création. Outre la satisfaction d'une demande en matière de logement, ces initiatives ont redonné l'espoir aux classes défavorisées d'accéder à la propriété alors que le marché immobilier connaissait une spéculation effrénée. Mais ces projets étaient également le seul moyen de préserver l'écosystème ksourien, de valoriser le patrimoine bâti mozabite et de transmettre les savoir-faire locaux en veillant à concilier tradition et modernité. Là encore, pour réaliser tous ces objectifs, des concessions et des compromis ont été nécessaires à la fois pour s'adapter aux contraintes administratives et réglementaires, mais aussi pour tenir compte des besoins autres que ceux des anciens *ksour*. Au final, ces nouveaux *ksour* peuvent être envisagés également en termes de réaction de la communauté aux formes et aux normes adoptées par l'État dans sa politique de la ville visant à assurer l'ouverture de la communauté. Si les Mozabites ne rejettent pas cette idée d'ouverture, ils entendent maîtriser collectivement ces changements qui engagent leur destin en tant que communauté.

Par ailleurs, l'appellation nouveaux *ksour* a été l'objet de controverse au M'Zab, y compris parmi les bénéficiaires des projets. Le débat et l'ambigüité à propos de la terminologie du *ksar* et du nouveau *ksar* m'ont conduite à conclure qu'en dépit de leurs points communs, les deux typologies comprennent des différences fondamentales quant à leur essence, leurs objectifs, leurs genèses, leurs moyens, leur contexte d'apparition et leurs raisons d'être. Le *ksar* traditionnel est le résultat d'une logique lignagère, dans certains cas celui d'un conflit entre clans, où le perdant quitte le *ksar* pour en créer un autre. Ainsi, la création du *ksar* a donc des fondements politiques visant une autonomie totale avec l'ancien. Ce qui implique automatiquement la création d'un nouveau système social. Cela n'est pas le cas des nouveaux *ksour* qui ont été créés par les habitants de l'ancien *ksar* afin de répondre à une demande sociale en matière de logement, sans avoir de visées politiques, idéologiques ou d'autonomie à l'égard de l'ancien noyau. Ce qui explique d'ailleurs pourquoi les nouveaux *ksour* sont en continuité sociale avec le noyau historique. En outre, on ne saurait comparer le long processus qui a abouti aux anciens *ksour* historiques à la démarche volontariste et *ex nihilo* qui a présidé à la construction des nouveaux *ksour*. Bref ! peu importe que les nouveaux *ksour* satisfassent ou non à la définition canonique des *ksour* qu'on pourrait trouver dans les travaux des historiens ou des architectes. Une chose est certaine, ces projets ont essayé de répondre aux problématiques que vit actuellement la vallée du M'Zab. En

outre il est non moins évident que les attentes des Mozabites n'auraient pas pu être satisfaites par des constructions à l'identique de celles qui ont été bâties au dixième siècle de l'ère chrétienne.

La troisième partie est **une monographie des six cas d'études** organisée en trois chapitres : 1) les projets qui ont réussi ; Tafilelt et Tinemmirine; 2) ceux en cours de réalisation ; Tinaâm et Tawenza ; et 3) ceux qui sont en état d'arrêt ; Ioumed et Hamrayat. L'objectif était de comprendre en quoi et comment les formes de solidarités mobilisées avaient affecté le processus de réalisation et de gestion de chaque projet. Ainsi, tous les cas étudiés se rejoignent par certains aspects ou par des ressemblances qui peuvent expliquer leur réussite ou leur échec :

L'origine de l'idée : les projets aboutis sont ceux qui ont été le résultat d'une réflexion menée par les intéressés dans le cadre de leurs institutions. Ce furent les habitants qui portaient les projets tandis que les ressources de la communauté étaient mises à sa disposition et mobilisées en cas de problèmes.

Le statut du promoteur : la nature du lien qu'entretient la communauté avec le promoteur du projet avait un rôle déterminant dans sa réussite ou son échec. Celui-ci avait des statuts divers : promoteur privé, SARL, associative et Fondation. Un point commun caractérisait néanmoins toutes ces formes : l'existence d'un comité social composé des représentants des fractions et des présidents/promoteurs qui étaient tous des notables reconnus dans leur ville. La désignation d'un promoteur en dehors de la communauté a été une des raisons de la collaboration difficile avec les bénéficiaires et a été indiscutablement l'une des raisons de l'échec des projets.

Le montage financier : la nature et les modalités du financement fournissent des indices quant au degré de collaboration des différents acteurs des projets. Le système de financement témoigne de la capacité des promoteurs à mobiliser les ressources de l'État et ceux de la communauté afin de mener correctement les projets. De fait, sans le soutien de la communauté, le projet et/ou le promoteur disposaient de beaucoup moins de ressources pour son financement ou, plus simplement, pour faire face aux inévitables aléas des chantiers de cette ampleur. Outre les aides publiques qui relèvent des programmes de logements partout en Algérie, on a vu la participation des *'achiras* à la résolution de problèmes financiers des projets.

En fin de cette partie j'ai conclu avec les différents aspects de la solidarité sociale mobilisée.

Établissant ainsi le lien entre les parties précédentes et l'analyse des cas :

Le premier est d'ordre organisationnel : il tient en effet au maillage étroit et remarquablement efficace des institutions traditionnelles mozabites. J'ai en effet pu souligner la complexité de cette organisation et son caractère extrêmement coordonné. Outre la façon dont est coordonné et hiérarchisé tout ce dispositif d'autogestion, j'ai longuement décrit sa capacité à générer de nouveaux modes d'organisation pour faire face à des situations inédites et prendre en charge de nouveaux besoins communautaires. Le cas des Fondations/promoteurs des nouveaux *ksour* constituent l'illustration exemplaire de cette capacité à créer des institutions.

Le deuxième aspect est d'ordre proprement civique : il concerne l'engagement de la communauté pour faire aboutir toutes ses initiatives, soit par l'encadrement et la participation au fonctionnement des institutions de la communauté, soit par l'appui des activités qu'elle propose. J'ai d'ailleurs pris soin de souligner que toutes les instances de la communauté fonctionnent selon le principe du bénévolat sans pour autant remettre en cause la qualité des services offerts. Nous l'avons vu également le travail titanesque mené par les promoteurs des nouveaux *ksour*.

L'autofinancement constitue l'aspect économique majeur de cette solidarité : il est l'un des principes essentiels de la communauté qui lui permet d'assurer la concrétisation de ses projets, la pérennité de ses institutions et son existence même en tant que groupe. La façon dont ce système a pallié le manque de ressources des indigents bénéficiaires d'un lot dans les nouveaux *ksour* est indiscutablement un modèle de politique sociale.

La formation à la solidarité : la formation à la solidarité est assurée au M'Zab essentiellement dans les écoles ibadites, dans les mosquées et par l'intermédiaire de l'institution religieuse qui dispense l'éducation morale et assure le magistère spirituel des Mozabites. Mais en fait c'est une éducation de tous les jours que j'ai pu décrire et constater au sein des différentes institutions. On a vu comment ce système se reproduisait dans le cadre des associations de quartiers qui se sont créées dans les nouveaux *ksour*.

Il convient enfin de mentionner un dernier facteur de la réussite de ces nouveaux *ksour.* Celui-ci n'est pas propre à la société mozabite, mais relève directement de la citoyenneté algérienne. Il s'agit de toutes les ressources publiques que la communauté mozabite a su mobiliser pour faire aboutir ses projets. Un aspect que j'ai longuement documenté en analysant les relations entretenues entre les instances officielles et communautaires, la représentation du Conseil de 'Ammi Saïd dans le Haut Conseil Islamique algérien et l'appui de l'État aux projets de nouveaux *ksour.*

Enfin, cette thèse est l'occasion de mieux comprendre les modalités concrètes du contrôle et de la maîtrise que des populations algériennes sont capables d'exercer collectivement sur leur destin et cela dans tous les domaines, social, économique, institutionnel et urbain. Elle a également permis d'établir certains faits historiques méconnus, voire controversés à propos de la région, et d'autre part d'avoir projeté quelque lueur sur des développements sociaux propres au M'Zab, en particulier en ce qui concerne l'adaptation des institutions traditionnelles mozabites à un contexte extrêmement évolutif. Cette thèse ouvre aussi la discussion sur la question des *post-colonial studies.* En effet, l'histoire du Maghreb, et en particulier celle de l'Algérie, s'est trop longtemps polarisée sur les effets destructeurs du phénomène colonial, sans se soucier de témoigner des situations où des communautés étaient parvenues à amortir le choc colonial et à s'y adapter sans se renier. Si les études du phénomène colonial témoignent certes des résistances armées opposées à la conquête coloniale, elles ont trop longtemps négligé d'autres formes de résistance, d'adaptation et de redéploiement des sociétés colonisées. Du coup, il reste presque tout à faire pour témoigner de la dignité propre des sociétés qui ont subi la colonisation et analyser les ressources inégales dont elles disposaient pour encaisser le phénomène colonial, s'y adapter, et s'y aménager un avenir en essayant de maitriser leurs destins. Un autre travers de la plupart de ces études est d'avoir validé d'emblée l'échelle nationale pour étudier le phénomène colonial. On ne peut que constater l'extrême rareté des travaux qui envisagent l'histoire de l'Algérie à l'échelle d'une région. Comment considérer que la colonisation a affecté de la même façon le citadin des grandes villes, le semi-nomade des Aurès ou et le Touareg nomade ? D'autant plus que la colonisation n'a pas été mise en œuvre de la même façon partout en Algérie. De fait, l'aplatissement de l'histoire coloniale en Algérie ne rend pas compte de ces situations hétérogènes. C'est en cela que réside aussi l'intérêt de ce travail.

Lucie GUYARD *Itinérance féminine et institutions : le vagabondage féminin dans la généralité de Rouen.*

Thèse soutenue le 21 novembre 2019 à l'Université de Rouen Normandie ; préparée sous la direction d'Anna Bellavitis.

Cette recherche a pour objectif d'approcher le délit de vagabondage féminin en l'observant tel qu'il est défini par différents courants de pensée, tel qu'il est pris en charge par les institutions qu'ils font naitre et qui doivent répondre à son existence, et tel qu'il est vécu par le peuple et les vagabondes elles-mêmes. Anonymes, ces femmes ne laissent pas d'archives rédigées de leur main. Bien que leur évocation soit régulière au XVIII^{e} siècle, elles demeurent insaisissables dans leur réalité quotidienne. Elles ne possèdent rien ou très peu, n'ont pas d'adresse ou d'emploi reconnu qui laisseraient d'elles une trace. On les trouve mentionnées dans les écrits des élites aussi bien que dans les propos tenus par le peuple à la justice, et pourtant d'elles on ne sait presque rien. Dans de très nombreux cas, elles sont présentées comme le danger le plus inquiétant pour le royaume, comme les plus redoutables sujets du

roi. Ces femmes itinérantes sont décrites comme une menace perpétuelle à la tranquillité publique des villes qu'elles cherchent à rejoindre, et des campagnes qu'elles traversent. De manière très remarquable, elles apparaissent dans plusieurs textes comme des êtres plus dangereux que les hommes qui s'adonnent à cette même vie vagabonde. À ces accusations s'oppose un vide, une absence de réponses aux arguments développés à leur encontre, à l'aversion qu'elles provoquent chez de nombreux penseurs. Ce silence m'a d'abord menée à chercher dans les textes les raisons concrètes de ces critiques souvent violentes. À approcher ensuite l'existence réelle de ces femmes dans le quotidien d'une société qui, d'après les élites, a tout à craindre d'elles. À retracer enfin l'ébauche d'une réalité qui viendrait compléter les études préexistantes sur le vagabondage, en interrogeant autant que les sources le permettent, la construction d'une image face à la réalité d'une itinérance féminine au XVIII^{e} siècle.

Il s'agit dans ce travail d'approcher le mouvement des femmes hors de tout cadre légal, et avant leur interpellation. D'observer leur existence fragile, qui ne s'aperçoit que par bribes de paroles rapportées par des hommes, parfois difficilement accessibles dans une masse d'archives en partie inédites. Afin de délimiter notre corpus, nous avons avant tout conservé les cas dans lesquels les interpellées sont très clairement reconnues coupables de vagabondage. Lorsque cette dénomination n'apparait pas malgré le mouvement avéré, ou n'est finalement pas retenue dans la procédure, alors ces documents ont fait l'objet d'une observation à décharge, nous permettant de chercher à comprendre la place réelle du mouvement dans l'inquiétude que ces sujets font naitre chez leurs contemporains. Cette pratique du déplacement jugé illégal s'instaure dans un quotidien que pratiquent hommes et femmes, mais que la loi cherche à définir à plusieurs reprises pour mieux la sanctionner. Ces définitions, émanant du pouvoir central et censées orienter les arrestations, ne renseignent cependant que très peu sur la réalité du vagabondage, et notamment celui des femmes. Néanmoins, elles éclairent tout un pan de l'opinion qui se développe à son propos, permettent d'en comprendre la virulence. Les adjectifs qui sont attribués au vagabondage féminin oscillent entre suspicion (terme non défini, mais qui doit pourtant être celui retenu comme motif d'interpellation) et accusations explicites de tous les crimes et délits qu'elles propageraient au gré de leurs déplacements incontrôlés, mode d'existence leur permettant d'infiltrer le vice, la fainéantise et l'immoralité dans les villes et les campagnes du royaume. Cette réalité du vagabondage selon les élites répond à une mosaïque de conceptions qui fait de la femme itinérante une hors-la-loi perçue comme particulièrement redoutable et nuisible.

L'image de la femme itinérante dans les textes se façonne donc à la croisée de plusieurs analyses. Et notre étude serait incomplète si, au-delà du mouvement, elle ne tenait pas compte d'autres phénomènes. Ces vagabondes cumulent en effet une double marginalité : elles sont certes itinérantes et sans aveu, mais elles sont aussi femmes. Il est donc nécessaire pour comprendre la répugnance des élites envers elles, de s'attacher au regard porté sur la femme, et particulièrement sur celle du peuple. Cet axe nous permet d'observer en quoi le mouvement dessert ces femmes, en quoi le déplacement tel qu'elles le pratiquent apparait à ce point incompatible avec les discours tenus à leur propos. Les penseurs rappellent régulièrement dans leurs textes le statut figé des femmes, dans le privé comme dans le public : éternelles mineures devant la loi, avant tout filles, sœurs, épouses et mères. L'ordre, urbain ou rural, semble alors beaucoup dépendre d'elles, qui se doivent aussi d'apporter au royaume travail et enfants. Isolées et de passage, elles deviennent par exemple vite suspectes d'une prostitution qui détruirait les foyers et apporterait la maladie chez les jeunes hommes du royaume. L'image répandue d'une jeunesse allant se perdre en ville vient compléter une argumentation presque répétitive de femmes fragiles et rapidement tentées par la débauche, dans laquelle elles entrainent compagnes et compagnons. Seules sur les routes, elles pourraient volontairement abandonner une famille, refuser un travail ou une assistance légale. Accompagnées d'inconnus, elles sont suspectées de vivre hors des liens du mariage. Mendiantes, mais d'aspect jugé vigoureux, elles sont perçues comme fainéantes sans scrupules. Plus grave encore, les autorités redoutent qu'elles fuient la justice, se cachent volontairement de ceux qui les connaissent pour ne pas être identifiées, et ainsi dissimuler des actes

allant d'un vol par goût féminin de l'excès, à l'abandon d'enfant, voire à l'infanticide. Ce ne sont là que quelques exemples des suppositions régulièrement faites, inhérentes à leur sexe, et qui tendent à démontrer, dans les textes de nombreux penseurs et hommes de loi, que ces femmes déstructurent la société d'ordre voulue par le pouvoir central.

Un autre point portant sur le mouvement participe de cette double marginalité : alors même que la monarchie cherche à identifier les individus par une insertion allant des registres de corporations aux registres que doivent tenir les auberges, les vagabondes ne s'insèrent dans aucun système de reconnaissance voulu par l'État. Il ne s'agit pas seulement de figer les mouvements (que certains économistes appellent d'ailleurs à favoriser), mais aussi de figer les statuts de chacun, ce que la pratique du vagabondage ne permet pas. Ainsi, en plus de ne pouvoir faire attester leur moralité par des personnes jugées dignes de foi, elles ne peuvent non plus le faire par une activité qui leur confèrerait un rôle reconnu en ville ou en campagne. Ainsi isolées, elles sont à la fois fragilisées et d'autant plus suspectes.

À ces idées s'ajoute enfin la perception de l'indigence, et ce qu'elle représente dans l'esprit des contemporains. La pauvreté comme motif de déplacement est entendue par le pouvoir. La charité et l'assistance sont accordées à toute une catégorie de pauvres qui peuvent faire attester l'honnêteté de leur situation. Cependant, cette pauvreté est scrutée au point qu'on ne lui attribue pas les mêmes droits dès lors qu'elle est jugée comme le résultat de la paresse. Chercher ailleurs l'aide et l'assistance que le pouvoir estime devoir leur être attribuées dans leur paroisse de naissance, ou dans celle de leur famille est condamnable. Rouen, comme bien d'autres villes du royaume, apparait comme un but pour de nombreux indigents, mais le gouvernement ne le permet plus. Il cherche donc à interpeller le vagabondage avant qu'il n'arrive en ville, et à finalement remettre les vagabonds et vagabondes sur les routes censées les reconduire vers des paroisses qui pourront légalement les assister.

Ainsi, afin d'apporter une solution au problème que représente pour elle l'existence de ces femmes, la monarchie au XVIII^{e} siècle se dote de diverses institutions dont le but est de contrôler et de stopper ces populations, de les retenir de force si nécessaire. Pour remplir ces tâches, le pouvoir central réorganise sa maréchaussée, instaure une lieutenance générale de police à Rouen et établit des dépôts dans différentes villes. Ces institutions et leur coexistence jusqu'à la Révolution ont fait naitre les archives indispensables à la finalité de notre étude. Leur ressort, étendu sur la généralité de Rouen, en a défini la zone géographique. Les hommes qui composent la lieutenance de police de Rouen et la maréchaussée de Normandie ont la charge d'être partout, et de chercher quotidiennement à tout voir et tout savoir. Vivant auprès des populations qu'ils surveillent, ils laissent la trace d'un quotidien qui nous permet de mesurer, d'une part, l'étendue de ce qui est, ou non, jugé comme intolérable pour la population, d'autre part, la façon dont les officiers eux-mêmes choisissent, selon des critères variables, ceux et celles qui doivent finalement être reconnus coupables de vagabondage.

En venant déposer plainte, les individus qui s'adressent à la police ou à la maréchaussée nous autorisent à observer ce qui rend une figure féminine particulièrement dangereuse selon eux, au point d'avoir recours à la justice du roi. À l'inverse, on y constate les écarts plus ou moins importants avec ce que les élites estiment être un comportement féminin nuisible au peuple. Cette comparaison et son analyse nous permettent de comprendre la place du mouvement au cœur des seuils de tolérance populaires, urbains et campagnards, et pourquoi il est dénoncé ou non par ceux qui le rencontrent régulièrement. Les priorités des uns et des autres, l'adaptation aux conjonctures économiques et morales, l'attachement à l'honneur qu'il faut défendre, dressent une tout autre image du vagabondage féminin. La lieutenance de police et la maréchaussée offrent un fonds d'archives largement inédit et d'un volume remarquable, qui nous autorise à accéder par l'intermédiaire des courriers, plaintes et témoignages, à une définition du vagabondage à interpeller bien peu éloignée de ce qui est habituellement reproché aux femmes. La vagabonde n'y apparait pas comme l'être le plus particulièrement condamnable. Loin d'être la plus dénoncée à cause de son mouvement, elle se fond dans la masse des comportements jugés habituellement intolérables par la population. Le déplacement

d'un individu, et en particulier d'une femme, est bien mentionné. Mais il l'est avant tout pour des raisons d'impossibilité à agir face à une personne que l'on ne connait pas (l'impossibilité, par exemple, de faire justice soi-même en campagne lorsqu'on ne sait pas où réside le suspect ou la suspecte). Ainsi, l'image de la vagabonde se construit également autour de la conception de la personne de passage, et ce qu'elle représente pour les communautés résidantes des lieux qu'elle traverse. Nombreux sont ceux et celles qui lui offrent le pain et l'abri. Les réseaux de solidarité ne semblent pas uniquement destinés, dans la réalité des faits, à celui ou celle que l'on connait. Ces conceptions se confrontent à une réalité que les politiques de répression ne parviennent pas à faire disparaitre : si les seuils de tolérance propres au peuple ne sont pas franchis, alors l'existence d'un vagabond ou d'une vagabonde ne sera pas dénoncée. Ces pratiques s'intègrent en ville et à la campagne, dans un quotidien que chacun partage.

Mais les vagabonds et vagabondes ne sont pas uniquement arrêtés sur dénonciations, et bien souvent ce sont les officiers qui découvrent seuls leur existence au cours de leurs rondes. Ainsi, l'arrestation nait d'une rencontre, à un moment donné et précis, entre un homme et une femme. C'est la décision qui sera prise en cet instant, le temps d'un face-à-face, qui conduira ou non à l'apparition d'un cas dans nos sources. Ce point est essentiel à prendre en compte puisqu'il trace les contours d'un réseau de priorités face au vagabondage : celui de l'officier de police et de maréchaussée. Qu'il fasse preuve de zèle rendra les cas de vagabondage plus abondants, qu'il choisisse le parti de la douceur et leur nombre sera moindre. Pivot de l'organisation royale contre le mouvement illégal, ces officiers en ville et en campagne sont ceux à qui revient réellement la décision d'arrêter et de faire apparaitre dans les feuillets un nombre plus ou moins important de vagabondes. On observe alors la fragilité des motifs de suspicion pour ces hommes qui ne disposent, la plupart du temps, que de leur regard pour évaluer la dangerosité potentielle de ceux et celles qu'ils croisent. Un jugement souvent rapide, empirique, et bien éloigné du discours des élites.

Les dépôts de mendicité qui apparaissent sur le dernier tiers de la période nous permettent, quant à eux, d'observer la population retenue entre leurs murs pour motif de vagabondage, ceux et celles qui sont finalement arrêtés et gardés dans ce lieu situé au cœur des quartiers populaires rouennais. L'établissement de Rouen présente un registre particulièrement intéressant puisqu'il propose la liste complète, sur plusieurs années, des entrées et des sorties, les motifs des arrestations, et les commentaires jugés nécessaires à apporter. Les vagabonds et vagabondes estimés comme le danger principal que ces dépôts doivent faire disparaitre, s'y confondent finalement avec une population hétéroclite qui répond à toutes sortes de délits, parmi lesquels l'itinérance. Plus remarquable encore, cet établissement, conçu par le pouvoir comme un lieu qui doit retenir de force, devient pour certains et particulièrement pour certaines, un refuge réclamé, un lieu où trouver une assistance certes rude, mais préférable à leur quotidien.

Enfin, à travers les mots des vagabondes elles-mêmes, retranscrits dans les archives des institutions qui doivent les interpeller, transparaissent leurs propres explications quant à leur mouvement. Les procès-verbaux, puis les interrogatoires menés de manière systématique, nous renseignent sur une part de leur réalité, telle qu'elle la présente dans le contexte de rédaction de ces documents. La pauvreté transparait certes, mais elle n'est pas le seul motif de leur déplacement. Tandis que certaines revendiquent explicitement des activités illégales, mais indispensables pour pouvoir espérer manger et nourrir leurs enfants, d'autres au contraire entament des récits et des argumentations qui éclairent tout un pan d'existences jusque-là non évoquées. De la volonté de fuir un mari violent à l'envie de liberté, de la nécessité de se déplacer pour exercer une activité improvisée, mais honnête, à l'échec de rêves personnels, leurs mots retranscrivent une diversité de situations souvent désespérées, prises à la fois dans un quotidien que partage l'intégralité du peuple, et dans une remarquable individualité. Ces paroles rapportées nous permettent d'évaluer une part de l'écart entre conception et réalité du vagabondage féminin, mais aussi d'approcher un mouvement comme réponse aux ruptures et à la multitude d'aléas que rencontrent ces femmes issues de milieux populaires urbains et campagnards, au cours de leur existence. Cette situation d'itinérance hors-la-loi qui les isole et les

fragilise, souvent empirique et parfois passagère, répond dans la plupart des cas à bien d'autres logiques selon elles que celles dont on les accuse.

Yasmin KANHOUSH *L'habitat urbain de Syrie au Bronze moyen. Analyse technique, fonctionnelle et sociologique*

Thèse préparée sous la direction de Mme Corinne CASTEL à l'Université Lumière Lyon 2, Laboratoire Archéorient – UMR 5133, et soutenue le 25 novembre 2019

Introduction

L'objectif principal de nos recherches de doctorat était d'approfondir notre connaissance de l'architecture domestique syro-mésopotamienne au Bronze moyen, dans la diachronie et sous ses aspects morphologiques, techniques et fonctionnels. Il avait également pour but d'identifier, à travers l'analyse de l'habitat, le statut socio-économique des habitants. L'étude a porté sur quatre régions bien distinctes sur le plan de leurs caractéristiques environnementales : la Syrie du Nord-Ouest, la moyenne vallée de l'Oronte, la moyenne vallée de l'Euphrate et la Syrie du Nord-Est ou Mésopotamie du Nord (fig. 1).

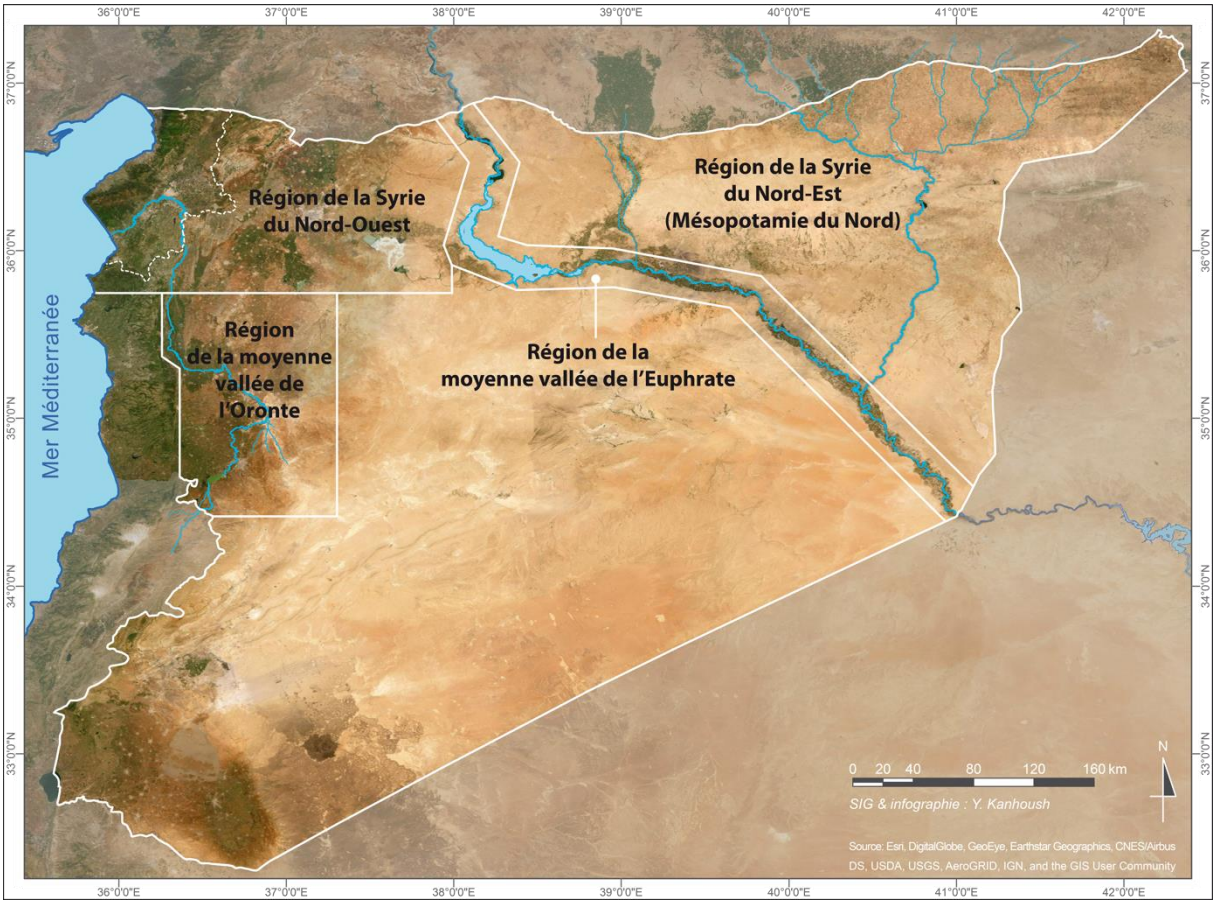

Fig. 1 : Carte de la Syrie présentant les différentes régions étudiées

On entend par architecture domestique les bâtiments de nature non palatiale ou religieuse, c'est-à-dire les maisons privées de tous niveaux économiques et sociaux. La maison est un ensemble autonome de tailles et de formes variées. Elle sert à abriter et protéger les occupants et leurs biens. Elle reflète l'interaction entre l'homme et son milieu et ses compétences techniques. L'habitat se charge

d'une forte valeur identitaire puisqu'il ne résulte pas seulement d'un choix individuel mais aussi de normes sociales. Son intérêt vient également du fait qu'il abrite, au-delà de sa vocation primaire d'activité domestique, des fonctions d'artisanat, de réception, d'actions cultuelles voire de mémoire lorsque des défunts sont enterrés sous le sol des habitations. Nous avons tenté d'examiner ces différents aspects qui fonctionnent comme un système imbriqué et complémentaire.

Choix du sujet

La recherche en archéologie orientale ne s'intéresse spécifiquement à l'habitat que depuis les années 1980. Jusque-là, les spécialistes d'architecture de l'âge du Bronze (3ème et 2ème millénaire av. J.-C.) étaient attirés, hormis quelques rares pionniers, par les bâtiments monumentaux (palais, temples). Ce n'est que plus récemment qu'ils s'attachent à l'étude de l'habitat dans son environnement urbain et villageois et aux questions d'urbanisme et de modèles d'agglomération.

L'habitat de Syrie au Bronze moyen (2000-1600 av. J.-C.) n'a fait l'objet d'aucune étude détaillée et n'a été abordé qu'à deux reprises, dans un cadre régional réduit et un cadre temporel très large. Ce choix résulte également de nos fouilles à Tell Mishrifeh, l'ancienne Qatna, dans la moyenne vallée de l'Oronte, où nous avons découvert, à côté d'un grand palais, un quartier d'habitation de cette période, en bon état de conservation et riche en matériel archéologique. Qatna est un site multi-périodes, à la tête d'un royaume de grande importance régionale mentionné dans les sources écrites du 2ème millénaire av. J.-C. La Syrie connaît alors un développement historique majeur, accompagné par l'apparition de grands centres politiques, tels Alep, Mari, Ebla et Qatna, et d'innovations technologiques dans le domaine de l'architecture.

À côté des données restées inédites de Qatna, nous avons eu l'opportunité d'exploiter la documentation partiellement inédite issue des fouilles anciennes sur le site de Tell Halawa dans la moyenne vallée de l'Euphrate, augmentant ainsi la valeur de nos recherches.

Méthodologie

Notre corpus est issu des fouilles anciennes et récentes de 36 sites dispersés dans les quatre régions étudiées (fig. 2). 139 maisons documentant la totalité du Bronze moyen ont été prises en compte, sur lesquelles nous avons mené une analyse architecturale poussée avant de pouvoir les comparer de manière rigoureuse. Cette étude, présentée sous la forme de quatre volumes, est fondée sur différentes échelles d'analyse.

Elle repose tout d'abord sur l'analyse de chacune des maisons, parfois phase par phase, afin d'identifier ses caractéristiques architecturales, le mobilier et les différents aménagements qu'elles abritaient. Cette approche est couplée à une étude des quartiers où ces demeures ont été mises au jour. Elle se place ensuite à l'échelle des sites dans la perspective d'identifier les grands traits architecturaux de chacun d'entre eux. Puis, il s'agit d'envisager les cultures constructives régionales. Enfin, dans la diversité des données archéologiques étudiées, il s'agit de reconnaître dans toute la Syrie, des constantes, des régularités ou des éléments de variabilité envisagés dans la diachronie.

Notre travail a, tout d'abord, consisté à identifier les sites qui ont livré des niveaux du Bronze moyen et à sélectionner ceux où des maisons ont été découvertes. Nous nous sommes appuyée sur nos propres travaux pour traiter le site de Qatna. Pour les autres sites, nous avons mené une analyse détaillée des maisons à partir la documentation publiée (rapports, articles, monographies). L'étude de Tell Halawa a été fondée sur les publications et sur les archives largement inédites de la mission allemande conservées à l'Université de Frankfort où nous nous sommes rendue à plusieurs reprises.

Nous avons ensuite mené une étude approfondie et critique des données. Une fiche descriptive a été élaborée divisée en deux parties : la première concerne le site dans son ensemble et les fouilles ; la deuxième se rapporte aux maisons proprement dites.

Enfin, nous avons cherché à croiser ces données selon une approche plus globale. Il s'est agi de cerner d'éventuelles spécificités propres à l'habitat urbain de Syrie au Bronze moyen ou au contraire de repérer des schémas d'évolution et de diffusion des techniques de construction, des pratiques

architecturales et une possible évolution des formes du bâti et de ses usages dans les différentes régions.

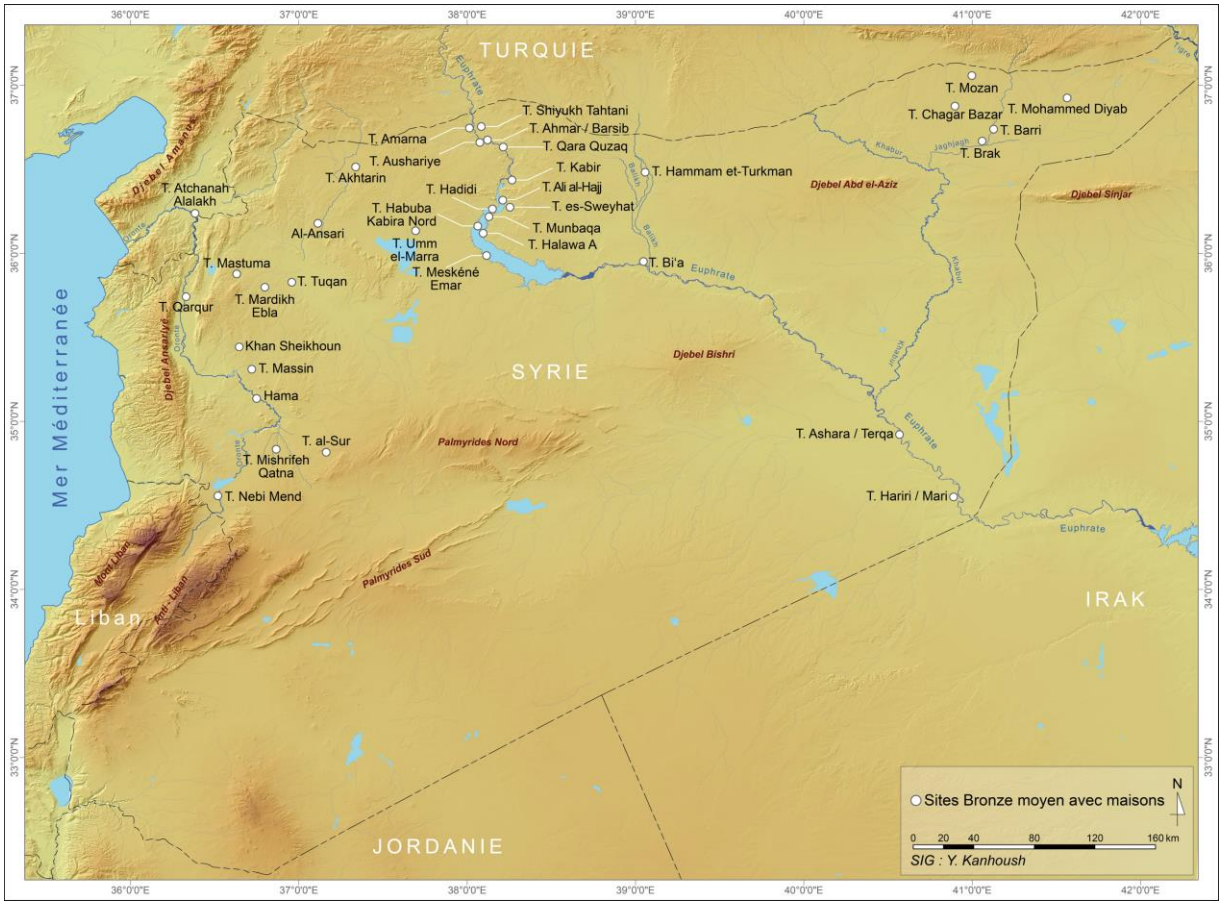

Fig. 2 : Carte de répartition des sites retenus pour l'étude ayant livré des maisons du Bronze moyen

Durant notre travail, nous avons été confrontée à plusieurs difficultés, le mauvais état de conservation des vestiges, mais aussi la non-exhaustivité des fouilles des quartiers résidentiels, le caractère lacunaire des informations publiées, la dispersion des données dans de multiples publications de langues diverses et le manque de documentation graphique et photographique. Malgré ces limites inhérentes à toute étude archéologique, il est apparu possible de constituer par une étude ciblée, approfondie et critique un état de l'art de nos connaissances sur l'habitat urbain de Syrie durant la première moitié du 2ème millénaire av. J.-C.

Résultats

Les résultats obtenus étant très nombreux, nous ne pouvons présenter ici que les grandes lignes et les principaux résultats de nos recherches.

Concernant **les matériaux et les techniques de construction**, et afin de mieux cerner les contraintes et les choix qu'ils ont induits, nous avons identifié leurs caractéristiques, leur emploi spécifique dans l'œuvre architecturale et leur aire de diffusion sur le territoire syrien.

La pierre, la terre et le bois apparaissent répartis de façon homogène sur les différentes régions et les constructeurs ont eu accès à des ressources presque identiques. Ainsi, le recours à l'un ou l'autre des matériaux résulte d'un choix plus que d'une contrainte et des sites voisins, ayant accès à des ressources identiques, adoptent parfois des plans différents.

Un usage prédominant de la brique de terre crue moulée, rectangulaire ou carrée, a été noté. Il semble que les formes et les dimensions des briques crues d'une maison, avec quelques exceptions, sont homogènes. Cependant, il peut y avoir des variations d'une maison à l'autre au sein d'un même site. On observe une tendance, dans la Syrie du nord-ouest et la Syrie du nord-est, à utiliser la brique crue carrée alors que la moyenne vallée de l'Euphrate montre une préférence pour la brique crue rectangulaire.

La standardisation observée dans les dimensions des briques utilisées dans les maisons de Mésopotamie du Nord, au nord-est, quel que soit leur type architectural, reflète la présence d'une tradition partagée et l'existence possible de constructeurs spécialisés.

Parmi les techniques de construction, on peut noter que les murs maçonnés en pisé sont totalement absents. Six types de murs ont été identifiés (fig. 3) d'après leur nature, avec ou sans soubassement, avec ou sans fondations, et les matériaux de construction employés. 65 % des murs du corpus reposent sur un soubassement en pierre, une technique qui est attestée dans toutes les régions. En outre, l'analyse des techniques a révélé que peu d'établissements, au cours du Bronze moyen, avaient recours à l'usage simultané de techniques diverses pour l'élaboration de leurs constructions.

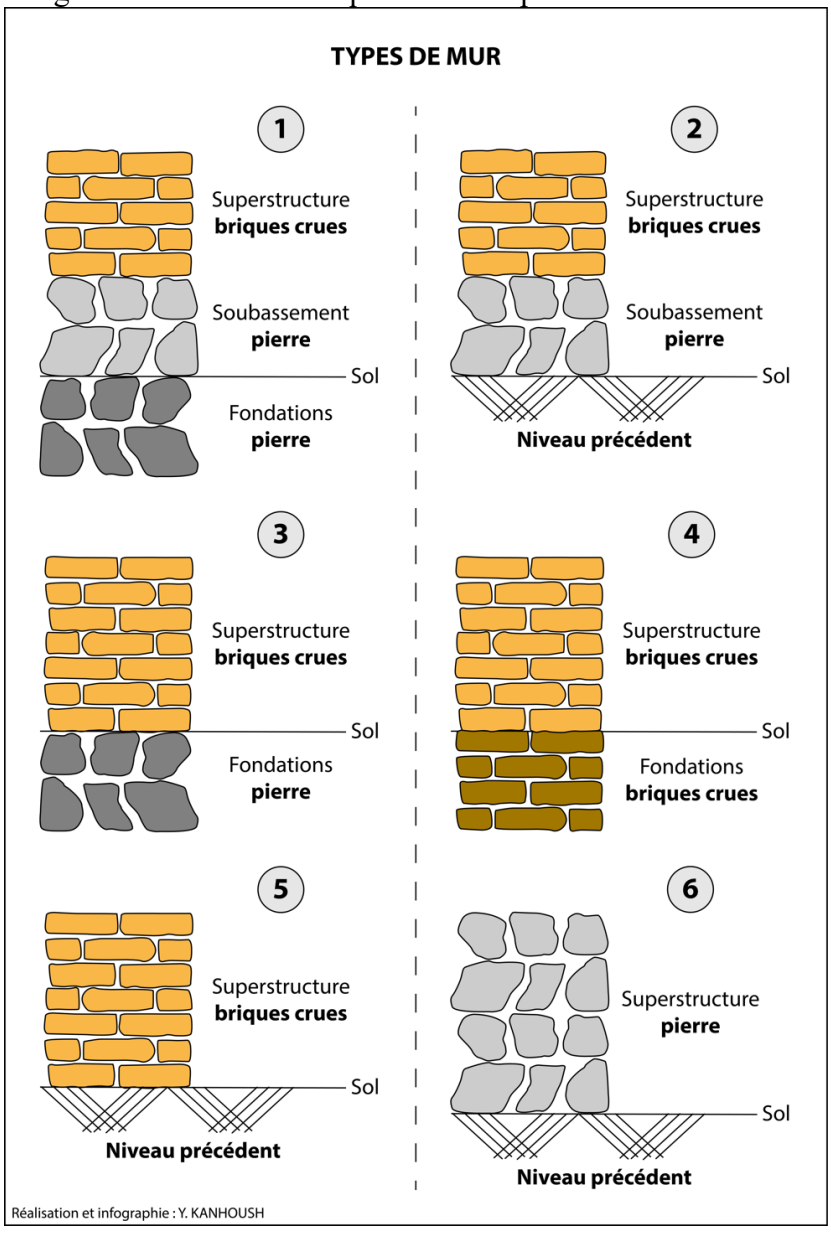

Fig. 3 : Types de mur identifiés dans les différentes maisons de Syrie au Bronze moyen

Concernant les couvertures, la restitution de toitures plates est envisageable pour la plupart des constructions analysées. Toutefois, nous avons mis en évidence une véritable culture constructive propre à la Syrie du nord-est. Plusieurs sites ont livré des maisons avec des pièces voûtées en encorbellement ou en berceau à assises rayonnantes. Dès le 3ème millénaire, des espaces carrés, réservés au stockage, sont pourvus d'une coupole en pain de sucre. Mais durant le Bronze moyen, des habitations dotées de pièces rectangulaires, consacrées à l'habitat proprement dit, sont aussi surmontées par une voûte en briques crues. Certaines voûtes sont surmontées par un toit plat attesté par la présence de murs doublés. Les murs intérieurs portaient la voûte et les murs extérieurs portaient le toit plat.

La réalisation de la structure architecturale est conditionnée par sa nature physique, technologique et économique, tandis que **l'organisation de l'espace interne de la maison** dépend du goût et des besoins des habitants.

L'étude des maisons a révélé une certaine variabilité dans leurs dimensions. Cette différence est observée entre les différents sites, à l'échelle de chaque site entre les divers quartiers et au sein d'un même quartier résidentiel. Toutefois, les habitations de très grandes dimensions sont très peu attestées.

Une certaine variation a été observée dans le nombre d'espaces qui composent les maisons. Cependant, on constate que les habitations sont majoritairement caractérisées par une organisation simple de l'espace interne comprenant trois, voire deux espaces. La complexité de l'organisation interne de l'habitat n'est pas forcément liée à sa superficie. Le corpus a livré des maisons dont la superficie dépasse 200 m^2, mais qui ne sont pas les plus complexes.

Dans l'analyse des différents espaces qui composent la maison, nous avons observé une récurrence de la présence d'une cour multifonctionnelle de 11 à 20 m^2. Le peu d'habitations qui n'en ont pas été dotées sont soit monocellulaires, soit associées à un espace extérieur dépourvu de construction, qui a manifestement rempli les fonctions de la cour.

50 % des maisons étudiées étaient dotées d'un étage comme l'indique la présence d'un système de circulation verticale, la grande épaisseur et la hauteur des murs conservés. Une caractéristique que nous avons pu identifier, propre à certaines maisons de la ville d'Ebla en Syrie du nord-ouest, mérite d'être signalée. Il s'agit de la probable présence d'une galerie, qui couvrait partiellement la cour et permettait l'accès à la partie supérieure arrière de la maison.

L'étude de l'emplacement des accès à l'habitation a fourni des données sur la nature de la **relation entre l'espace privé de la maison et l'espace public**. De même, l'analyse des systèmes de circulation entre les différentes pièces reflète le degré de « privatisation » des espaces domestiques. La majorité du corpus est pourvue d'une seule porte d'entrée et l'accès se faisait à partir d'un vestibule ou d'un espace à ciel ouvert.

L'analyse architecturale des habitations fait apparaître une grande variabilité des constructions, dans la taille et dans la forme. Notre objectif était est d'identifier des types architecturaux afin de pouvoir démontrer l'existence ou non de particularités chronologiques ou régionales. Les maisons ont été examinées du point de vue planimétrique, technique, fonctionnel et, dans la mesure du possible, socioculturel. Malgré les nombreuses transformations subies par les bâtiments au cours de leur histoire, parfois complexe, et la présence d'un grand nombre de variantes, il est possible de reconnaître en Syrie sept types de maisons (fig. 4) qui ont perduré tout au long du Bronze moyen. Les plans-types qui ont été repérés sur l'ensemble du territoire révèlent l'existence de traditions partagées à l'échelle de la Syrie. Néanmoins, notre travail a fait apparaître des cultures constructives différentes selon les régions, comme avec les maisons monocellulaires à toit voûté de Syrie du nord-est. Nous avons également noté des particularités spécifiques à certains sites.

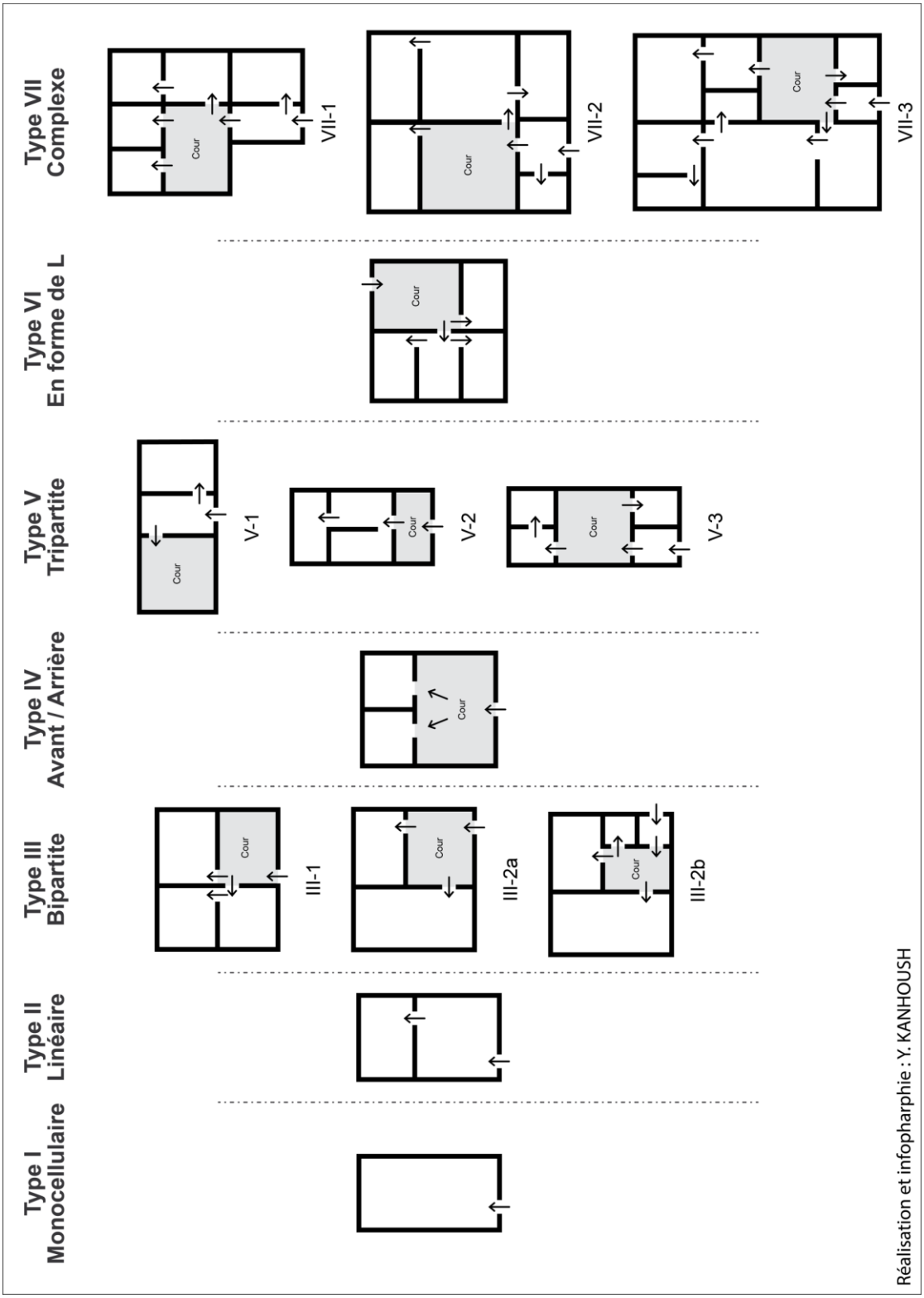

Fig. 4 : Typologie établie pour l'habitat urbain de Syrie au Bronze moyen

L'analyse fonctionnelle a permis d'appréhender **l'espace « vécu »** par opposition à l'espace bâti au travers de l'étude du mobilier et des aménagements retrouvés à l'intérieur des bâtiments. Cette étude a permis de mettre en évidence que dans l'ensemble de ces édifices se sont déroulées de nombreuses activités domestiques liées à la vie quotidienne. Par ailleurs, certaines maisons ont abrité d'autres types d'activités comme l'accueil des animaux, des activités artisanales, administratives, commerciales ou encore cultuelles.

Nous avons enfin tenté de cerner à travers l'architecture domestique **le statut socio-économique des habitants des maisons**. Le corpus étudié a fourni des éléments de preuve de l'existence d'une hiérarchisation de la société. Cet ensemble d'indices est tiré de la nature des établissements, de l'emplacement des quartiers, de la taille et du nombre d'espaces des maisons, de techniques de construction plus ou moins élaborées et de la présence d'éléments architectoniques sophistiqués ou d'un mobilier particulier.

Il apparaît que des maisons de mêmes dimensions au sein d'un quartier ne reflètent pas nécessairement une société égalitaire ou peu hiérarchisée et que les maisons de taille petite et moyenne ne montrent pas toujours un niveau social plus modeste que celles de grandes dimensions. Une hiérarchie entre les habitants et une coexistence de différentes classes sociales sont notées dans quasi tous les quartiers étudiés.

Conclusion et perspective

Ce travail de doctorat nous a permis de développer une très bonne maîtrise de l'analyse de l'architecture domestique avec une acquisition de connaissances solides dans ce domaine de recherche. L'analyse des données archéologiques rassemblées dans cette étude nous montre l'intérêt majeur des maisons du Bronze moyen pour aborder les modes de vie, que les tablettes cunéiformes contemporaines n'abordent que de manière laconique, et les conditions socio-économiques de leurs habitants. L'intérêt principal de notre travail apparaît dans la constitution d'une base de données exhaustive réunie de façon systématique, homogène et détaillée. Ce catalogue analytique devrait servir de référence et offrir une base solide à de nouvelles perspectives de recherches.

Au terme de cette synthèse, certains points devront être explorés dans l'avenir. En premier lieu, il apparaît indispensable de compléter nos résultats par le recours aux sources écrites de la première moitié du 2ème millénaire av. J.-C. permettant ainsi, en combinaison avec des comparaisons ethnoarchéologiques, de compléter et d'approfondir nos connaissances sur la société dans laquelle les différents modèles d'architecture domestique se sont développés.

Il importera également au cours des recherches futures de continuer à étoffer le corpus avec des comparaisons sur le territoire syrien et une étude plus approfondie des restes de maisons découvertes dans les territoires adjacents tels que la Mésopotamie du sud et l'Anatolie du sud-est.

Parmi les nouvelles perspectives, nous envisageons d'employer l'outil 3D pour tester différentes reconstitutions de ces maisons et réaliser des maquettes virtuelles.

Enfin, un dernier point qui pourrait enrichir cette étude est la prise en compte des caractéristiques de l'habitat dans un cadre historique plus large, qui englobe la totalité de l'âge du Bronze et la mise en lumière des possibles évolutions des formes du bâti et de ses usages au cours de la période suivante du Bronze récent.

Gautier MINGOUS *« Selon les nouvelles que vous nous ferez savoir ». Information et pouvoir à Lyon au tournant des guerres de Religion (vers 1552 – vers 1576)*

Thèse soutenue le 9 décembre 2019, Université Lumière Lyon 2, sous la direction de Philippe Martin (Université Lyon 2) et de Nicolas Le Roux (Université Paris 13).
Membres du jury de soutenance : Florence Alazard (Université de Tours) ; Serge Brunet (Université de Montpellier) ; Héloïse Hermant (Université Sophia-Antipolis) ; Mark Greengrass (Université de Sheffield)

Enjeux et problématisation

Les guerres de Religion du XVIe siècle ne peuvent se résumer en une succession d'affrontements armés et de conflits politiques et théologiques. Elles furent aussi une guerre des mots où le maniement de la plume s'est révélé tout aussi tranchant que la lame de l'épée, s'imposant comme une arme indispensable à maîtriser. Parmi les nombreux moyens d'infléchir le cours du conflit, l'information et

son contrôle sont apparus comme un enjeu essentiel pour les différents protagonistes. L'usage politique des nouvelles a été placé au cœur d'un profond renouvellement historiographique destiné à démontrer comment cet objet est devenu un outil de gouvernement à part entière au sommet de l'État. La présente étude a eu pour objectif de sortir des cercles politiques curiaux pour démontrer, dans une approche novatrice, que les villes n'ont pas été exclues du phénomène et y ont même occupé une place essentielle.

Ce travail de thèse a cherché à produire une histoire urbaine de l'information politique, à savoir étudier le phénomène d'appropriation et d'utilisation de l'information par des autorités urbaines confrontées à la scission confessionnelle et sociale des guerres de Religion. Les élites dirigeantes ont en effet investi le monde de la nouvelle en vue d'agir politiquement par la mise en œuvre ou la réactivation de pratiques gouvernementales appelées à contrôler les renseignements circulant à l'intérieur comme en dehors de la cité. La ville apparaît comme l'espace où naît et se propage l'information. Toutes formes de nouvelles y vont et viennent dans un ballet incessant de dépêches, d'imprimés, d'avis écrits à la main ou encore de paroles prononcées sur les places, dans les rues, les échoppes et tous les autres centres de la vie urbaine. Les informations officielles des pouvoirs y côtoient les nombreuses données marchandes et financières échangées avec les autres pôles commerciaux, ainsi que les rumeurs propagées par toute une foule d'individus appartenant à toutes les couches de la société. La ville est donc apparue telle un « marché de l'information »[9], compris comme un espace où les nouvelles ont été prises en charge par des réseaux d'acteurs parfois concurrents mais organisés pour assurer leur transmission régulière entre cités et entre pays. Dans un tel schéma, les autorités politiques ont saisi l'importance d'intervenir dans le champ de la nouvelle pour en maîtriser les codes et les flux, tout en cherchant à contrôler le contenu des renseignements diffusés pour pouvoir les utiliser à des fins politiques. L'information s'est apparentée à un nerf de gouvernement indispensable pour administrer et mener la vie politique de la cité.

L'échelle urbaine constitue en cela un cadre d'étude privilégié pour comprendre la diffusion des nouvelles à une époque où la société toute entière se déchire au nom de Dieu. La place occupée par ces cités sur l'échiquier informationnel du royaume est appréhendée à partir de Lyon. Ville frontière et capitale économique du pays, Lyon s'insère au cœur de multiples routes commerciales reliant Europe septentrionale et méridionale, notamment lors des quatre foires annuelles où se rencontrent des marchands venus de nombreux pays qui font de cette cité un espace d'échanges de biens, d'idées et de nouvelles. Le regard s'est arrêté sur les seules autorités politiques pour comprendre comment s'est construite l'information officielle et comment cette dernière a été diffusée à l'échelle de la ville pour être utilisée à des fins politiques.

Sources et méthode

Les archives de la municipalité révèlent en effet une grande richesse. Tous les écrits officiels de la municipalité (lettres, délibérations, comptes) ont d'abord été systématiquement analysés sur près de trente années. Leur lecture a permis de reconstituer l'ensemble des affaires que les échevins ont eu à gérer dans le quotidien de la vie communale. En l'absence d'ego-documents issus des membres de la municipalité, un intérêt particulier a été accordé aux mémorialistes de la ville dont les récits sont venus compléter et enrichir les récits normés des registres. Parmi cette documentation, l'intérêt s'est surtout porté sur la correspondance des autorités. L'ensemble des lettres de la municipalité a été lu et répertorié, soit près de 1 500 lettres pour la période retenue. Ces missives lyonnaises ont été complétées par le dépouillement des nombreuses missives échangées avec plusieurs cités voisines, telles Grenoble, Mâcon, Vienne, Chambéry, Bourg-en-Bresse, Valence mais également Genève et Turin. En tout, ce sont près de 200 lettres extérieures qui ont été analysées, et parfois découvertes, dans les différents services d'archives. Leur lecture a été essentielle pour mettre en lumière la richesse des connexions et

[9] Mario Infelise, « Le marché d'information à Venise au XVII[e] siècle », dans Henri Duranton, Pierre Rétat (dir.), *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Saint-Étienne, Presses Universitaires de Saint-Étienne, 1999, p. 117-128.

des communications établies entre villes et l'ampleur des circuits de diffusion des nouvelles. À ce corpus strictement municipal ont été ajoutées les correspondances des gouverneurs de Lyon ou de villes voisines, essentiellement conservées à la Bibliothèque nationale de France ou au Château de Chantilly. Au total, plus de 3 000 lettres et plusieurs centaines de registres ont été consultés pour comprendre les mécanismes informatifs à l'œuvre. Le résultat de cet important travail de dépouillement a permis de constituer une base de données nécessaire pour analyser les renseignements obtenus de manière statistique, historique et géographique. Malgré le caractère aléatoire de la documentation épistolaire, malgré les pertes et les difficultés à suivre la totalité d'un échange donné, le croisement systématique de ces missives et des informations qu'elles comportent a permis de retracer les grandes dynamiques des communications élaborées par les différents acteurs.

Réunir les différents pouvoirs urbains au sein d'une même étude s'explique par la manière avec laquelle les élites concevaient leur rapport à l'information. Le XVI^e^ siècle voit en effet se transformer en profondeur les règles de gouvernement qui sont en cours de théorisation. Aux yeux des penseurs politiques, l'information constitue le fondement de la vie en société, et la maîtriser revient donc à ordonner cette communauté dont les autorités ont la charge. L'information devient dès lors un espace de coopération ou de confrontation entre pouvoirs, chacun souhaitant obtenir des renseignements fiables et susceptibles de préserver leurs intérêts comme la sécurité urbaine. Recoupés avec d'autres nouvelles, ou conservés secrets dans les arcanes du pouvoir, ces renseignements permettent aux élites d'asseoir leur domination sur l'ensemble du microcosme urbain. L'information devient, de ce fait, un marqueur d'autorité ayant une incidence réelle sur la prise de décision à l'échelle de la cité.

Apports de l'étude

Le rôle accordé à la nouvelle et à la communication explique dès lors que les échevins, comme le gouverneur, se soient appuyés sur un **personnel extrêmement varié** pour assurer sa maîtrise. Qu'il s'agisse de députés, d'ambassadeurs urbains, de messagers, d'imprimeurs, de crieurs publics, de secrétaires ou encore d'espions, nombreuses sont les personnes qui interviennent à tous les niveaux de la production, de la transmission et de la légitimation des informations. À l'image des efforts entrepris par la monarchie pour mettre en scène le degré supérieur des nouvelles qu'elle diffuse, les villes se sont progressivement appropriées les codes de véritables « cérémonies de l'information ». Ces dernières ont eu pour but de garantir l'authenticité des renseignements divulgués et de transformer la nature d'un message pour le rendre officiel et donc considéré comme vrai. Elles se sont notamment appuyées sur tout un ensemble de réflexions menées sur les mots choisis, les supports de la nouvelle ou encore les espaces urbains à privilégier pour diffuser une information destinée à des fins politiques.

L'enjeu de ce long travail de codification et de normalisation du discours de la nouvelle a essentiellement été d'assurer la mainmise des pouvoirs sur le foisonnement des bruits et des rumeurs qui inondaient les villes de la première modernité. L'utilisation de l'information s'apparente notamment à un moyen de répondre à la crise politique et religieuse qui fracture la société lyonnaise de la fin du XVI^e^ siècle. Gouverner les passions équivaut à contrôler toutes les informations susceptibles de venir perturber le fragile équilibre social. Parmi les pratiques informatives développées, le recours à la désinformation ou aux fausses nouvelles est venu interroger la capacité des élites à manipuler le contenu des renseignements pour tromper la population. Le recours à de telles méthodes viennent à interroger le rapport entre information et bon gouvernement. Bien que parfois éloignées de la véracité des faits, les nouvelles officielles des pouvoirs permettent aux dirigeants d'asseoir leur contrôle sur la cité.

Pour autant, ces méthodes parfois innovantes ne laissent pas de côté les pratiques communicationnelles traditionnelles que sont l'oralité et la lettre. Bien au contraire, les échanges épistolaires constituent la base de la transmission des renseignements de tous ordres.

Leur circulation, restreinte aux seuls initiés du pouvoir, acte la supériorité du contenu sur toutes les autres nouvelles, ainsi que le secret entourant les affaires urbaines. Cette appropriation de l'information par l'élite politique pose la question du personnel choisi pour manier ces nouvelles. De

plus en plus spécialisés dans la mise en forme des renseignements et dans leur transmission, ces secrétaires, clercs et autres greffiers s'intègrent à une bureaucratie urbaine en cours de structuration, avec ses normes et ses moyens propres. De plus, s'informer nécessite de voyager, de transporter physiquement la nouvelle d'une ville à une autre. Pour rendre le transport de la nouvelle plus efficace, des services de messageries urbaines de plus en plus institutionnalisés voient le jour et reposent sur des acteurs spécialisés dans la transmission des courriers, tels les chevaucheurs ou les messagers municipaux. Cet aspect a permis d'insérer l'étude dans une trame plus concrète et pratique de la circulation des informations, plus globale aussi, afin de replacer Lyon dans le réseau routier et postal de la France de la première modernité. L'intervention de ces hommes au service des dirigeants lyonnais tend à faire de l'information un objet maîtrisé et accaparé par ces derniers.

La circulation de l'information urbaine des cercles dirigeants vers la communauté, et inversement, amène également à **interroger la notion de réseau.** Les nouvelles diffusées ou reçues par les pouvoirs s'insèrent à l'intérieur de structures hiérarchisées qui reposent sur des règles précises destinées à faciliter la transmission du renseignement. La ville de la première modernité peut se caractériser par la vivacité et la diversité de ses structures réticulaires. L'étude de ces réseaux d'information invite à considérer leur émergence, le personnel déployé pour faire vivre les relations, les correspondants qui y prennent part, mais aussi les règles propres à chaque groupe. Sans surprise, les sources mettent en évidence des structures internes à la cité pilotées par les échevins et le gouverneur en vue d'être informés en priorité de toutes les nouvelles qui circulent et leur possible caractère séditieux. Toutefois, s'intéresser à l'information et à ses réseaux nécessite de décloisonner le regard en vue d'ouvrir des perspectives plus larges sur l'espace régional des élites urbaines, c'est-à-dire l'ensemble des villes qui entretiennent des liens directs et réguliers avec la capitale des Gaules. La maîtrise de la nouvelle s'exporte en effet en dehors des murs de la cité pour toucher une multitude d'autres communautés urbaines. La cour et les villes environnantes ou plus lointaines deviennent des espaces informationnels privilégiés par les Lyonnais pour obtenir des renseignements de tous ordres. Se développent alors des axes et des pôles de communications interurbains qui inscrivent Lyon au cœur de connexions tissées avec les villes d'autres provinces et d'autres pays pour faire naître une armature urbaine régie par l'échange d'informations, dont la structure et les membres évoluent au fil de la période.

Les flux de ces réseaux interurbains ont eu pour conséquence d'intégrer pleinement Lyon à la vie politique du royaume. En effet, les dialogues épistolaires établis avec les autres pouvoirs urbains sont autant d'outils pour négocier des affaires, réaffirmer des alliances et des amitiés, défendre des intérêts particuliers. Ces réseaux officiels ne doivent pas faire oublier les tentatives mises en œuvre pour transmettre des nouvelles de manière détournée ou pour découvrir les plans de l'ennemi. Les réseaux espions des autorités permettent d'apporter un autre regard sur les événements et contribuent à éclairer un pan encore largement méconnu des pratiques politiques secrètes des villes. Finalement, les compositions et recompositions des structures informatives lyonnaises ont eu pour effet d'ancrer la cité dans des structures de communications construites à différentes échelles, notamment à l'international. Loin d'être refermées sur elles-mêmes, les élites urbaines élargissent leur horizon des possibles en établissant des liens permanents avec les villes proches ou plus lointaines.

L'étude s'inscrit en effet durant les conflits confessionnels qui embrasent le royaume de France pendant la deuxième moitié du XVI^{e} siècle. La **guerre constitue un champ d'étude particulièrement fécond** pour aborder la question de l'information urbaine. Nouvelles des conflits et des batailles, rumeurs menaçantes et autres bruits des armes fleurissent en période de conflits et circulent rapidement sur les places et dans les rues des cités. Ces renseignements stratégiques sont captés par les autorités municipales et par le gouverneur qui tentent de les vérifier pour réagir en cas de menaces ou les utiliser à des fins politiques. La domination de la cité par les protestants, entre avril 1562 et juin 1563, fait entrer brutalement les Lyonnais dans les conflits et marque durablement une communauté désireuse de se prémunir contre de futures attaques. Loin de désorganiser le monde de la nouvelle, la guerre

apparaît au contraire comme une période de prospérité pour les échanges d'informations qui s'imposent comme des éléments structurants des bonnes relations interurbaines. Les nouvelles stratégiques intègrent la cité à des coopérations politiques et militaires étendues à plusieurs villes, organisées autour de l'échange d'informations dans le but d'assurer la sécurité de Lyon, ainsi que celle des cités environnantes alliées. À terme, l'information s'apparente à une arme dont il faut user contre l'ennemi, comme au sein d'un réseau de solidarité urbain, politique et religieux dense dans lequel Lyon tient une place centrale, sans le dominer complètement pour autant.

La mise en forme et la consolidation de réseaux d'informations liés aux conflits interroge dès lors les différences pouvant éventuellement exister entre les échanges développés en temps de paix et en périodes de guerre. Ce travail a donc pris le parti d'étudier la circulation de l'information entre les années 1550 et la fin des années 1570[10], pour mieux définir si la nature des nouvelles et le fonctionnement des réseaux qui favorisaient leur diffusion ont été déstructurés puis recomposés par les nécessités nées de la guerre. Les réseaux d'informations ont été contraints d'adapter leur fonctionnement, leurs acteurs et leurs logiques internes pour conserver leur efficacité dans une société confrontée aux problématiques guerrières. L'analyse de moments de tension bien précis, tels que la prise de la ville de 1562 par les protestants, a révélé de manière très fine les recompositions à l'œuvre durant les conflits. De même, une étude de cas centrée sur la Saint-Barthélemy lyonnaise, en août-septembre 1572, a permis d'analyser la force d'intervention de l'information dans la vie de la cité à l'échelle d'un événement précis. L'information a non seulement provoqué le massacre des protestants, mais a également été placée au cœur de diverses stratégies politiques en vue de restaurer l'ordre social urbain et de justifier les tueries auprès de l'autorité royale.

Conclusions

C'est à travers le prisme de toutes ces problématiques que peut être envisagée une histoire urbaine de l'information durant la deuxième moitié du XVI[e] siècle. Ce travail a cherché à s'intégrer aux renouvellements historiographiques qui ont touché l'histoire de l'information et l'histoire urbaine depuis les années 2000 et 2010 pour combler une partie du vide historiographique de l'analyse de l'information urbaine au temps de la première modernité. Parmi les acquis de ces réflexions figurent notamment l'idée que les nouvelles n'ont pas circulé sur des échelles géographiques restreintes, mais ont été diffusées dans de vastes espaces pour faire émerger un système international de diffusion des informations construit autour de centres urbains de production et de distribution des nouvelles, ainsi que d'un chapelet de relais de redistribution secondaires. Loin d'envisager ce travail sous l'angle d'une histoire uniquement centrée sur des dynamiques politiques et sociales strictement locales, il a plutôt fallu mener une histoire des pratiques politiques et informatives urbaines en intégrant l'extérieur, tant proche que lointain, et en particulier les cités voisines et alliées. Par ce biais, l'intérêt a été de saisir comment une ville a tenté de gérer le rapport local à la nouvelle, tout en s'intégrant dans le même temps à la politique générale du royaume. Le cas étudié a également permis d'analyser les efforts déployés par une cité pour s'approprier les codes et les normes d'une politique par correspondance observés dans les hautes sphères de l'État pour les transposer à l'échelle de la ville. Ainsi, l'information et ses incidences sur les modes de gouvernement urbains permettent de mieux éclairer le fonctionnement de la société politique française durant la période troublée des guerres civiles.

Adrien PITOR *L'espace du Palais. Étude d'un enclos judiciaire parisien de 1670 à 1790.*

Situé sur l'île de la Cité, au cœur de la capitale dont il constitue le centre judiciaire, le Palais forme une ville dans la ville, où s'enchevêtrent la Sainte Chapelle et ses dépendances, des tribunaux, une prison commune, des galeries marchandes et des échoppes ainsi que des logements en tout genre. L'ambition de cette thèse était de restituer et comprendre l'espace et la réalité matérielle de ce territoire

[10] Les huit guerres de Religion se déroulent entre 1562 et 1598.

parisien entre 1670 et 1790, à la fois en proposant une reconstitution topographique et en envisageant les logiques sociales et urbaines qui président au fonctionnement d'un ensemble urbain composite. Cette recherche relève d'une approche multidimensionnelle d'un enclos judiciaire, dont l'intention est de saisir simultanément une réalité physique, juridique, fonctionnelle et sociale. De fait, l'approche se devait d'être avant tout spatiale[11].

Du point de vue urbanistique, l'enclos du Palais se singularise par sa diversité formelle et fonctionnelle et par son imbrication temporelle. En effet, l'ancienne résidence royale a muté en un centre judiciaire associant une collection hétéroclite de tribunaux. Des cours souveraines telles que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides et la Cour des Monnaies jouxtent des juridictions moindres telles que le Bureau des Finances de la Généralité de Paris, l'Élection, les Eaux et Forêts ou le bailliage du Palais. Ces différentes justices partagent un ensemble carcéral commun : la prison de la Conciergerie.

Le territoire palatial forme dans le même temps une polarité commerciale puisque, depuis l'époque médiévale, les boutiques et échoppes se serrent dans les cours et salles au point que le quartier est qualifié de *Palais marchand*. Il s'agit aussi d'un centre artisanal occupé notamment par des orfèvres ou encore d'un haut-lieu religieux en raison de la présence de la Sainte Chapelle. En dehors même des chanoines et de leur domesticité, nombre d'habitants logent sur place.

L'ambivalence touche aussi aux temporalités parisiennes. Une des gageures de l'étude de l'espace urbain est de parvenir à appréhender le « temps solidifié »[12] de la ville tout en prenant la mesure d'un « espace vécu ». Il s'agissait non seulement d'investiguer l'inertie du bâti mais d'examiner la permanence de représentations passées dans les discours. Le Palais demeure la résidence des rois, dans les esprits et dans les cérémonies. Parfois, l'iconographie elle-même maintient l'existence de bâtiments disparus dans la culture visuelle. À l'inverse, elle fait émerger un palais de papier, qui n'existe que sous forme de projets dont peu sont mis réellement en œuvre.

Qui plus est, chaque acteur du territoire palatial le parcourt selon des rythmes différenciés. Les jours, les mois et les années des magistrats diffèrent de ceux des chanoines, des boutiquiers ou des simples visiteurs. Et pourtant, les individus se fréquentent, se croisent et trouvent des manières de faire cohabiter les temporalités, non sans engendrer parfois quelques conflits. Il y a donc autant d'appropriations et de formes d'investissement de l'espace palatial qu'il y a d'acteurs.

Il s'est agi d'établir une géographie et une cartographie du Palais multipliant les échelles et envisageant l'épaisseur du bâti des caves jusqu'aux combles. Il a fallu simultanément éclairer toute la palette spatiale de l'enclos en envisageant alternativement tribunaux, boutiques, ateliers, maisons ou chapelles ainsi que les points de contact entre les différents usages à l'instar de la Grande Salle, tantôt lieu liturgique, lieu judiciaire et lieu commercial.

Le Palais souffrait de la pénombre d'un entre-temps coincé entre les moments de la construction médiévale du palais de la Cité[13] et ceux des reconfigurations contemporaines du palais de

[11] Comme le signale le géographe Jacques Lévy, « […] les réalités urbaines ne peuvent être efficacement approchées si l'on ne place pas au centre de l'étude leur spatialité » (Jacques Lévy, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 1999, p. 195).

[12] Bernard Lepetit, « Espace et histoire » dans Bernard Lepetit, *Carnet de croquis. Sur la connaissance historique*, Paris, A. Michel, 1999, p. 137.

[13] Jean Guerout, « Le Palais de la Cité à Paris, des origines à 1417. Essai topographique et archéologique », *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de Paris et de l'Île-de-France*. — 1ère partie, t. I, 1949 (1951), p. 57-212 ; 2e partie ; t. II, 1950 (1952), p. 21-204 ; 3e partie, t. III, 1951 (1953), p. 7-101

justice[14]. Les dynamiques propres de seconde moitié du XVII[e] siècle à la Révolution, bien que perceptibles, avaient largement été ignorées[15].

L'étude commence au tournant des années 1670 à un moment où les réformes des institutions parisiennes interrogent la définition policière de l'enclos et où des transformations architecturales majeures conditionnent en partie son fonctionnement pour le siècle à venir. Le 15 octobre 1790, l'apposition de scellés sur les tribunaux palatiaux par le corps municipal signe la fin du Palais d'Ancien Régime et son entrée dans la période révolutionnaire.

Ce travail est marqué par la rencontre d'historiographies qui, sans s'opposer, étaient souvent séparées. D'une part, il a mobilisé une histoire de la justice de plus en plus intéressée aux conditions matérielles de son exercice et en envisageant des questions telles que celles de l'argent des juges ou celles des auxiliaires de justice. En outre, il convenait de déplacer la réflexion sur l'architecture et des textes judiciaires vers une histoire matérielle des lieux de justice afin de dépasser une approche purement juridique, théorique et symbolique, des locaux judiciaires.

Le travail entendait élargir la réflexion sur l'architecture judiciaire à une réflexion sur les « pratiques d'espace »[16]. Or cet espace n'était pas neutre puisqu'il s'agissait d'un « espace de pouvoir »[17]. Le questionnement sur l'ouverture du Palais au public parisien du règne personnel de Louis XIV et des Lumières a conduit logiquement à investiguer la place de l'enclos palatial au sein de l'espace public. L'ambition était de donner une signification spatiale à la notion habermassienne, qui a surtout un sens abstrait[18].

Cette thèse relevait enfin d'une histoire croisée de Paris. Le champ foisonnant de l'histoire parisienne est marqué par le glissement du regard institutionnel et politique vers une dimension plus culturelle et sociale. Trois axes sont particulièrement actifs. Le premier concerne les pratiques policières étudiées principalement à partir des sources produites par le Châtelet. Le deuxième s'attache aux aspects commerciaux et économiques de Paris, et, plus spécifiquement, à l'activité boutiquière. Enfin, une dernière approche envisage plus nettement le cadre bâti, matériel voire environnemental de l'existence des Parisiens. Cette production malgré sa richesse, ne permet « guère de comprendre comment la ville fonctionnait sans sa globalité »[19]. David Garrioch propose toutefois une histoire locale de Paris permettant, en combinant ces différentes approches, d'examiner les transformations matérielles, sociales, intellectuelles, politiques ou religieuses de la société parisienne. Cette thèse rencontre tous ces axes en les réunissant grâce à une approche micro-locale des dimensions théoriques et pratiques.

La collecte des sources et leur exploitation visait à « prendre au sérieux »[20] l'espace palatial afin de ne pas seulement en faire un cadre historique mais de l'établir comme un objet historique. Les sources convoquées sont marquées par le paradoxe d'être à la fois omniprésentes et circonscrites. En effet, l'ombre du Palais s'étend sur bien des endroits des archives de l'Ancien Régime. Dans le même

[14] Katherine Fisher Taylor, *In the theater of criminal justice. The Palais de Justice in Second Empire Paris*, Princeton (N.J.), Princeton university press, 1993.
[15] Signalons Nicolas Lyon-Caen, « Les marchands du temple. Les boutiques du Palais de justice de Paris aux XVI[e]-XVIII[e] siècles », *Revue historique*, 2015/2, n° 674, p. 323-352.
[16] Michel de Certeau, *L'invention du quotidien 1. Arts de faire*, [Paris], Gallimard, 1990.
[17] Natacha Coquery, *L'espace du pouvoir. De la demeure privée à l'édifice public. Paris 1700-1790*, Paris, S. Arslan, 2000.
[18] Patrick Boucheron, « Espace public et lieux publics : approches en histoire urbaine » dans Patrick Boucheron et Nicolas Offenstadt (dir.), *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, Presses universitaires de France, 2011, p. 100.
[19] David Garrioch, *La fabrique du Paris révolutionnaire*, Paris, la Découverte, 2013, p. 13-15.
[20] Patrice Bourdelais et Bernard Lepetit, « Histoire et espace » dans Franck Auriac et Roger Brunet (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard-Fondation Diderot, 1986, p. 17-26.

temps, il n'existe pas de série consacrée à celui-ci. La matière utile a été puisée méthodiquement de fonds en fonds, en particulier aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale de France, aux Archives de Paris et à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. Il a fallu prendre en tenaille l'objet d'étude en le manipulant par le haut et par le bas. Sur le terrain, le dépouillement du fonds du bailliage du Palais, la juridiction royale chargée de l'enclos, des papiers du procureur général du Parlement Joly de Fleury et des documents du Bureau des Finances de la Généralité de Paris s'est révélé fort riche. De manière surplombante, les arrêts du Conseil du Roi, quelques dossiers émanant du Contrôle Général des Finances ou de la Direction générale des bâtiments du roi et l'hétéroclite série U des Archives Nationales fournissent de riches informations sur l'organisation sociale et spatiale du Palais. L'étude du lieu tire parti des nouveaux usages que les historiens font des « journaux d'événements »[21]. En effet, le spectacle de la politique et de la justice d'Ancien Régime se joue, pour partie, à l'intérieur de l'enceinte palatiale où les diaristes de tout ordre viennent chercher information et inspiration. La mise en écriture de la vie parisienne éclaire le poids symbolique du Palais.

L'examen des manuscrits est complété par une consultation substantielle des imprimés d'Ancien Régime. Non seulement le Palais devient un sujet littéraire dès le XVII^e^ siècle mais, en outre, il est lui-même pourvoyeur d'écrits vendus dans sa vaste Salle des Libraires ou dans d'autres échoppes des cours ou des galeries. L'écriture occupe une place de choix au sein de l'enclos : librairies, bibliothèques, greffes, nombreux sont les lieux de production et de diffusion des écrits.

Un repérage systématique des plans, coupes et élévations a complété la consultation des sources manuscrites et imprimées[22]. La démarche s'est révélée particulièrement fructueuse dans la mesure où la collecte s'est révélée à la longue bien plus riche que prévu. Un corpus cohérent composé de près de quatre cents plans, coupes ou élévations a été constitué. Il faut y ajouter des sources iconographiques d'une autre nature : dessins d'artistes, estampes issues des guides de voyage, peintures cérémonielles.

Trois livres successifs offrent des cheminements successifs dans la réflexion. Le premier intitulé « **le Palais en ses murs** » propose une étude du bâti et une reconstitution de l'espace du Palais en prenant en compte les dimensions horizontales et verticales. Il explique la méthode de restitution de l'espace employée et fournit au lecteur un guide cartographique du « monstre monumental » que représente le sujet. Il propose une vision dynamique du territoire palatial en envisageant les séquences chronologiques de transformation et en présentant des plans d'évolutions sur trois périodes : 1670-1737, 1737-1776 et enfin 1776-1790. Le changement topographique se fait sous l'action conjointe et parfois contradictoire des interventions démonstratives de la monarchie en début de règne, des continuels micro-aménagements demandés par les usagers et des bouleversements radicaux que constituent les incendies de 1737 et de 1776. L'action opérationnelle est rendue délicate dans un lieu chargé politiquement et symboliquement, fortement fréquenté, et où le cours de la justice est ininterrompu. La contrainte d'un bâti ancien et la pluralité des intervenants compliquent la prise de décision tandis que le financement des travaux et la mise en œuvre des projets sont affectés par des réticences exprimées dans les bureaux de l'administration royale. Le dynamisme de l'enclos résulte en outre du fait qu'il s'agit d'un espace de vie animé par des circulations ou par des formes d'appropriations et d'appartenance de tout ordre. Les notions géographiques d'habiter et de paysage ont été convoquées ici sous un angle historique[23]. Pour ce faire, « les logiques de voisinage » et les « cartes mentales » des hommes et des femmes du XVIII^e^ siècle ont été examinées.

---

[21] Pierre-Yves Beaurepaire, *La France des Lumières. 1715-1789*, Paris, Belin, 2011, p. 732.

[22] Voir inventaire figuré des cartes, plans et élévations en fin de thèse. L'ensemble a été numérisé et référencé dans le cadre de la thèse. Il est désormais accessible en ligne sous accès restreint à l'adresse suivante : http://crm-umr8596.huma-num.fr/omeka-s/s/apitor/page/palais_accueil .

[23] Olivier Lazzarotti, *Habiter. La condition géographique*, Paris, Belin, 2006 ; Thierry Paquot, Michel Lussault et Chris Younès (dir.), *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, Éd. la Découverte, 2007 ; Mathis Stock, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *EspacesTemps.net*, Travaux, 18 décembre 2004 ; Olivier

Le deuxième livre est intitulé « **le Palais en son enclos** ». Ce dernier terme évoque le ressort territorial du bailliage du Palais en charge de la police du lieu. Ce tribunal fait face non seulement à la concurrence de la lieutenance générale de police du Châtelet et d'une kyrielle de juridictions locales, mais aussi à la contestation émanant de micropouvoirs locaux, et enfin à la domination des cours souveraines. Pourtant, il se maintient et joue même un rôle de « juridiction tampon » en élaborant diverses formes d'encadrement et en s'appuyant sur de petits officiers bien implantés et actifs dans les cours et les salles de l'enclos. Les méthodes policières sont activées dans un espace où se déploient des concurrences institutionnelles fortes à différentes échelles. L'enquête est donc l'occasion de proposer une réflexion sur les relations tant d'opposition que de coopération entre les pouvoirs parisiens. Elle s'accompagne d'une étude de l'édiction et de la communication de la norme par les règlements et par l'investissement de la police active au sein de ce territoire singulier. Nombre d'auxiliaires jusque-là méconnus, tels les huissiers, les buvetiers, les concierges, les guichetiers ou les portiers participent quotidiennement, de jour et de nuit, à la surveillance palatiale. Toutefois, sans que ces acteurs coutumiers ne disparaissent, la mise en place d'une garde et d'un corps de pompiers permet la professionnalisation du contrôle social à partir des années 1760. L'encadrement se fonde enfin sur des écrits tels que les règlements et les listes ainsi que sur de divers objets tels que des balais, des lanternes, des affiches ou des clefs. Ces dernières s'apparentent à des objets de pouvoir qui investissent à leur manière l'espace urbain. L'étude des « pratiques d'espace » se poursuit par l'examen attentif de l'agencement et de la distribution des lieux de justice, des endroits les plus apparents tels que les salles d'audiences jusqu'aux salles les plus reculées telles que les greffes ou les dépôts. L'enjeu est de repérer les logiques d'organisation du Palais tout en mesurant les degrés d'ouverture au public et la variété des droits accès aux différents secteurs.

Enfin, le troisième livre, nommé « **la cité en son Palais** », rapproche plus nettement le sujet d'étude des perspectives urbaines et met en valeur l'originalité de l'enclos au sein de la capitale. Le Palais attire une foule de personnes venues assister aux audiences, pratiquer le *shopping* dans les galeries marchandes ou simplement se promener. Plus généralement, la constitution d'un bâtiment public accueillant une foule composite de justiciables, de clients et de badauds a été scrutée. Au terme de la réflexion, il est proposé une analyse des dispositifs symboliques et architecturaux qui font que le Palais est le lieu d'un discours public et qui permettent l'affirmation d'un palais de justice autant comme « équipement urbain » que comme « espace de pouvoir ». La notion d'espace public prend alors un sens concret dans le cadre du Palais au point d'en faire le lieu public par excellence. En d'autres termes, le Palais joue un rôle premier dans l'information mais aussi dans l'expression des Parisiens. Investi d'une dimension symbolique, il se présente simultanément comme un lieu de contrôle, d'élaboration et de diffusion de l'opinion publique.

À ce titre, les références géographiques, archéologiques et, dans une moindre mesure, sociologiques ont été d'une importance extrême. Les outils théoriques et techniques issus de ces disciplines soutenaient une réflexion sur le langage historique en s'efforçant de dire l'espace dans le temps.

Les Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) ont en effet permis de ne pas proposer une cartographie définitive, mais au contraire de constituer une cartographie évolutive par les échelles, les temporalités, les combinaisons d'informations et les niveaux de bâti. La numérisation systématique de plans anciens et leur agrégation dans un SIG a servi de fondement à la confection d'un plan de masse du Palais et de plans thématiques à différentes échelles. Il a fallu développer des méthodes de travail

---

Lazzarotti, « Habiter », notion à la une de *Géoconfluences*, décembre 2013, [En ligne], (http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/habiter) [15 février 2020] ; Frédéric Pousin, « Du *townscape* au « paysage urbain », circulation d'un modèle rhétorique mobilisateur », *Strates*, 13/2007, [En ligne],(http://journals.openedition.org/strates/5003) [15 février 2020].

qui puisaient sans doute plus dans l'archéologie que dans la géographie historique classique. Pour preuve, l'utilisation de l'analyse parcellaire devenait caduque en raison du régime foncier du Palais – domaine du roi –, de la très grande précision de l'échelle employée et de l'étagement des niveaux.

Des restitutions tridimensionnelles ont été élaborées dans une intention tout à la fois pédagogique et heuristique. Ces productions graphiques permettaient de saisir les moindres variations de l'espace et imposaient de comprendre au plus près les coupes, les élévations et les plans tout en imposant de confronter les différentes sources afin d'en saisir les logiques visuelles et fonctionnelles.

Un pilier de l'enquête reposait sur la confection graphique d'analyses spatiales et la multiplication des études de cas à différentes échelles. Les légendes varient les figurés afin de tenir l'exigence d'un rapport problématisé aux lieux et de produire une cartographie des usages. Les micro-analyses de l'espace distribuées tout au long de l'étude ont pour but de faire la part du général et du particulier en se gardant d'une approche purement descriptive ou anecdotique. Cette approche s'est combinée avec une attention à la citation de la source. Le Palais est une langue à laquelle il convenait de rendre grâce.

Ce travail met en avant les logiques de transformations de l'espace urbain et d'un lieu majeur de la capitale qui forme un laboratoire hybride où s'élaborent en partie le modèle du palais de justice et celui du passage couvert du XIX^{e} siècle. Cette thèse offre, en somme, une histoire croisée de la capitale et une histoire monumentale qui éclairent d'un nouveau jour la construction territoriale et spatiale de Paris sous l'Ancien Régime.

POMPERMAIER Matteo *'Le vin et l'argent' : osterie, bastioni et marché du crédit à Venise au XVIIIe siècle*

Directeurs de thèse : Mme Anna Bellavitis (Université de Rouen), M Luciano Pezzolo (Université Ca' Foscari de Venise)
Établissements du doctorat : Université de Rouen, en cotutelle avec le Dottorato Interateneo in Studi Antropologici, Geografici e Storici delle Università di Padova, Verona e Venezia Ca' Foscari.
Date de soutenance : 01/04/2019

Catterina Vesentina est une femme qui vivait à San Giovanni in Bragora, une paroisse située dans la partie orientale de Venise. Pendant un certain temps, elle fut enregistrée en tant que logeuse et, comme la loi l'exigeait, elle payait régulièrement les droits correspondants, le *dazio albergarie*. En 1668, elle cessa soudainement de verser les tranches et, craignant que cette femme poursuivît frauduleusement son activité, les autorités publiques décidèrent d'ouvrir une enquête sur elle. Une série de témoins, pour la plupart des voisins, furent convoqués afin de reconstituer les activités, et plus généralement la vie, de Catterina.[24]

Au cours du procès, les témoins fournirent une description très détaillée de la situation dans laquelle cette femme était forcée de vivre : Catterina était une pauvre femme qui ne logeait plus personne depuis environ quatre ans, lorsque son mari était parti avec l'armée pour combattre les Turcs à Candie (Crète). Pendant cette période, elle n'avait reçu aucun soutien financier de son mari et, de plus, n'avait exercé aucune profession. Par conséquent, elle vivait dans une situation de manque d'argent endémique, à tel point qu'elle avait été obligée de mettre en gage progressivement tous ses biens pour subvenir à ses besoins de base et payer le loyer. Catterina était « une pauvre femme qui n'a[vait] plus rien en ce monde » et vivait en envoyant quelqu'un « prendre du vin au *bastione* en engageant une serviette de

[24] Archivio di Stato di Venezia (ASVe), *Giustizia Nuova*, b. 39, documents non numérotés, 1er août 1668.

table et d'autres choses qui lui appartenaient ». Il s'agissait simplement de survivre, dans le cas particulier de Catterina, une serviette de table à la fois.

À travers l'histoire de Catterina et celles d'autres personnes qui vivaient dans la même situation, il a été possible de mettre en évidence l'existence d'une activité de prêt sur gage qui avait lieu dans les auberges (*osterie*) et les *bastioni* – entrepôts où le vin était vendu à emporter – de la ville. La logique du paiement cumulatif et le rôle de créanciers joué par les aubergistes, généralement disposés à prêter de l'argent à leurs clients, sont des dynamiques relativement connues et font partie de l'ensemble des relations économiques informelles qui caractérisaient, et parfois caractérisent encore, la vie quotidienne des individus.

Venise s'avère être un cas particulièrement intéressant, car les autorités publiques ne se sont pas limitées à tolérer ou à accepter passivement cette activité, comme c'était souvent le cas : au contraire, elles ont décidé de la 'formaliser', de la placer dans un cadre institutionnel en favorisant son plein développement. Les aubergistes et les *bastioneri* – les gestionnaires des *bastioni* – ont donc assumé le double rôle de fournisseurs de biens de première nécessité et de prêteurs, devenant ainsi des figures centrales au sein de la ville, un point de référence notamment pour ceux qui appartenaient aux classes les plus pauvres de la population.

À travers l'analyse des sources, il a été possible reconstruire des histoires tragiques comme celle de Catterina, qui m'ont permis de comprendre quelles étaient à la fois la typologie des débiteurs qui se tournaient vers l'offre de crédit des *osterie* et *bastioni* et celle de leurs gages. Dans ce cas spécifique, le crédit représentait un soutien absolument essentiel dans une logique de simple subsistance. La possession d'une série de petits objets, habituellement de très faible valeur, permettait donc d'avoir accès au moins à la part minimale des ressources nécessaires à la survie.

La richesse des sources conservées aux Archives d'État de Venise permet de mieux comprendre la nature des échanges qui liaient créanciers et débiteurs. Le cas de Bortolo Bodai s'avère très intéressant à cet égard. Bortolo était un orfèvre de Mestre qui vivait depuis environ 30 ans dans la *calle* de la Pietà, dans le *sestiere* vénitien de *Cannaregio*. À quelques pas de sa maison, dans l'actuel *Rio Terà dei Biri*, se trouvait le *bastione Biri*, où il se rendait régulièrement pour acheter du vin et passer quelques soirées entre amis. Bortolo n'avait pas beaucoup d'argent et manquait souvent d'espèces : il avait donc engagé, au cours des derniers deux ans et demi, six ou sept objets – une stratégie qui lui avait permis de maintenir ses niveaux de consommation. Il avait ainsi pu faire face à une série de petites dépenses, principalement liées à la consommation de nourriture et de vin dans le *bastione*, et également à l'achat de vin destiné à la consommation domestique. Comme il l'a déclaré lors d'un procès pour escroquerie, « Je lui dois [au gestionnaire du *bastione*] 160 ou 163 livres pour de la nourriture et du vin que j'ai acheté dans son *bastione*, un peu de vin qu'il m'a donné à emporter, quelques sols que j'ai perdus en jouant aux cartes avec lui et également environ 50 livres qu'il m'a remises en plusieurs fois en espèces ».[25]

Comme dans l'histoire de Catterina, le *bastione* jouait un rôle clé dans la vie de Bortolo, constituant un soutien économique et social essentiel, et assurant un service à mi-chemin entre le crédit et la consommation. La particularité et la force de ce circuit résidaient précisément dans sa nature 'mixte' : les objets étaient utilisés pour acheter du vin et de la nourriture, pour obtenir quelques livres en espèces et pour payer des dettes d'une autre nature, comme l'argent que Bortolo avait perdu au jeu. Dans aucun autre circuit de crédit, l'argent et les produits de base n'étaient aussi étroitement liés.

Une magistrature spécifique, *le Provveditori e Sopraprovveditori alla Giustizia Nuova*, était chargée de contrôler chaque aspect de cette activité de prêt, en vérifiant que les débiteurs et les créanciers respectaient un système de règles strict et complexe. Grâce à la vaste documentation produite par la *Giustizia Nuova* dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, on peut aujourd'hui compter sur un riche corpus de sources qui nous offre un accès privilégié aux stratégies mises en œuvre par les autorités vénitiennes pour soutenir la fraction la plus pauvre de la société. On affirme souvent

[25] ASVe, *Giustizia Nuova*, b. 35, documents non numérotés, 20 septembre 1760.

que dans l'histoire, les pauvres sont des « sans voix », puisque les sources qui nous permettent d'analyser leur monde sont peu nombreuses : ce n'est pas le cas ici, car il est au contraire possible d'observer à la fois les besoins des pauvres et les réponses des autorités publiques dans le contexte d'une ville de l'époque moderne.

Les protagonistes de cette histoire sont donc les auberges et les *bastioni*. Ces deux activités étaient très différentes l'une de l'autre, ce qui leur conférait une fonction spécifique au sein de la géographie urbaine. Les auberges vénitiennes étaient en fait toutes situées dans la zone immédiatement adjacente au pont du Rialto et à la place Saint-Marc, respectivement le centre commercial et administratif de la ville. Elles avaient un monopole dans ces deux zones, où il était interdit à toute autre personne de fournir des services de restauration et d'hébergement. Comme le suggère leur emplacement, les auberges étaient utilisées pour accueillir un type de clientèle très spécifique : c'est ce qu'indiquent les aubergistes eux-mêmes dans leur *mariegola* – le livre contenant les règles de la corporation – en précisant que « la volonté publique avait commandé la création des auberges pour les besoins des étrangers et des personnes *morbinose* [joyeuses] et riches ».[26] Contrairement à ce qui se passait dans beaucoup d'autres réalités urbaines, les auberges n'étaient donc pas au service de la population locale, probablement même pas en ce qui concerne les aspects liés au crédit.

Au contraire, les *bastioni*, à l'instar des puits et des boulangeries, étaient des établissements constitutifs de la vie de chaque paroisse, au centre de la routine quotidienne. Ils offraient des services essentiels pour satisfaire la plupart des besoins de base de la population vénitienne. Il faut considérer qu'à l'époque moderne, le vin était un produit de première nécessité soumis à une demande inélastique, un élément fondamental de l'alimentation quotidienne des couches les plus pauvres. C'est précisément pour cette raison que les *bastioni* étaient répartis dans toute la ville, vendant du vin dans la quasi-totalité des 71 paroisses qui la composaient. Alors que les auberges pouvaient accueillir leurs clients, en offrant un endroit où s'arrêter pour manger, boire et se reposer, les *bastioni* étaient uniquement autorisés à vendre du vin à emporter. D'un point de vue théorique, ils étaient donc un lieu de non-socialité, où les clients pouvaient acheter un produit qui devait être consommé ailleurs, théoriquement à la maison. Les autorités publiques essayaient donc d'encourager la consommation domestique, probablement pour des raisons de sécurité et d'ordre public. Pourtant, dans la pratique, comme le montre clairement l'histoire de Bortolo Bodai et de nombreux autres procès, le *bastione* semblait être un point de référence pour la population, où l'on allait rencontrer d'autres personnes, boire, jouer aux cartes, discuter et demander un prêt, le cas échéant. Finalement, il n'est pas surprenant que ce soit précisément dans les *bastioni* qu'avait lieu 95 % de l'activité de crédit.

L'activité du *bastione* est située au carrefour de trois marchés différents, celui du vin, du crédit et des biens d'occasion. Il s'agit d'une combinaison inhabituelle, à première vue illogique, dont découle la force du système. Elle permettait une intégration parfaite entre les habitudes quotidiennes des individus, leurs besoins de socialité, de consommation et de crédit, reliés par le marché du vin. Chaque jour, un grand nombre d'objets étaient mis en gage dans les *bastioni* de la ville, tandis que dans le même temps, des centaines d'autres qui n'avaient pas été rachetés par leur propriétaire étaient vendus via des enchères publiques. Ce système permettait aux couches les plus pauvres d'accéder à un marché de biens d'occasion et a certainement contribué à maintenir le prix de ces derniers à des niveaux plus bas. Les sources démontrent clairement l'existence d'un marché de l'occasion dynamique et efficace, condition préalable indispensable au développement d'un marché du crédit tout aussi efficace.

À partir d'une série d'inventaires, de listes et d'autres sources, il a été possible de reconstituer un large échantillon comprenant un total de plus de 30 000 valeurs de prêts. Plus de 96 % d'entre eux était d'un montant inférieur à 10 livres vénitiennes, dans sept cas sur dix même moins de 3 livres : la valeur moyenne d'un prêt est égale à 3,32 livres, ce qui correspond à l'argent nécessaire dans un magasin d'articles d'occasion pour acheter une *carpetta*, un type particulier de jupe longue typique des femmes du peuple, ou deux paires de bas en coton.

[26] ASVe, *Arti*, b. 430, f.º 95r.

Selon les autorités publiques, chaque prêt pouvait avoir une durée maximale de trois mois. Par la suite, si le débiteur ne rachetait pas son objet en remboursant la dette, celui-ci était vendu lors d'enchères publiques. Les ventes, appelées *incanti*, constituaient un événement presque quotidien. Elles commençaient chaque jour à l'heure de tierce (9 heures du matin) et se poursuivaient jusqu'à midi, dans le *campo* – la place – de *San Giacomo di Rialto*, un des endroits les plus fréquentés de la ville. Il se situe à quelques pas des *Mercerie*, la principale artère commerciale de Venise, non loin du pont du Rialto et du marché des *erberie*, qui était le plus important marché alimentaire. L'estrade où se déroulaient les enchères se trouvait à proximité du bâtiment du *Banco Giro*, la banque publique vénitienne, qui borde la place d'un côté, tandis que de l'autre la grande horloge sur le mur à l'arrière de l'église de San Giacomo marquait le rythme des ventes.

Des sources confirment qu'il s'agissait d'événements importants pour l'économie de la ville. Les enchères étaient particulièrement fréquentées par les habitants, qui s'y rendaient dans l'espoir de conclure une bonne affaire – même s'ils n'y parvenaient pas toujours. Chaque année, un très grand nombre d'objets étaient vendus, allant d'environ 40 000 en 1745 à plus de 120 000 en 1794. Bien que ces chiffres soient particulièrement importants, ils ne concernent que les objets engagés qui ensuite n'étaient pas rachetés par leurs propriétaires, et ne représentent donc qu'une partie de l'activité totale de crédit.

Grâce à diverses méthodes d'évaluation, il a été possible d'estimer le taux de remboursement moyen afin de reconstituer l'ensemble du volume des échanges. Au cours du XVIII^{e} siècle, le nombre total d'objets engagés chaque année (c'est-à-dire le nombre de prêts déboursés) se situait entre 120 000 et 240 000, respectivement au milieu et à la fin du siècle. Il faut considérer que le contexte est celui d'une ville qui comptait à l'époque une population de près de 150 000 habitants, divisée en 25/30 000 ménages environ. Il en résulte un chiffre assez élevé, avec une moyenne qui varie, selon la période, autour de 5/10 objets par ménage et par an.

Mais outre la quantité, il a également été possible d'en apprendre davantage sur la qualité des engagements. Les longues listes de gages déposés dans les entrepôts des *bastioni* et des auberges nous permettent d'apprécier la variété des objets concernés, qui appartenaient aux couches moyenne et pauvre de la population vénitienne de l'époque. Cette analyse nous oblige en partie à reconsidérer le concept de pauvreté, car il est évident qu'il existait une richesse de type matériel assez généralisée. De plus, tout objet, même le plus misérable, représentait une véritable réserve de valeur pour son propriétaire et offrait une opportunité en cas de besoin d'argent. L'analyse des inventaires a permis de constituer une base de données de plus de 3 500 objets et de reconstituer ce que l'on pourrait définir comme la 'richesse' des pauvres. Dans les entrepôts des *bastioni* et des auberges se trouvaient surtout des textiles, répartis entre vêtements et tissus à usage domestique, comme des mouchoirs, des bas et du linge de maison. Parmi les vêtements, on trouve des jupes, des robes, des chemises, des pantalons et des manteaux, fabriqués dans les tissus (laine, soie et calicot imprimé) et les couleurs (blanc, noir, rouge, vert, …) les plus variés.

Bien sûr, l'offre des *bastioni* et des auberges n'était pas la seule offre de crédit disponible dans la ville. En réalité, il y avait dans le Ghetto trois banques de prêt sur gage gérées par la communauté juive, qui constituent peut-être l'offre de crédit la plus célèbre et la plus étudiée à Venise entre la fin du Moyen Âge et l'époque moderne. Ces banques sont nées du besoin urgent de crédit découlant d'une situation économique particulièrement négative, à savoir la quatrième et dernière guerre contre Gênes (1378-1381). Les autorités vénitiennes ont en effet été contraintes d'approuver la présence de prêteurs sur gage à l'intérieur des frontières de la ville pour répondre au besoin de liquidité de la population, considérablement appauvrie après des années de forte taxation nécessaire pour faire face aux coûts de la guerre.

En outre, il y avait les Monti di Pietà, des institutions constituées au sein de l'Église catholique dans le but de devenir un symbole du 'bon' crédit chrétien, par opposition à la 'perfide' usure juive. Après la création du premier Mont à Pérouse en 1462, ces institutions se sont très rapidement répandues dans tout le centre-nord de la péninsule italienne, principalement en raison de l'incessante activité de

propagande réalisée par les frères franciscains, parmi lesquels il faut citer des noms célèbres comme Bernardino de Feltre et Bernardino de Sienne. Bien que le Mont à Venise n'ait pas été créé avant 1809, soit 12 ans après la chute de la République, les sources montrent que les Vénitiens se rendaient dans les Monti di Pietà actifs dans les villes de la terre ferme vénitienne, notamment ceux de Trévise, Padoue et Vérone.

À ces offres s'ajoutaient bien sûr un marché du crédit immobilier très dynamique, qui s'est développé grâce à l'activité d'intermédiation des notaires, ainsi qu'à un réseau dense d'échanges entre particuliers au sein de ce que l'on peut définir comme un marché informel. Reconstruire la structure du marché est un des objectifs de cette recherche, afin de placer l'activité de prêt sur gage des auberges et *bastioni* dans son contexte : en d'autres termes, il s'agit d'analyser le marché en comparant ses différentes composantes. La description et l'analyse du contexte, de la ville et de ses structures sociales n'est pas un but en soi, mais vise à comprendre un ensemble : il ne s'agit pas tant d'étudier un engrenage que d'analyser le fonctionnement d'un mécanisme très élaboré.

Cette étude nous a permis d'identifier que toutes les composantes du marché étaient fortement spécialisées, visant l'optimisation du système : l'objectif de chaque offre était donc de sauvegarder son propre champ d'action, ses prérogatives, sa part de la demande.

Cette recherche se concentre donc sur une offre de crédit spécifique, et analyse à la fois les effets qu'elle avait sur la structure socio-économique de la ville et la place qu'elle occupait dans le marché du crédit urbain. Venise est l'arrière-plan de cette histoire : une ville unique à plusieurs égards, rendue plus singulière encore par l'activité des aubergistes et des *bastioneri*.

Thomas ROY *Rémunérations, travail et niveaux de vie à Dijon à la fin du Moyen Âge,*

Université de Bourgogne, sous la direction de Martine CLOUZOT et Patrice BECK, soutenue le 27 février 2019.

Cette thèse a trouvé dans les archives dijonnaises de la fin du Moyen Âge les ressources pour appréhender la place des rémunérations du travail au sein d'une société urbaine, de les considérer dans un système et d'en identifier certaines logiques. Aidé de l'outil informatique mettant en œuvre prosopographie, statistiques et cartographie, la compilation des données de différentes sources archivistiques sur une période et un lieu restreint a permis de mettre en lien et de comparer les usages et la diversité des modes et des formes d'engagements et de rémunérations afin de mesurer leur efficience sur les niveaux de vie. Par une approche micro-historique complétée d'une perspective sur le temps long, cette recherche vise également à identifier les facteurs d'influence agissant sur les niveaux de rémunération, qu'ils soient sociaux ou économiques. La ville sert ici de creuset où se rejoignent l'offre et la demande de travail. De fait, cette approche renvoie à la notion de marché du travail dont il faut vérifier l'existence, le fonctionnement, l'imbrication des rémunérations en son sein.

Ce travail tente de compléter une historiographie particulièrement abondante. Les historiens ont abordé les rémunérations du travail depuis plus d'un siècle et demi. En 2014, la publication issue d'un programme de recherche collectif et européen, intitulé *Rémunérer le travail au Moyen Âge* a renouvelé leur approche, en les abordant comme un objet d'étude à part entière et pour les saisir dans toute leur diversité. Une étude synchronique et diachronique de leurs pratiques pouvait faire émerger la cohérence de cette diversité.

Méthodes et constitution du corpus

Le traitement quantitatif, sériel et statistique des informations constitue l'essence de cette étude. Elle vise ainsi à multiplier les angles d'observation sur un seul et même phénomène. La circonscription de la population de la ville offre les moyens de mesurer les forces économiques qui s'exercent sur cet

espace. Et le croisement des informations replace le travail et sa rémunération sinon au centre de la société et de l'économie de la ville, du moins au cœur de la documentation disponible.

Pour une étude synchronique

Les sources archivistiques dijonnaises sont abondantes, denses et diversifiées à partir des années 1370. Les archives municipales de Dijon contiennent les comptabilités de la ville, les délibérations du conseil de ville, ainsi que des ordonnances de métier. La reprise en main du duché de Bourgogne par Philippe le Hardi se matérialise par une rénovation des infrastructures et une réorganisation administrative du duché, ce dont témoigne la série B des archives départementales de la Côte-d'Or qui conserve les comptabilités du duché de Bourgogne et les protocoles de notaire du tabellionage ducal, mais également, les comptes d'imposition des marcs qui forment le lien méthodologique de la recherche. Chaque année les collecteurs parcourent la ville et ses faubourgs, rue par rue, frappant aux portes de chaque foyer pour y prélever cet impôt. Ils circonscrivent, enregistrent, géolocalisent le plus grand ensemble des feux résidant à Dijon et les hiérarchisent par le montant versé, proportionnel au « vaillant » – c'est-à-dire à la fortune – de chaque feu, la notion de revenu pouvant être ainsi confrontée à celle de rémunération. Cinq comptes ont été analysés cadrant la limite haute de l'étude synchronique à 1395, soit 25 ans correspondant à une génération de travailleurs.

Du côté des rémunérations, les comptabilités constituent la majorité des documents pris en compte, de fait, les secteurs de la construction et de l'administration sont les plus visibles. Le plus grand ensemble des rémunérations conservées et produites à Dijon entre 1370 et 1395 a été enregistré. Les comptes du bailliage de Dijon renvoient aux rénovations de l'hôtel du duc par l'achèvement de la tour du Bar dans les années 1370. Les comptabilités de la construction de la Chartreuse de Champmol, présentent l'édification d'un bâtiment de prestige, dont les travaux témoignent d'un rythme soutenu et continu surtout entre 1383 et 1388. Il est d'autant plus intéressant que son important besoin de main-d'œuvre a pu impacter le marché du travail et les rémunérations. Cependant, ces comptes ducaux ont tendance à minimiser le nombre de travailleurs sur ces chantiers car la petite main-d'œuvre n'apparaît pas dans les marchés livrés aux enchères et pris par des artisans qui ont des capacités financières importantes.

Les archives municipales de Dijon témoignent également entre 1370 et 1395 de chantiers de construction effectués sur les fortifications, les ponts, les moulins de la ville ou l'église Notre-Dame. Ces comptes sont lacunaires et fournissent des informations discontinues. Cependant, quelques comptes personnels des maîtres des œuvres de la ville offrent des documents reflétant au plus près la gestion de ces chantiers, inscrivant par liste les travailleurs présents quotidiennement et leur rémunération à la journée.

Les contrats de travail contenus dans les contrats notariés que l'historiographie a retenus sous le titre de contrats de louage et d'apprentissage ouvrent une fenêtre d'information sur l'ensemble des activités de la ville : le monde de l'artisanat, du textile, de la vigne, du cuir ou encore du service domestique. Le statut de ces travailleurs est différent de ceux concernés par les comptabilités, ce sont des travailleurs subalternes qui se placent par des contrats au temps long sous la tutelle d'un maître. Ce dernier peut alors verser une rémunération en argent mais plus souvent fournir simplement les repas, le logement, l'habillement. Ces contrats renvoient à un pan de l'historiographie peu étudié. Si les effets de la peste de 1348 sur les montants des rémunérations est un phénomène bien connu des historiens, en revanche, la dichotomie supposée renforcée entre engagement au temps long chez un maître et engagement libre à la journée n'avait encore jamais fait l'objet d'appréciation mesurée. La comparaison des comptabilités et des contrats notariés permet d'évaluer ce rapport. Dans le secteur de la construction, les différents documents sont complémentaires : les comptes de la ville rapportent des

rémunérations journalières, les comptes de la Chartreuse celles des entrepreneurs et les contrats de louage font apparaître les valets et apprentis dépendant des maîtres.

Enregistrement des données

Chaque rémunération a été enregistrée dans une base de données. L'individu étant au cœur de la réflexion, les rémunérations et les montants d'imposition ont été compilés sous le nom de l'individu concerné dans cette base de données, qui se double d'un caractère prosopographique. La prosopographie permet de suivre les parcours des travailleurs : de chantier en chantier, de maître en maître, d'observer pour certains leurs stratégies d'embauche, de les voir accumuler les rémunérations et de pouvoir les comparer aux montants d'impositions qu'ils versent. Grâce à cette démarche, on pouvait également compter le nombre de travailleurs rémunérés dans l'ensemble de la population dijonnaise et identifier les pratiques par secteur d'activité. L'extension de cette base de données vers un logiciel de SIG permet de prendre en compte la géographie et la démographie dont on peut mesurer l'influence sur les niveaux de rémunérations. La densité et la quantité de données permettent d'envisager le traitement sériel et comparer des différentes formes des rémunérations afin d'établir des échelles hiérarchiques en fonction des travaux réalisés et de considérer les facteurs d'influence jouant sur les montants versés. Enfin, l'enregistrement des mots permet de faire apparaître les représentations et les attitudes face aux choix des modes d'engagement et des formes de rémunération. Ainsi, le corpus constitué contient 12 250 rémunérations versées pour des travaux réalisés à Dijon, elles concernent 3 189 individus rémunérés sur 8 089 individus enregistrés. Par sa construction, les nombreuses interrogations croisées obtiennent une réponse comptable et statistique.

Pour une étude diachronique

Certains phénomènes économiques ne peuvent se percevoir qu'avec une perspective chronologique large. Les comptabilités des domaines viti-vinicoles du duc de Bourgogne à Talant et Chenôve, à côté de Dijon, permettent de représenter les évolutions des niveaux de rémunérations sur le temps long grâce à l'homogénéité des rémunérations à la journée des travailleurs des vignes qui garantissent des données stables pouvant être étudiées sériellement année après année. Cette approche chronologique permet de rendre compte des effets démographiques sur les niveaux de rémunération et de répondre à un manque dans l'historiographie dijonnaise : aucune courbe des salaires n'avait été produite auparavant. La comparaison des niveaux de rémunération dans deux lieux différents pour des tâches analogues permet aussi de mesurer le degré de cloisonnement du marché de la main-d'œuvre.

En outre, les délibérations du conseil de la ville de Dijon et les ordonnances de métiers apportent un contenu normatif intéressant pour notre étude au cours du XV^{e} siècle. Le conseil de ville réglemente les niveaux de rémunération des travailleurs de la vigne et tente de contrôler la place d'embauche. Les délibérations fournissent aussi un outil de mesure du salaire réel par la fixation du prix du pain ordonnée par la mairie tout au long du XV^{e} siècle. Il aurait été bon de confronter cette belle série de prix du pain à une autre belle série de rémunérations journalières issues des travaux des vignes, cependant ces dernières s'arrêtent pour Talant et Chenôve en 1428. C'est pourquoi, les comptes du bailliage de Dijon ont servi à trouver tout au long du XV^{e} siècle des rémunérations à la journée dans le domaine de la construction.

Sept parties comme sept tentatives de caractérisation des rémunérations

Le caractère particulier de l'organisation de la thèse tient à la volonté d'isoler des phénomènes qui jouent dans l'appréhension des rémunérations et de leurs niveaux. Elles intègrent un certain nombre d'éléments particulièrement inextricables mais qu'il faut pour autant tenter de démêler.

1re partie : Méthodes, sources, contextes et évaluation du phénomène

La première partie vise à décrire la méthode, les sources utilisées, elle donne un tableau brut des rémunérations, des secteurs d'activité, de la diversité des modes de rémunération, des dynamiques spatiales et des éléments qui font que la majorité des rémunérations versées ne renvoient pas à un salaire compris comme le strict prix du travail. L'accumulation de données ne laisse pas percevoir l'ensemble du phénomène. Seulement 40 % des chefs de feux possèdent une activité alors que d'autres études ont pu rattacher une activité à 80 % des chefs de feu. Avec 20 % seulement des chefs de feu rémunérés, ces comptes des marcs mettent plutôt en valeur les effets de source avec notamment des effectifs dominés par les travailleurs de la construction. Néanmoins, on a pu mettre en avant une hiérarchie économique des activités, et une dynamique de l'emploi à Dijon où vignerons, tisserands, couturiers sont les plus nombreux à être recrutés par contrats de louage ou d'apprentissage. La pluriactivité est apparue comme une des pratiques les plus significatives, existant à tous les échelons sociaux. Le travail cartographique met en évidence l'impact spatial des rémunérations. L'espace d'influence de Dijon reste majoritairement local, mais peut s'étendre au-delà des « pays de par-delà ». Des espaces de spécialisation apparaissent pour la main-d'œuvre venue de l'extérieur de Dijon mais aussi pour les travailleurs résidant dans les quartiers de la ville qui profitent différemment des retombées économiques des chantiers de construction. Cette cartographie fait aussi apparaître des différences d'origines géographiques entre les professionnels des vignes et les valets des vignes. C'est ce que présentent également les systèmes de représentation étudiés à partir du vocabulaire.

2e partie : Les mots de l'engagement et de la rémunération

La deuxième partie utilisant l'analyse lexicologique met en évidence l'existence de deux modes d'engagement et de rémunération antagonistes. Les contrats de louages et d'apprentissage, autrement appelés commendises, font référence à une tradition féodale, tandis que les marchés des comptabilités présentent un système plus « libéral ». La désignation des rémunérations par des substantifs est essentiellement liée au pouvoir seigneurial. En dehors de ce cadre, le champ lexical de la rémunération ne fait pas l'objet d'une telle diversité. Ce sont seulement les termes de loyer et de salaire qui ont une fonction générique. Loyer est utilisé exclusivement dans les contrats de commendise. L'usage du terme « salaire », lui, tient beaucoup aux habitudes scripturales des professionnels du droit décrivant les rémunérations des individus travaillant pour le bien public.

3e partie : Modes et formes de l'engagement et de la rémunération

La troisième partie a permis de catégoriser les modes et les formes de la rémunération. Les rémunérations au temps, à la tâche ou à la production se diversifient en fonction de la mesure de la quantité de travail réalisée. Cette mesure est la condition générale de toutes les rémunérations. Dans ce cadre, ce sont les rémunérations à la journée qui se rapprochent le plus de la notion de salaire, les heures de travail non effectuées sont décomptées de la rémunération versée. Si des tendances existent, toutes les activités pratiquent les différentes formes de rémunération et un seul et même individu en fonction de choix personnels peut être concerné par les différentes façons d'être rémunéré.

4e partie : Compétences, technicités et pénibilités

La quatrième partie cherche à mesurer la part du travail intégrée dans la rémunération. Les rémunérations à la journée des maçons et des charpentiers paraissent normées au niveau de 40 deniers, mais la durée de la journée de travail et la difficulté des tâches les font varier autour de cette rémunération pivot. Malgré les différentes mesures du travail, leur comparaison montre que les mêmes

procédés techniques et les mêmes conditions de pénibilité sont pris en compte dans le niveau de rémunération. Il existe des échelles communes de mesure de la difficulté du travail. Dans les rémunérations à la production, c'est le temps de production qui fait varier les prix comme la standardisation de la taille de pierre le laisse entrevoir.
Les rémunérations sont particulièrement personnalisées chez les travailleurs des vignes, les ouvriers de bras et surtout dans les contrats de commendise où les rétributions en nature s'associent aux rétributions en argent. La valeur des rémunérations dans ces contrats reste majoritairement inférieure à celles obtenues par les maîtres, traduites dans les comptabilités. Dans ces contrats, le travail a une forte dimension sociale qui s'inscrit néanmoins dans une démarche productive où l'argent sert à différencier les travailleurs les plus compétents.

5e partie : Spécificités individuelles et structures de production

La cinquième partie de ce travail vise justement à mesurer l'influence du social dans la rémunération sous deux aspects : un encastrement des travailleurs dans leur système relationnel (leur parenté, leur voisinage, leur origine sociale) et un encastrement dans la hiérarchie du travail avec les possibilités de dépasser leurs statuts. Par le rapprochement des niveaux d'imposition, on a pu observer que l'origine sociale a une incidence sur les choix réalisés en matière de formation, mais non pas sur le niveau de rémunération. Les compétences restent le facteur d'influence premier. Il a été mis en valeur que l'ascension sociale est courante, et associée à une revalorisation salariale. Cependant, le sexe engendre des différenciations : les femmes apparaissent moins bien rémunérées que les hommes, même dans les travaux du textile. Les rémunérations s'inscrivent également dans des structures de travail de petite taille, encadrées par un sentiment d'appartenance à la mesnie, c'est-à-dire à la famille du maître ; ces observations valant essentiellement pour les contrats de commendise où la force de production est majoritairement constituée d'enfants qui sont, pour près d'un tiers, orphelins.

6e partie : De l'influence de la démographie et de l'interventionnisme politique

Au contraire, les rémunérations à la journée ont un rapport à l'économie plus franc. Dans la 6e partie, l'approche sérielle des rémunérations journalières des travailleurs de la vigne a comme objectif de décrire le caractère homogène du marché du travail dans ce secteur. Les variations des rémunérations évoluent globalement symétriquement entre Talant et Chenôve. Ce sont les conditions démographiques qui jouent de concert sur ces deux espaces. Durant les périodes où le nombre de travailleurs sollicités est le moins important, les niveaux des rémunérations sont hauts et instables, comme par exemple en 1401 où Dijon connaît une vague de peste. Dans le secteur de la construction les niveaux de rémunération sont plus normés, vraisemblablement par les métiers, si bien que le facteur démographique se mêle au phénomène de rareté et de nécessité des compétences. Les niveaux des rémunérations semblent identiques, quel que soit l'employeur, le duché ou la ville. Elles paraissent aussi contraintes par les décisions politiques, qu'elles soient issues des métiers, de la ville ou du duché.

7e partie : Rémunérations, enrichissement et salaire réel

Dans la septième partie, le lien entre les rémunérations et les niveaux de vie existe de deux façons. Le premier lien, général, apparaît dans une hiérarchie des salaires qui correspond à une hiérarchie des niveaux de vie ; ce qui semble indiquer que la rémunération du travail joue un rôle important dans les niveaux de vie. Le deuxième voit certains entrepreneurs participant à la construction de la Chartreuse parvenir à accroître leur niveau d'imposition et de fait, leur richesse. Ils ne sont cependant que douze dans ce cas, ce sont les entrepreneurs capables de prendre les marchés aux enchères livrés sur le chantier de la Chartreuse de Champmol. Dans l'objectif de cerner le salaire réel, en comparant la hausse du prix du pain avec les quelques rémunérations des ouvriers de bras glanées dans les comptes

du bailliage et avec les limitations des salaires des vignerons décrétées par la ville, on voit que la hausse des rémunérations survient durant les périodes d'inflation. Une étude des niveaux de rémunération sur le long terme ne peut se faire qu'au regard de la fluctuation du niveau des prix.

À propos du système des rémunérations, les contrats de commendises sont majoritairement des contrats d'apprentissage, et peu de professionnels passent par ce mode pour s'engager chez un maître : cela corrobore les effets de la peste de 1348 sur les modes d'engagement. Les rémunérations à la journée, eux, semblent être un phénomène ponctuel qui s'aperçoit sur les chantiers de construction et plus massivement dans les travaux des vignes ducales. Néanmoins, les travailleurs n'y sont présents que durant de courts laps de temps, alors que l'offre de travail apparait soutenue et continue. Le fait que les valets des entrepreneurs des chantiers de construction ne semblent pas s'engager par commendise montre que le passage par la place d'embauche est vraisemblablement important ; et que l'oralité est une autre alternative. En effet, les efforts de la mairie pour contrôler cette place d'embauche en obligeant les travailleurs à s'y rendre, avec sa volonté récurrente de limiter la hausse des rémunérations journalières s'imposent comme signes de la vitalité des modes d'engagement au temps court.

Jan SYNOWIECKI *Paris en vert. Jardins, nature et culture urbaines au XVIII^e siècle*

Thèse soutenue le 16 novembre 2019 à l'EHESS, préparée sous la direction d'Antoine LILTI ; jury : C. DENYS, É.-A PÉPY, G. QUENET, S. VAN DAMME.

Démarche, problématisation et méthodes

Les jardins de Paris au XVIII^e siècle constituent un laboratoire inédit des transformations de la ville des Lumières. Prenant le contrepied des approches considérant les jardins comme des enclos et des enclaves au sein de la ville, résurgences d'une tradition foucaldienne de l'hétérotopie, actualisée au temps des Lumières par la mode des jardins anglo-chinois se voulant être « de tous les temps et de tous les lieux », ce travail entend montrer que ces espaces sont des **infrastructures urbaines à part entière**, pleinement insérées dans les **dynamiques citadines du XVIII^e siècle**. Leur étude permet de comprendre les mutations de la construction conflictuelle de la nature en ville en réinscrivant les jardins dans leur contexte urbain et en s'intéressant aux pratiques concrètes de conservation des plantes, à l'approvisionnement en végétaux ainsi qu'aux **relations entre les animaux, les hommes et les végétaux**. Ces pratiques dessinent alors une nature urbaine composée de négociations, de tensions et d'asymétries. Elles constituent un terrain d'étude d'autant plus intéressant que les autorités royales et princières ne parviennent à imposer leur marque sur les jardins sans provoquer des résistances et des contestations. Dans ce terreau germe alors une politique des jardins où les usagers et riverains des jardins participent pleinement à la définition et à l'aménagement de ces espaces publics.

Ainsi, plutôt que de chercher à retracer l'hypothétique émergence d'un sentiment dans la nature dans ces jardins urbains qui en auraient formé les écrins les plus éclatants, nous avons préféré nous montrer attentif aux contradictions régissant la nature citadine des Lumières. Car les plantes, les eaux ou les animaux ne se résument jamais à des abstractions mathématiques, à de simples considérations de physiologie animale ou végétale, et à des objets manipulables à l'envi par les sociétés urbaines. Au récit surplombant du « Grand partage » que la modernité aurait instauré, nous avons préféré ces « **micropartages** » permettant de contextualiser plus finement les modalités concrètes de l'administration des jardins, attentive à la réversibilité et à la contingence des situations.

Pour répondre à ces interrogations, nous avons mobilisé plusieurs sources, des séries O^1, H^2 et Y des archives nationales aux archives du Muséum national d'histoire naturelle, en passant par les mémoires, les correspondances, la presse périodique ou encore les travaux de l'Académie des sciences, dont le croisement exhaustif permet une meilleure compréhension du sujet.

Structure de la thèse et contenu

La première partie interroge la nature des jardins. Le premier chapitre s'attache à comprendre la gestion pratique de la végétation des jardins, de sorte à procéder à une microphysique de la nature parisienne, en l'étudiant à la lumière de la notion de conservation, abondamment utilisée dans les sources contemporaines. Avant d'aborder plus concrètement les techniques de conservation mises en œuvre dans les jardins parisiens, la thèse se penche sur les transformations de la notion de conservation au temps des Lumières. Selon le *Dictionnaire* de Furetière datant de 1690, « conserver » renvoie à la possibilité de ménager une chose pour éviter qu'elle ne perde de ses propriétés ou de sa substance. En d'autres termes, la conservation désigne l'absence d'altération, perçue comme une dégradation de la qualité intrinsèque des choses. Cependant, de plus en plus, la conservation est systématiquement pensée comme le corollaire de la croissance. La conservation désigne dès lors, si ce n'est le préalable à la croissance des espaces jardiniers, du moins une action concomitante à celle-ci. Il ne s'agit plus d'une conservation statique, car il n'est plus seulement question de préserver des organismes singuliers de la dégradation et de l'altération du temps, mais bel et bien de conserver pour accroître les espèces. De façon très significative, André Thouin, jardinier en chef du Jardin du Roi, nomme ces véritables laboratoires à multiplier les plantes que sont les serres des « conservatoires ». Les serres constituent donc un prisme pertinent pour penser les mutations importantes de la notion de conservation, mais aussi pour réfléchir à nouveaux frais sur l'histoire de l'acclimatation des végétaux en ville. Loin d'une historiographie laudative de l'acclimatation, la première partie de ce chapitre montre que les serres sont rudimentaires, fragiles, sujettes aux interactions nocives avec les combustibles comme le charbon de terre, et sont fort loin d'incarner cette nature savamment maîtrisée selon le discours officiel de la monarchie. La stabilisation de cet écosystème fragile s'avère ainsi extrêmement complexe. À la fin du XVIII^{e} siècle, les dégradations sont tout aussi nombreuses que les réparations, et la question de l'approvisionnement énergétique des serres, dans un contexte de fortes tensions économiques, est également symptomatique de la façon dont les milieux liés au Jardin du Roi répondent dans l'urgence aux difficultés, ouvrant de nombreuses discussions sur le rapport entre ces aménagements et le climat. La première partie de ce chapitre intègre enfin une interrogation sur les obstacles que rencontre la conservation des plantes, qu'il s'agisse des délits végétaux ordinaires, ou bien des pressions exercées sur ceux-ci lors des réjouissances monarchiques. La police des plantes n'est jamais envisagée comme un segment autonome, elle est au contraire toujours envisagée comme le corollaire d'une police des hommes qu'il convient de maintenir, ouvrant la voie à de nombreuses réflexions sur les liens tissés par les contemporains entre la sociabilité des végétaux et celle des hommes. La deuxième partie du chapitre se penche davantage sur la gestion pratique des arbres dans les jardins parisiens et montre que, loin de se résumer à des questions de physiologie végétale, la plantation et l'élagage des arbres engagent un ensemble de négociations et de transactions complexes entre les riverains, les jardiniers et le pouvoir monarchique, où la vente des arbres morts fait même parfois office de soupape d'apaisement des tensions sociales pour des jardiniers en voie de précarisation.

Le deuxième chapitre aborde plus tangiblement la problématique de l'approvisionnement en plantes des jardins de la ville, en mettant en avant le rôle crucial des pépinières parisiennes, versaillaises et marlychoises censées fournir et regarnir les jardins monarchiques. Cette étude inédite des pépinières royales permet, d'une part, de souligner les nombreuses tensions régissant l'approvisionnement des jardins de la capitale et, d'autre part, d'inscrire ces derniers dans un vaste hinterland, dans la lignée des travaux de Jean-Claude Perrot pour Caen ou de William Cronon pour Chicago. Les pépinières royales, d'autant plus qu'elles peinent de plus en plus à fournir les regarnis essentiels au fonctionnement ordinaire des jardins, se voient par ailleurs de plus en plus concurrencées par des pépinières privées. Le succès de ces dernières tient au moins autant à la diffusion notoire du goût de la botanique dans toutes les strates de la société parisienne qu'à la création, notamment dans

la seconde moitié du siècle, de jardins particuliers dans le style paysager. Amenées à soulager certains jardins royaux lorsque ceux-ci n'étaient plus en mesure de s'approvisionner exclusivement auprès des pépinières royales, elles jouent donc un rôle considérable dans l'épanouissement de nouvelles modes jardinières. La création de ces jardins paysagers repose toutefois également sur la mobilisation de réseaux de jardiniers et de pépiniéristes, souvent étrangers, à l'image de l'écossais Thomas Blaikie pour le duc de Chartres. Nous pencher sur ces différentes sources d'approvisionnement nous a permis de mettre en lumière les circulations et les tensions qui régissent la création et les regarnis de jardins dans la capitale. Les négociations, les discontinuités juridictionnelles, les incompréhensions ainsi que les dysfonctionnements liés à la complexe délimitation de l'abondance et de la rareté font apparaître au cœur de la ville végétale un ensemble de tensions auxquelles les autorités royales s'efforcent de répondre, dans un contexte où la pénurie et la disette financière entravent le juste fonctionnement de l'approvisionnement. La tension, et non la moindre, réside dans la réelle difficulté qu'éprouve longuement le pouvoir royal à réguler les contradictions entre les usages privés et publics de la nature de la ville.

Pour compléter ce tableau de la nature des jardins parisiens, le troisième chapitre se consacre aux animaux. S'inscrivant dans la riche historiographie de l'animal en ville, en plein renouvellement, il propose une réflexion sur la définition et la délimitation de la place des bêtes dans les jardins, configurées par les dichotomies animaux utiles/inutiles et animaux nuisibles/non nuisibles, qui continuent de structurer la pensée naturaliste tout au long du siècle. Ce chapitre permet de montrer la transformation du statut de certains jardins à travers l'évolution de l'acceptabilité sociale de l'animal. Le chien est révélateur de la complexité des partages entre les hommes et les animaux au jardin, car s'il bénéficie d'un statut de plus en plus reconnu comme animal de compagnie favori de la société urbaine, il n'en reste pas moins qu'il est souvent pourchassé en raison des dangers sanitaires et épidémiologiques qu'il fait courir dans l'ensemble de la ville ou des entraves qu'il pose aux mobilités dans les rues. Dans les jardins, cet argumentaire sanitaire est relégué au profit des menaces que l'animal est susceptible de causer aux parterres de fleurs qu'il importe de conserver, si bien que la législation des jardins royaux devient de plus en plus draconienne. Or, les violences exercées à l'encontre des canidés suscitent des réactions de la part de certaines riveraines, n'hésitant pas à solliciter le pouvoir monarchique pour réviser un partage défavorable aux chiens. D'autres animaux, à l'image des corbeaux, entrent en contradiction avec les usages récréatifs du jardin, comme au Luxembourg où leur présence est remise en cause par les passants subissant leur croassement et la chute de leurs fientes. Dans tous ces cas de figure, la place des animaux est toujours strictement négociée et arbitrée entre la direction des Bâtiments du roi et les usagers des jardins, qui entendent contribuer à l'édification des normes de régulation. Pour les animaux jugés ouvertement nuisibles, à l'instar des chenilles, des taupes, des mulots et des loirs, leur éradication engage un ensemble de transactions avec des experts préposés à l'élimination de ces animaux, jouant sur leur réputation et leur capacité à publiciser leurs expériences dans les jardins royaux pour asseoir leur légitimité technique et publique.

La deuxième partie envisage les relations du jardin à la ville. Le quatrième chapitre de la thèse s'interroge sur les intenses relations entre le jardin et la ville. Partant des prescriptions néo-hippocratiques des médecins, naturalistes et ingénieurs préconisant une extension des espaces végétalisés dans la ville et considérant les jardins comme prophylactiques, ce chapitre montre aussi que ceux-ci sont loin d'avoir constitué des enclaves de verdure au sein de Paris. Ils sont au contraire directement touchés par les préoccupations relatives à la salubrité de la ville et aux premières pollutions industrielles, dont la régulation commence à se mettre en place à cette époque selon Thomas Le Roux. Si, à l'heure des préoccupations néo-hippocratiques, les jardins se voient dotés de la capacité à amortir les effets néfastes d'un environnement pathogène, leurs grilles, loin d'être imperméables, ne font pas nécessairement rempart aux vapeurs délétères. Le Jardin du Roi, dont l'extension répond à la nécessité de garantir la plantation de graines et de végétaux se multipliant, se trouve directement concerné par cette problématique dès les années 1770, en particulier lorsque la Compagnie des fiacres menace

d'installer ses quartiers à proximité du jardin en 1779. L'air putride de ces derniers, les exhalaisons croupies de l'urine des chevaux apparaissent pour les milieux du Jardin du Roi comme autant de nuisances – et, par la même occasion, de risques pour le développement des plantes, notamment les plantes étrangères qu'il convient d'acclimater en limitant les distorsions entre leur milieu « naturel » et le milieu de transplantation. Cette partie montre que ces inquiétudes relatives à la salubrité du jardin royal s'inscrivent dans le contexte plus général du faubourg Saint-Marcel et d'une appréhension des nuisances industrielles. Ensuite, elle resitue l'aménagement des jardins dans leurs liens inextricables avec la ville. La relation entre l'espace fluvial et les jardins, du Roi ou des Tuileries, constitue un angle d'approche inédit pour envisager les rivalités et les concurrences entre institutions aux visées divergentes, qu'il s'agisse du Bureau de la ville ou de la direction des Bâtiments du roi. Mais alors que la fièvre spéculatrice des Lumières semble gagner l'ensemble du tissu urbain, la croissance urbaine semble parfois menacer les jardins royaux, à l'instar du jardin du Luxembourg, concédé au comte de Provence par augmentation d'apanage en 1778, et faisant partie prenante de plusieurs projets d'embellissements urbains dans lesquels la proximité du jardin constitue un puissant facteur de détermination des valeurs immobilières.

Ce chapitre s'intéresse enfin à la question de l'approvisionnement en eau des jardins, moins pour procéder à une analyse de la distribution de la ressource au sein de ces espaces que pour repenser les réseaux et les dynamiques hydrauliques à partir de leur inscription urbaine. Comme à Versailles, l'espace des réseaux techniques se heurte en permanence aux résistances de l'espace social. S'il ne fut pas nécessaire d'exproprier les riverains des installations comme à Versailles, les réseaux d'adduction traversaient des espaces de culture maraîchère et fruitière, mais aussi des maisons et des jardins privés au sein desquels les particuliers creusaient des puits et dérivaient illicitement l'eau de l'aqueduc d'Arcueil. Ainsi, les tensions entre l'amont et l'aval, entre les usages privés et publics, entre une conception globale des besoins en eau qui commence à apparaître à la fin de l'Ancien Régime et des usages encore non hiérarchisés, génèrent des rapports de force complexes et évolutifs, alors que la monarchie peine grandement à réguler convenablement les concessions octroyées aux particuliers et les embranchements sur les conduites royales.

Le chapitre 5 aborde les usages sociaux et publics des jardins. Jamais la politique des jardins n'est considérée comme une sphère autonome désencastrée de la société et, plus précisément, de l'espace public en gestation. En reconsidérant les relations entre les usagers des jardins et l'administration royale, ce chapitre met en valeur le caractère processuel et négocié de l'espace urbain qu'à rompre définitivement avec « une histoire urbaine sans pierres ni formes matérielles », pour reprendre l'expression de Marcel Roncayolo. Dans cette perspective, les discussions menées dans ce chapitre autour des chaises, des bancs, des clés, des murs, mais aussi des portes qui assurent la transition entre le jardin et la ville, permettent de montrer combien les expertises peuvent être contradictoires et contribuer, de ce fait même, à produire un espace où les autorités peinent à établir sans équivoque la validité de leurs revendications foncières. Des murs en déliquescence stimulant la contrebande aux terrasses des Tuileries laissées à l'abandon, les jardins donnent moins à voir le faste d'un absolutisme introuvable qu'un ensemble d'espaces, voire de micro-espaces fractionnés et sédimentés, dont la police s'avère d'autant plus difficile à assurer que les conflits de juridiction entre institutions chargées du maintien de l'ordre entravent grandement la régulation sociale au sein des jardins. Dès lors, la question « à qui les jardins appartiennent-ils ? » devient centrale. Le XVIII^{e} siècle est en effet une période de très intenses discussions sur la nature juridique des jardins. Jusqu'à la Révolution française, le droit d'accès aux jardins ne constitue qu'une grâce accordée par le roi ou par le prince au nom de l'utilité publique, et demeure donc très concrètement révocable. Or, le temps est à la multiplication des considérations autour du droit de propriété et surtout du droit d'accès à la nature, dont les implications résonnent très largement dans la sphère publique. Les travaux menés par le duc de Chartres dans les années 1780 au jardin du Palais Royal, conduisent ainsi le public à se penser non seulement comme usufruitier du jardin, mais bel et bien comme le dépositaire incontournable de son aménagement, revendiquant de fait un droit d'accès à la nature sur le modèle du droit public allemand.

Alors que les galeries commerciales ouvertes par le duc empiètent sur l'espace jardinier, le public redoute les conséquences néfastes d'une marchandisation de la nature. Or, ce sont bel et bien les logiques de commercialisation à l'œuvre dans la ville au XVIII[e] siècle qui transforment la fonction des jardins.

Ainsi, les cafés, les divertissements présents dans les jardins publics, mais surtout les nouveaux jardins-spectacles fondés à partir des années 1760 sous le nom de vauxhalls, véritables ancêtres des parcs d'attraction, font l'objet du dernier chapitre. Ils autorisent dès lors moins une lecture rationaliste des Lumières que la mise en valeur d'une perspective où les pratiques commerciales et la captation de l'attention par le renouvellement constant de l'offre de loisirs déterminent un espace social où riment ludique, nature et nouveauté. Ces vauxhalls et ces jardins-spectacles qui fleurissent partout dans la capitale ne s'opposent pas en tous points aux jardins publics. Bien au contraire, les entrepreneurs et les créanciers de ces établissements appartiennent très largement au monde économique et social des fêtes royales, et la royauté stimule activement le développement de ces infrastructures. L'étude de ces établissements permet ainsi d'interroger l'émergence d'un capitalisme des loisirs, où la fiction naturaliste demeure omniprésente. Le développement s'articule notamment autour du cas du Colisée, jardin-spectacle qui illustre parfaitement les ambivalences de la politique du pouvoir royal à l'égard des spectacles. Dans la lignée des Variétés proposées au Palais-Royal, les spectacles du Colisée contournent le monopole de l'Opéra sur la production de spectacles moyennant une indemnisation financière à ce dernier, et s'imposent comme de nouvelles formes de consommation au sein de la ville, largement stimulées par la royauté qui y trouve un intérêt croissant à mesure que les dépenses consenties par les autorités pour les réjouissances publiques diminuent. Mais ces entreprises gourmandes en capitaux, mobilisant de vastes réseaux de créanciers, sont également fragiles sur le plan architectural et sur le plan environnemental. Ainsi, ce chapitre démontre que l'histoire d'un jardin-spectacle comme le Colisée a été indissociable des problématiques relatives à la salubrité de l'air et à la composition chimique du bassin du jardin qui engagent les milieux politiques, savants et le public. Signe que la conflictualité de la nature parisienne des Lumières transcende largement la distinction commode entre public et privé, interrogée tout au long de ce travail.

Conclusions

À travers cette étude, nous avons mis en avant les pratiques concrètes de gouvernement de l'environnement jardinier parisien. Ce que nous ramènerions aujourd'hui sous le vocable de *circumfusa* ou, pour le dire autrement, de « choses environnantes », ne désigne pas à la fin de l'Ancien Régime des réalités totalement extérieures aux sociétés humaines. L'environnement est en réalité totalement enchevêtré dans un espace social, juridique et politique ne disposant pas d'une autonomie propre. Enfin, cette thèse relativise les velléités de rationalisation administrative des autorités, du fait même des difficultés éprouvées par celles-ci à faire valoir leurs revendications territoriales et foncières. La politique des jardins ne prend ainsi forme qu'au gré d'interactions quotidiennes nouées avec les usagers de ces espaces caractérisés par une ouverture croissante au public, et dont les formes gagneraient à être étudiées durant et après la Révolution française.

Delphine VOMSCHEID *L'héritage spatial des guerriers de la ville de Kanazawa. Histoire architecturale, urbaine et paysagère d'une ville-sous-château japonaise (XVIIe – XXIe siècles)*

Date de soutenance : 12 décembre 2019
Université PSL – École Pratique des Hautes Études
Directeur de recherche : Nicolas Fiévé
Autres membres du jury de soutenance : N. FAUCHERRE ; E. D'ORGEIX ; J-S. CLUZEL ; M. NISHIDA

Sujet et problématique

Ce travail de thèse porte sur le patrimoine architectural, urbain et paysager de la classe des guerriers de l'ancienne ville-sous-château de Kanazawa. Fondée à la fin du XVI[e] siècle, Kanazawa se développe rapidement au cours du XVII[e] siècle pour devenir l'une des plus grandes villes japonaises de l'époque d'Edo (1603-1868), atteignant les 120 000 habitants. Construite autour d'un château, elle fait partie du modèle urbain du Japon prémoderne (1573-1868) que l'on appelle « ville-sous-château », *jōkamachi* en japonais, et qui se répand dans tout l'archipel à la faveur d'une pacification du pays. Le Japon sort en effet d'une période de conflits pendant laquelle il est essentiellement rural, à l'exception de la capitale impériale Kyōto. À partir de la fin du XVI[e] et le début du XVII[e] siècle, grâce à une stabilisation politique engendrée par l'instauration d'un nouveau gouvernement militaire, le *bakufu*, les seigneurs de guerre provinciaux s'installent dans leur château, regroupent leurs vassaux à son pied, et érigent des villes.

Ces centres urbains prémodernes, répartis sur la totalité du territoire japonais, sont pour la plupart les actuelles capitales des départements japonais. On compte en effet parmi elles les plus grandes villes contemporaines comme Tōkyō (l'ancienne capitale militaire appelée Edo, qui compte aujourd'hui plus de treize millions d'habitants), Nagoya, Hiroshima, Sendai ou encore Fukuoka. Il semble donc à cet égard que l'étude architecturale, urbaine et paysagère d'une ancienne ville-sous-château soit particulièrement pertinente pour l'analyse et la compréhension de la ville japonaise contemporaine. En particulier, la connaissance de l'architecture et urbanisme des guerriers, dont ces anciennes villes étaient recouvertes entre 50 et 70% (le château pour le seigneur, et les parcelles résidentielles à son pied pour les vassaux), apparaît fondamentale pour la connaissance de la ville nippone. Un état de l'art sur le sujet a par ailleurs mis au jour un manque d'études scientifiques en langues occidentales. Si les ouvrages sur les villes-sous-château et les châteaux sont peu nombreux, ceux sur l'habitat guerrier sont rares, et ce même en langue japonaise.

Le cas d'étude choisi pour ce travail est l'ancienne ville-sous-château de Kanazawa, quatrième ville du pays à l'époque d'Edo. Épargnée par les ravages de la Seconde Guerre mondiale, la ville contient aujourd'hui encore un nombre important de vestiges, dont des sites connus nationalement comme le jardin Kenrokuen aménagé par la famille Maeda, l'une des plus riches du pays à l'époque prémoderne. Aujourd'hui 42[e] ville japonaise, Kanazawa est une ville moyenne qui fait l'objet d'une vive politique de valorisation patrimoniale et compte quatre quartiers anciens classés comme « secteurs d'édifices traditionnels importants à conserver » (*jūyō dentōteki kenzōbutsugun hozon chiku*). Avec deux quartiers de temples et deux anciens quartiers de plaisir, aucun quartier de guerrier n'a pourtant fait l'objet de ce classement prestigieux. Malgré son passé de grande ville de guerriers et l'absence de catastrophe humaine ou naturelle, le patrimoine bâti des guerriers de Kanazawa ne fait donc pas l'objet d'une reconnaissance nationale patrimoniale majeure. Quelles en sont donc les raisons ? Ce patrimoine disparate dans la ville aujourd'hui est en effet difficilement reconnaissable par le néophyte.

C'est à partir de ces constats que nous avons souhaité remonter le fil de l'histoire urbaine de Kanazawa. En analysant les permanences, transformations et pertes de cette architecture militaire, notre objectif est de révéler son rôle dans la formation et le développement de Kanazawa.

Sources et méthodologie

Notre analyse s'appuie sur un ensemble de sources primaires et secondaires, dont une grande partie a été accumulée lors de nos terrains au Japon, à Kanazawa et Kyōto principalement. À Kanazawa, nous avons effectué des recherches dans les archives municipales où nous avons consulté et numérisé plusieurs dizaines de documents historiques tels que des cartes urbaines datant des époques prémoderne et moderne, des plans anciens du château et du jardin Kenrokuen, des plans de résidences de guerriers, des cadastres, des registres de guerriers ou encore des manuscrits. Lors de nos différents séjours à Kanazawa (réalisés entre 2013 et 2017), nous avons en outre parcouru la ville en tous sens, réalisant plus de 4 000 clichés de rues et bâtiments. Ceux-ci ont constitué une base de données

essentielle à notre travail d'analyse et ont permis de documenter certaines mutations urbaines et architecturales qui se sont déroulées pendant nos années de doctorat. Grâce à ce travail de terrain, nous avons acquis une excellente connaissance de la ville et réuni des documents inédits, que nos compétences en langue et civilisation japonaise nous ont permis de déchiffrer. L'analyse et l'interprétation de ces sources ont quant à elles été nourries et stimulées par notre formation d'architecte et une approche spécifique de l'espace urbain.

L'outil informatique, en particulier les systèmes d'information géographique (SIG), a joué un rôle central dans le déroulement de ce travail et de notre raisonnement. À partir de l'analyse des sources primaires historiques (cartes urbaines…) et contemporaines (textes de loi, plans d'urbanisme…), nous avons modélisé l'information pour réaliser une dizaine de cartes sur le logiciel libre QGIS. Non seulement ces documents servent à représenter graphiquement l'information, mais leur création permet aussi d'intégrer, de traiter et de visualiser de manière informatique les données spatiales auxquelles sont associées des données attributaires (superficie, occupation du sol…) par l'intermédiaire d'une base de données. L'intégration de cette méthodologie qui relève des humanités numériques nous a permis, à l'échelle urbaine, d'enrichir considérablement notre propos en proposant des analyses inédites de l'espace à travers les périodes.

Approche

Compte tenu de l'objectif défini pour ce travail, c'est une approche chronologique qui a été adoptée. Divisée en trois parties, la thèse traite indépendamment le sujet selon la période historique dans laquelle il se situe : période prémoderne (1573-1868), période moderne (1868-1945) et période contemporaine (depuis 1945)[27]. Cette approche nous permet, d'une part, d'appréhender l'objet étudié dans son contexte politique, économique, social et culturel propre et, d'autre part, de mettre en lumière les processus de mutations, d'héritages et de transformations qui s'opèrent d'une époque à l'autre. À bien des égards, ces trois périodes de l'histoire japonaise connaissent d'importantes fractures et l'architecture des guerriers dépend étroitement du contexte historique dans lequel elle se situe. Dans un premier temps, son apparition est directement liée au système politique et social de la société japonaise prémoderne gouvernée par la classe des guerriers, dans un second temps, l'abolition du système féodal et du statut de guerrier entraîne l'obsolescence de son modèle urbain et architectural, enfin dans un troisième temps, les conséquences de la Seconde Guerre mondiale, l'entrée dans une période de croissance économique et le développement du tourisme engendrent de nouveaux comportements patrimoniaux. Cette approche nous a ainsi permis d'appréhender la ville et le patrimoine comme le résultat d'un processus de mutation continu et non comme un objet figé dans le temps et dans l'espace.

Principaux résultats

Première partie : La place de l'habitat guerrier dans la ville prémoderne

C'est au pied du château que se développe la ville de Kanazawa au cours du XVII^{e} siècle, après l'entrée de Maeda Toshiie (1539-1599) dans le château en 1583. Il fait de cet ancien bastion bouddhique une puissante forteresse militaire, composée de douves, talus et autres systèmes d'enceintes, ainsi qu'un lieu de résidence seigneuriale avec l'aménagement de vastes palais et jardins. Comme dans toutes les villes-sous-château japonaises de l'époque d'Edo, c'est la philosophie néo-confucéenne, adoptée par le gouvernement des Tokugawa, qui dicte en partie la planification urbaine. L'habitat des citadins est réparti en deux groupes : celui des guerriers (*bushi*) qui se situent au sommet de la hiérarchie sociale, et celui des artisans et marchands (*chōnin*). Les paysans résident quant à eux à l'extérieur de la ville, à la campagne où ils cultivent les champs. Les quartiers de guerriers sont d'une part, hiérarchisés selon le statut des vassaux, et, d'autre part, constitués d'un dédale de rues en chicanes, formant des angles droits et des impasses pour piéger l'éventuel assaillant. Les rues sont

[27] Notons que le découpage des périodes historiques au Japon est différent du découpage occidental.

bordées de murs de pisé derrière lesquels se dissimule une maison individuelle agrémentée d'un jardin (appelée *buke yashiki*).

L'étude des textes de loi historiques montre que l'attribution des parcelles se fait selon le niveau de revenu du vassal. Ainsi, plus le revenu d'un guerrier est élevé, plus la surface de sa parcelle est importante. Par contre, la spécificité de Kanazawa réside dans la position de ces parcelles, qui n'est pas dictée par de tels règlements, mais plutôt selon des considérations militaires, au cas par cas. La distance entre les parcelles des vassaux et le château, lieu de résidence du seigneur, ne répond donc pas à la hiérarchie vassalique. Ainsi un vassal de haut rang peut résider sur un terrain plus éloigné du château qu'un autre vassal de rang inférieur. Sans faire systématiquement l'objet de déclaration officielle consignée, les terres résidentielles des plus grands vassaux sont installées à des endroits stratégiques d'un point de vue défensif. Les vassaux de statut intermédiaire, sont quant à eux répartis sur tout le territoire urbain, tandis que les plus petits guerriers, les fantassins, résident sur des terrains situés en frange de ville, pour en assurer la défense armée. En outre, la construction des maisons est soumise à un règlement architectural édité par le clan, qui limite l'usage de matériaux nobles et de formes sophistiquées. Enfin, l'analyse spatiale et architecturale de ces maisons, à partir de documents historiques et des relevés de bâtiments anciens dans la ville, nous a permis de révéler d'une part les caractéristiques principales de l'habitat vassalique, et d'autre part d'en déterminer des typologies. À partir d'un ensemble de critères (surface, type de façade, espace paysager...), nous avons ainsi déterminé cinq typologies : le « palais », le « manoir », la « maison ordinaire », la « maison à trois trames » et la « maison à deux trames ». Elles illustrent, d'une part, une diversité de l'habitat guerrier, et, d'autre part, les caractéristiques spatiales communes aux guerriers de tous rangs : une maison individuelle bâtie au centre d'une parcelle, entourée d'une clôture (mur de pisé ou haie végétale), agrémentée d'un jardin, et dont l'espace intérieur est systématiquement divisé selon l'usage privé/public imposé par l'étiquette guerrière.

Deuxième partie : Le rôle de l'habitat guerrier dans la formation de la ville moderne

L'entrée dans la période moderne (1868-1945) entraîne de profondes transformations dans la société japonaise sur les plans politique, économique, social et culturel. Le système féodal est aboli, et avec lui le statut de guerrier, deux des principaux fondements sur lesquelles étaient bâties toutes les villes-sous-château. C'est pourtant sur un canevas prémoderne, fortement marqué par la présence des guerriers (plus de la moitié de la surface urbaine est occupée par les guerriers) que Kanazawa se modernise. Le château est réquisitionné par l'armée nationale et les édifices castraux sont pour la plupart détruits. Les résidences des vassaux de statuts supérieurs et intermédiaires, gourmandes en espace avec leurs vastes jardins, sont quant à elles souvent détruites pour être utilisées par l'armée, les édifices publics ou encore l'industrie. Par leur taille et leur position avantagée dans la ville, les terres de guerriers constituent ainsi la matrice de la ville moderne et vont accueillir les nouvelles institutions et édifices modernes.

Malgré la disparition matérielle d'un grand nombre de ces édifices prémodernes, ainsi que leur abandon menant parfois à la transformation des parcelles en champs agricoles, on observe une perpétuation des pratiques de l'habiter. En effet, les anciens grands vassaux, ainsi que leurs descendants, se font bâtir à la fin du XIX^{e} siècle de vastes résidences qui reprennent les codes esthétiques et spatiaux de l'habitat prémoderne de leurs ancêtres. Une perpétuation des formes urbaine, architecturale et paysagère est également observée au sein de l'habitat moderne de la classe moyenne. En nous appuyant sur l'analyse typologique de l'habitat vassalique réalisée dans la première partie, nous avons mené une étude sur l'habitat moderne individuel de Kanazawa à partir d'un corpus d'une vingtaine de maisons bâties entre la fin du XIX^{e} et le début du XX^{e} siècle. Celle-ci nous a permis d'établir une corrélation directe entre les typologies prémodernes et les maisons modernes, attestant d'une continuité dans les pratiques architecturales et urbaines.

Enfin, l'époque moderne est celle des premières considérations patrimoniales de l'architecture des guerriers, avec le classement du jardin seigneurial Kenrokuen comme « site pittoresque » (*meishō*)

en 1922 et le classement de la porte castrale comme « trésor national » (*kokuhō*) en 1931. Les anciens sites de la famille Maeda deviennent en effet les avatars de la révolution culturelle en cours dans tout l'archipel, et reflètent dans une certaine mesure l'ouverture sur l'Occident avec, par exemple, la construction d'édifices au style architectural occidental ou encore la création d'écoles de langues occidentales. C'est également dans cette première moitié du XX^{e} siècle que naît une politique de valorisation patrimoniale dans une optique touristique, qui sera renforcée et dans la seconde moitié du XX^{e} et début du XXI^{e} siècle.

Troisième partie : La patrimonialisation de l'architecture des guerriers dans la ville contemporaine

La période contemporaine (depuis 1945) constitue une nouvelle étape dans l'histoire du Japon et de Kanazawa. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les anciennes villes-sous-château prémodernes, devenues pour la plupart à l'époque moderne les centres économiques et industriels, sont la cible des bombardements américains. Kanazawa, par sa décroissance à la fin du XIX^{e} siècle et son rôle secondaire dans l'économie du pays, évite les destructions. Elle entre ainsi dans la période contemporaine avec un nombre important d'édifices prémodernes modestes qui ont échappé aux destructions de l'époque moderne. Dès les années 1960, un ancien quartier de guerriers fait l'objet de la première politique de préservation patrimoniale, avec la mise en place d'un secteur de conservation et de règles architecturales et urbaines. Une étude des textes révèle néanmoins que c'est davantage la qualité urbaine et paysagère de cet habitat, c'est-à-dire les murs de pisé qui bordent les parcelles, la végétation abondante qui en dépasse, ou encore les portails en bois, qui est valorisée, et non les bâtiments mêmes. Les parcelles de guerriers apparaissent alors comme des coquilles vides, sans considération pour la valeur architecturale des maisons qu'elles renferment. Bien que jouant un rôle fondamental dans la politique d'aménité urbaine menée par la municipalité à partir des années 1970, caractérisée notamment par la réouverture des anciens canaux d'irrigation, on observe ainsi une baisse continue du nombre de maisons prémodernes dans cette seconde moitié du XX^{e} siècle malgré la mise en place de ces mesures.

L'application d'un arsenal législatif national, municipal et départemental, permet toutefois le classement patrimonial d'une vingtaine de ces édifices historiques. L'analyse des mesures et de leur répercussion concrète nous permet néanmoins d'affirmer, d'une part, que le statut de « classement » (*shitei*) ou d'« enregistrement » (*tōroku*) ne l'emporte pas sur le droit privé et qu'un propriétaire est libre de disposer de son bien, et donc de le détruire. D'autre part, on observe que les qualités urbaines des quartiers de guerriers prémodernes subsistent dans la ville contemporaine, à l'échelle du quartier, à travers le patrimoine bâti moderne que sont les maisons modernes de type guerrier, définies dans la deuxième partie, dont il subsiste davantage de traces.

Depuis les années 2000, on assiste en outre à Kanazawa à une active politique de valorisation patrimoniale, dont la reconstruction de plusieurs édifices castraux constitue le fer de lance. Avec l'ouverture d'un ancien jardin castral en 2015, qui coïncide avec l'inauguration de la ligne de train à grande vitesse qui relie Kanazawa à Tōkyō, et l'achèvement de la reconstruction d'une porte castrale et d'un pont en 2020, année des Jeux olympiques et paralympiques de Tōkyō, les motivations touristiques et donc économiques de ces projets de reconstruction ne font aucun doute. Une analyse du quartier Nagamachi, présenté dans tous les guides et brochures touristiques comme « le quartier de samouraïs » de Kanazawa, montre par ailleurs l'utilisation excessive, voire la manipulation de l'information historique, dans la promotion touristique de la ville. On observe en effet une certaine « invention de la tradition » urbaine et architecturale à travers des slogans touristiques et le déplacement de bâtiments. Enfin, nous avons poursuivi notre lecture des pratiques patrimoniales à travers le cas du musée de plein air de Kanazawa, dans lequel sont reconstruits des bâtiments historiques démontés et déplacés de leur emplacement d'origine. L'étude de l'histoire de cette pratique au Japon, ainsi que celle des bâtiments concernés, nous a mené à interroger la notion d'authenticité. La pratique de déplacement d'un bâtiment (*ichiku*), n'entraîne pas, dans la tradition japonaise, la perte de sa qualité architecturale ou historique. La valeur d'un bien est déplacée avec lui, et le changement

d'environnement n'entraîne en aucun cas sa dépréciation. De ce fait, le musée de plein air, s'il est vivement critiqué en Occident, souvent associé à une « culture de consommation », apparaît comme l'une des solutions pour la sauvegarde de cette mémoire architecturale et urbaine de l'histoire de Kanazawa et des guerriers japonais.

Conclusion

L'étude de l'histoire urbaine de Kanazawa a révélé les processus d'héritage, de transmission, de mutation et de disparition des formes urbaines et architecturales des guerriers. Loin d'être linéaires, ces mécanismes complexes, directement impactés par les contextes historiques dans lesquels ils se situent, produisent la ville contemporaine telle qu'on la connaît. Dans le cas qui nous concerne, on observe que le patrimoine militaire ne se limite pas aux seuls vestiges matériels prémodernes, mais que l'habitat guerrier est à l'origine de la végétalisation urbaine, du tissu parcellaire, ou encore d'un mode d'habiter. La mémoire architecturale, urbaine et paysagère n'est donc pas seulement matérielle, mais est le produit de différentes couches de mutations, évolutions et transformations.

Observer le patrimoine guerrier de Kanazawa à la lumière de l'ouvrage *Matière et mémoire* d'Henri Bergson, nous permet de considérer la diversité de ses mémoires comme une manifestation de la relation entre la matière et l'idée, entre patrimoine tangible et intangible. Ce patrimoine que sont les édifices castraux reconstruits, les bâtiments historiques déplacés, les parcelles de guerriers vides ou le tissu parcellaire conservé, deviendrait alors une image de la réalité historique. La ville japonaise, tel un organisme vivant, absorbe, digère et reproduit des modèles, produisant ainsi un ensemble d'images et de formes de la mémoire architecturale, urbaine et paysagère.

Chong XU ***Construction d'une administration de la sécurité : défense et maintien de l'ordre public dans la Concession française de Shanghai, 1849-1919***

Directeurs de recherche : Jean-François Chanet ; Christian Henriot
Établissement de rattachement : Institut d'études politiques de Paris, Centre d'histoire
Date de soutenance : 23/02/2019
Jury : M. BASTID-BRUGUIERE ; P. CASSEL; X. PAULES ; X. XIAO-PLANES.

Cette thèse de doctorat s'intéresse à une question peu étudiée par l'historiographie de la Chine moderne et pourtant fondamentale pour la compréhension de l'impérialisme dans l'histoire de la Chine moderne. La première intention de cette recherche est de contribuer à l'étude de la construction de l'administration de la sécurité de la Concession française de Shanghai, en y intégrant l'analyse de l'opérationnalité de cette administration impériale en temps de paix, mais aussi en temps de guerres ou de crises. L'objet central de la thèse est le questionnement qu'elle porte sur la défense et le maintien de l'ordre public dans la Concession française. Celui-ci, selon nous, est révélateur à la fois des relations qui se sont établies entre les autorités françaises et locales, des tensions éventuelles qui ont surgi entre les empires, mais aussi de la hiérarchisation administrative de l'Empire français sur place, et de la distribution du pouvoir de commandement militaire entre autorités civiles et militaires. La thèse s'intéresse plus particulièrement à la mise en forme de l'administration municipale de Shanghai avant l'installation de la municipalité du Guomindang en 1927 avec une triple interrogation : comment, premièrement, les rapports entre les trois municipalités se sont-ils établis au sein de la ville ? Comment, ensuite, les autorités françaises ont-elles bâti une administration de la sécurité sur place ? Enfin, comment cette administration de la sécurité a-t-elle répondu aux défis de la guerre et du conflit militaire ?

Les orientations de recherche qui s'en sont suivies sont indissociables de trois chantiers historiographiques, connexes, mais distincts, à savoir l'histoire urbaine, l'histoire des empires, et l'histoire des forces de l'ordre, qu'elle articule en s'appuyant sur les acquis de l'histoire des

administrations coloniales et de l'histoire du maintien de l'ordre colonial. L'administration impériale est la première notion clé de ce travail de recherche. La première tâche des autorités concessionnaires est de mettre en place une organisation qui réponde aux besoins et aux objectifs d'aménagement et d'assurer une unité de direction et de commandement dans leurs concessions. L'administration impériale est au cœur de ce dispositif. Elle est un des éléments essentiels des processus constitutifs de l'hégémonie impériale que les puissances européennes ont établie sur leurs colonies. Le maintien de l'ordre impérial constitue la deuxième notion clé de ce travail de recherche. Soldats, policiers et gendarmes sont au cœur du maintien de l'ordre impérial. La célèbre définition de Max Weber sur la violence de l'État a été nuancée et adaptée par l'historiographie récente : le maintien de l'ordre impérial est compris ici comme la revendication de l'État à monopoliser la violence physique sur le territoire colonial, en y incluant l'ensemble des discours, des dispositifs, des techniques et des acteurs participant de cette revendication.

Ce travail s'inscrit dans le champ de l'histoire des institutions impériales, mais nous avons choisi de nous concentrer sur la création et la construction de la municipalité concessionnaire ainsi que sur le fonctionnement de cette administration municipale. Nous avons choisi de prendre pour point de départ de notre enquête historique la seconde moitié du XIX^{e} siècle avec le souci cependant de remonter aussi loin que possible le fil de la question de la présence de l'impérialisme dans la Chine moderne. Mais la période d'étude ne s'étend pas au-delà de l'année 1919 parce que, premièrement, le monde a été radicalement transformé par la Première Guerre mondiale qui marque une ligne de démarcation dans l'histoire. Et puis, il y a un second motif d'explication à ce choix. Nous nous devions d'étudier l'impact de la Première Guerre mondiale sur l'évolution de l'administration de la sécurité française confrontée aux répercussions d'une guerre qui se menait loin de la concession. Nous dirions aussi, c'est un troisième argument, qu'en outre, le sujet sur les conflits entre les pays belligérants en Chine pendant la guerre est beaucoup moins abordé par l'historiographie traditionnelle. Les recherches se concentrent en général soit sur la neutralité et l'entrée en guerre du gouvernement de Pékin, soit sur l'arrivée des travailleurs immigrés chinois en France après la guerre. Ce manuscrit de la thèse se constitue trois parties, et chacune des parties est elle-même subdivisée en trois chapitres. Cette architecture d'ensemble est cohérente. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles cette étude s'achève en 1919.

En ce qui concerne l'approche méthodologique et les méthodes d'analyse, nous avons mobilisé ici tout d'abord les systèmes d'information géographique (SIG) qui constituent un formidable levier d'investigation pour mieux connaître les évolutions géographiques de la société urbaine. Les SIG, à la différence des systèmes d'information classiques, proposent une image de l'espace en réduction, mais ils permettent aussi de changer de lieu, d'échelle, de mode de représentation, de niveau d'agrégation, etc., de façon dynamique, rapide et puissante. Sur la base d'une reconstitution de sites urbains de Shanghai, l'approche par les SIG propose une exploration spatio-temporelle des sources de l'histoire urbaine de Shanghai incluant notamment les extensions territoriales, la division des secteurs de police et des plans de défense de la Concession française, etc.

De surcroît, l'analyse de quartier urbain et la sociologie des institutions sont au cœur de ce travail. Nos réflexions poussées sur les formes urbaines permettent de préciser davantage les rapports entre les forces de l'ordre et le quartier français au cours de l'évolution de la société urbaine de Shanghai. Á partir d'une analyse générale du quartier et de son environnement proche, l'étude met en évidence un diagnostic permettant de définir une véritable carte d'identité du quartier français, tant par rapport à sa structure et à son organisation urbaine qu'à ses modes de fonctionnement, tout en intégrant les questions d'évolution du rôle et de l'organisation des espaces publics du quartier français. L'observation est la clé pour l'analyse sociologique des institutions. Le découpage du champ de l'observation peut s'effectuer de manière générique, autour des éléments suivants : les habitants, les lieux et les choses, les règles. Comme pour une institution bureaucratique, ces trois éléments d'observation nous permettent d'analyser en profondeur les comportements des agents, les pratiques

professionnelles, les outils « techniques », les règles municipales, et les représentations de la municipalité française de Shanghai sur la période que couvre ce travail de recherche.

Enfin, les analyses quantitative et biographique sont également importantes pour nos réflexions sur la construction de la municipalité française à Shanghai. Un certain nombre de recherches sur l'histoire urbaine utilisent une approche quantitative qui permet de généraliser le fait urbain conçu dans son ensemble. Nous proposons ici une tentative de saisie du fait urbain au moyen d'une recherche comparative portant sur l'effectif de la Garde municipale et sa répartition dans les secteurs de police. Ce travail de recherche illustre deux directions méthodologiques : application de l'analyse factorielle et utilisation originale des méthodes de classification et de comparaison à la moyenne, avec un large recours aux procédés graphiques. De plus, l'usage de la méthode biographique apparaît comme un outil particulièrement opératoire dans le cadre d'une démarche sociologique plaçant au centre de sa réflexion les processus de socialisation. La méthode biographique permet ainsi de penser la genèse de la Garde municipale de la Concession française de Shanghai, à travers la reconstruction fine et précise des dispositions de ses grands acteurs, et de saisir le social sous sa ou ses forme(s) individuelle(s).

Au terme d'une exploitation croisée d'un ensemble documentaire que nous croyons original, associé à un recours important à l'historiographie existante, cette thèse se compose de neuf chapitres, distribués en trois parties, le tout selon un plan chronologique, qui nous a semblé s'imposer de lui-même compte tenu de la complexité de la période étudiée. Pour mener à bien ce travail, il nous a fallu mener conjointement trois types démarches, reposant sur des matériaux de nature différente : d'abord, constituer une base de données sur la colonisation de l'Empire français au XIX^{e} siècle. Nous avons pour cela rassemblé une importante masse d'informations pertinentes, en mobilisant toutes sortes d'instruments documentaires et d'archives. Cette base a ensuite été soumise à l'analyse de données textuelles, notamment les textes des traités inégaux signés avec la Chine, ce qui nous a permis de faire émerger le contexte historique de notre travail, comprenant les acteurs et les réseaux dont les rôles ont été les plus déterminants dans ce processus de la colonisation française en Asie. Ensuite, il nous a fallu élaborer et traiter, selon les démarches propres à l'histoire politique et à l'histoire sociale, un corpus de sources de nature plus conventionnelle. D'un côté, des sources imprimées (publications spécialisées, revues professionnelles et presse quotidienne). De l'autre, des archives originales provenant soit du Consulat général de France à Shanghai (notamment la correspondance des autorités consulaires et la circonscription consulaire), soit des administrations déconcentrées (les services municipaux, la Garde municipal et le corps volontaire français). Ces sources nous ont permis de nous interroger sur le processus de la construction et de l'institutionnalisation de l'administration municipale française au cours de cette période, ainsi que, et c'est important, sur les rapports socio-politiques relatifs au maintien de l'ordre public dans la Concession française en temps de paix. Enfin, et c'est le troisième point de notre démarche à retenir, nous avons repris entièrement l'étude de la Concession française en temps de guerres et de crises, en confrontant et en retravaillant nombre de sources peu utilisées jusque-là, et des publications diverses (mémoires, journaux, presse, etc.). Nous souhaitions ainsi tirer parti des transformations historiographiques à l'œuvre dans le passage du modèle des événements historiques à celui de l'histoire des événements. De plus, il s'agissait aussi pour nous de nous placer en amont des travaux existants sur l'histoire administrative à partir des années 1960. De ce point de vue, notre objectif était double. Il s'agissait d'abord de comprendre l'articulation des autorités civiles et militaires dans leur rapport, ou positionnement, au pouvoir de commandement. Il s'agissait ensuite de questionner la professionnalisation de l'administration impériale à l'épreuve des guerres ou des crises.

En conclusion, la création de concessions étrangères en Chine a pour objectif principal de faciliter les commerces sino-étrangers dans les ports de traité. Le régime des concessions se fonde sur le principe de l'exterritorialité qui permet aux sujets de puissances ayant conclu avec la Chine des traités d'exterritorialité non encore expirés ou dénoncés de bénéficier de l'intégralité du régime créé en 1842. Depuis sa création en 1849, au plan spatial, la Concession française de Shanghai est un espace urbain autonome. Son terrain originel s'étend entre la Concession anglaise et les remparts de la Cité chinoise.

Au plan administratif, la Concession française de Shanghai est un espace policé. La Garde municipale devient alors un rouage indépendant de l'administration municipale. Au plan politique, la Concession française de Shanghai est un espace politisé. Les forces de l'ordre de la Concession française doivent affronter nombre de crises politiques. L'administration des affaires municipales implique la création d'institutions et de procédures susceptibles de traduire les impératifs économiques et politiques de l'Empire français et de souder à la métropole l'Indochine française. Pour y parvenir, il est nécessaire, premièrement, de mettre en place une organisation qui réponde aux besoins et aux objectifs des administrations municipales, ainsi que d'assurer une unité de direction et de commandement. La municipalité française est au cœur de ce dispositif. Néanmoins, la Concession française de Shanghai n'est pas une colonie française, et la municipalité française n'est pas, par conséquent, placée sous l'autorité directe du Ministère de la Marine et des Colonies, mais dirigée par le Ministère des Affaires Étrangères. Le consul général de France à Shanghai est la plus haute autorité sur le territoire de la concession, il contrôle les forces de l'ordre et commande aux forces militaires. La Garde municipale et la Compagnie des volontaires français constituent les deux forces de l'ordre dans la Concession française de Shanghai. La Garde municipale est la force principale, et le corps des volontaires français ne devient une force de l'ordre permanente qu'après la réorganisation de 1902. L'organisation de la défense de la Concession française de Shanghai se perfectionne peu par peu à l'épreuve des rébellions populaires, du premier « nationalisme » chinois et de la Première Guerre mondiale. En temps de la guerre, la Garde municipale et le corps des volontaires français collaborent à l'intérieur de la Concession française, et apportent leur concours à la Marine française et aux troupes des expéditions françaises qui organisent la défense de la Concession française à l'extérieur de son territoire.

Mots-clés : Histoire urbaine – Shanghai – impérialisme – Concession française de Shanghai – administration municipale – forces de l'ordre – sécurité – défense – maintien de l'ordre public.